L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1497 - VENDREDI 12 OCTOBRE 2018 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Sécheresse/Climat

Le coup de semonce de 2018



La sécheresse qui touche depuis le début de l'été la région ne ressemble à aucune autre. Cette situation « exceptionnelle » pourrait devenir récurrente. Les responsables professionnels FRSEA et JA de Bourgogne Franche-Comté tirent la sonnette d'alarme auprès des collectivités locales et de l'État afin qu'ils prennent bien la mesure d'une situation inédite depuis des décennies. Cette sécheresse 2018 d'une ampleur inégalée dans le Grand-Est, signe vraisemblablement l'entrée de plein-pied du monde agricole et des productions régionales dans la réalité du changement climatique. Il s'agit donc d'obtenir rapidement des mesures d'urgences mais également de prévoir de nouveaux moyens d'adaptation aux futures évolutions climatiques.

Page 3

Encart: Catalogue Delta Force (sur certains cantons du 58 et 89)

Côte d'Or

› **Vols dans les exploitations**

Les bons réflexes à adopter



Nièvre

› **Moisson en bio**

Le bilan 2018 est désormais connu



Yonne

› **Loup**

Mobilisation contre le prédateur



fendt.fr

FENDT

Presses à balles rondes Fendt:
une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.



G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

TALON CO-PRODUITS

A VOTRE SERVICE

NOUVEAU COMMERCIAL
Jean-Luc BELORGEY
Dept. 89/58/71
et région centre
07 87 81 42 17
jlbelorgey@taloncoproduits.com

Christian TALON (21)
03 80 27 18 92
06 50 70 12 12
contact@taloncoproduits.com

NÉGOCIANT
EN MATIÈRES PREMIÈRES
POUR
L'ALIMENTATION ANIMALE
> Corn gluten,
> Farine de maïs,
> Pulpe de betteraves déshy. et surpressée
> Pommes de terre entières
> Drêches de blé, tourteaux

MASH 18, MASH 40 et 45

TOUS DÉSHYDRATÉS

Sommaire

Côte-d'Or
04 • Vols : Les bons réflexes à adopter
05 • Sécheresse : Une bataille au quotidien
06 • Vente directe en agriculture biologique : Le goût de l'authenticité
07 • Cournon : Jartelle, la grande championne
Nièvre
08 • Économie : CerFrance dévoile son panorama des exploitations agricoles
09 • Bio Bourgogne : Le bilan 2018 de la moisson en bio est désormais connu
10 • FDSEA 58 : Mobilisation contre la hausse du coût de l'emploi
11 • Préfecture : Joël Mathurin fait le bilan de son action agricole
Yonne
12 • Cultures de printemps : La sécheresse impacte les rendements
13 • Loup : Mobilisation contre le prédateur
14 • Nouvelle filière : Une diversification *« à la noix »*
Région et ailleurs
15 • Rencontre avec le nouveau président du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne
16 • Visite ministérielle au Sommet de l'élevage : Pas de plan Orsec pour l'élevage à sec
17 • Interview : *« Produire plus et mieux avec moins pour répondre aux défis du changement climatique »*
Dossier
18-21 • Tracteurs : Les nouveautés 2018 *(partie 2)*
Filières
22 • Cultures Pois d'hiver : Bien choisir sa variété
23 • Élevage La génétique à portée de clic
Infos Services
24-25 • Analyses & Tendances
26-27 • Petites annonces
28-31 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Fiscalité agricole

Zoom sur l'épargne de précaution

Demandé par la FNSEA et JA lors de la campagne présidentielle, un dispositif d'épargne de précaution plus adapté à l'activité agricole a été annoncé par les ministres de l'Agriculture et de l'Économie en septembre.

Depuis plusieurs années, la FNSEA et Jeunes agriculteurs ont souligné la faiblesse du système de Déduction pour aléas (DPA), sous-utilisée en raison de conditions trop contraignantes pour les exploitants agricoles. Les organisations demandaient la mise en place d'une épargne de précaution plus souple et plus attractive, une proposition qui a été reprise par le gouvernement et qui devrait être effective à partir de 2019, comme l'ont annoncé le Premier ministre puis les ministres de l'Agriculture et de l'Économie fin septembre. *« Ce nouveau dispositif repose sur la responsabilisation des exploitants agricoles face à la gestion de leurs risques et aux fluctuations de leur revenu »*, indique le document explicatif du ministère de l'Agriculture. Il s'agit d'un mécanisme de déduction fiscale accompagné d'une obligation d'épargne : les exploitants auront la possibilité de pratiquer une déduction fiscale sur leur résultat d'exploitation, laquelle sera proportionnée à leur bénéfice. La déduction sera libre jusqu'à 27 000 euros, dans la limite du bénéfice, et proportionnelle et dégressive de 27 000 € et jusqu'à 100 000 € permettant d'atteindre annuellement un maximum de 41 400 €. Ainsi, de 0 à 27 000 € de bénéfice agricole (BA), la déduction maximale sera de 100 % du bénéfice, de 27 000 à 50 000 € de BA, le montant maximal de déduction sera de 27 000 € + 30 % du bénéfice excédant 27 000 € (soit au total 33 900 € maximum), de 50 000 à 75 000 € de BA, la déduction maximale sera de 33 900 € + 20 % du bénéfice excédant 50 000 € (soit au total 38 900 € maximum), de 75 000 à 100 000 € de BA, la déduction maximale sera de 38 900 € + 10 % du bénéfice excédant 75 000 € (soit 41 400 € maximum), et à plus de 100 000 € de BA, la déduction maximale sera de 41 400 €. Le plafond maximum de déduction est fixé à 150 000 €. Le principe de transparence pour les associés de Gaec et d'EARL devrait être appliqué auxdits montants (avec un maximum de quatre associés).

La nouvelle épargne de précaution ne comportera plus de liste limitative des cas d'utilisation. Il ne sera plus nécessaire de justifier de la survenue d'un sinistre, d'un aléa reconnu par l'administration ou d'une baisse de la valeur ajoutée de l'exercice pour y recourir. L'exploitant pourra utiliser les sommes déduites à tout moment pendant une période de dix ans. L'année de l'utilisation des sommes déduites, l'exploitant doit réintégrer la déduction dans son assiette fiscale et sociale. Cette déduction sera conditionnée à la constitution d'une épargne financière égale à 50 % des sommes déduites, mais la possibilité d'épargner en stocks physiques devrait être possible, elle prendrait ainsi en compte une épargne constituée des coûts engagés dans l'année pour acquérir ou produire des stocks de fourrages destinés à être consommés par les animaux de l'exploitation ou des stocks à rotation lente.

PRI info

Côte-d'Or Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez-vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'État). Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet Vous pouvez consulter les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http://www.repertoireinstallation.com. Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 66 55.

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent… Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts… n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Christophe Bossaron à la Chambre d'agriculture au 03-86-93-40-15 (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Yonne Le Point Accueil Installation : votre premier contact

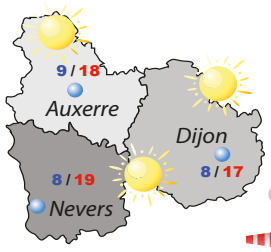
Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Accueil Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'État). Plus d'informations contact : Marc Abonnet au 03 86 94 21 95.

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

AGATE météo
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 12 Octobre

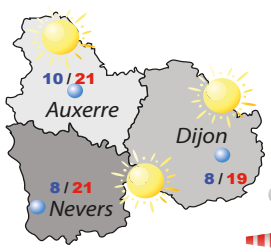


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce. les vents souffleront faiblement.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 16 à 19°C
Vents : Est 10 km/h

Saint Wilfrid
Soleil : 08h07 - 19h09
Lune : 11h37 - 21h21

Samedi 13 Octobre

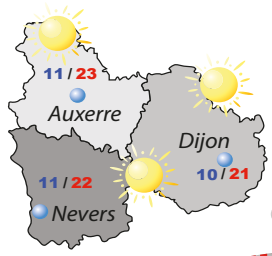


Beau temps
Le soleil persistera tout au long de la journée. Les températures seront en hausse.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 20 à 22°C
Vents : Est 10 km/h

Saint Géraud
Soleil : 08h08 - 19h07
Lune : 12h42 - 21h58

Dimanche 14 Octobre



Agréable
Ce dimanche se déroulera sous un ciel calir et un soleil généreux.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 21 à 24°C
Vents : Sud 20 km/h

Saint Juste
Soleil : 08h10 - 19h05
Lune : 13h43 - 22h40

Prévisions à 7 jours

Lundi 15 Octobre au Mercredi 17 Octobre
Cette période sera partagée entre pluies et éclaircies.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 5 à 7°C T° maxi : 17 à 19°C

Du Jeudi 18 Octobre au Dimanche 21 Octobre
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective.
Vents : Est à 10 km/h
T° mini : 2 à 4°C T° maxi : 19 à 21°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Sécheresse

Situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles !

La FRSEA et les Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté ont alerté les collectivités locales (Région, Conseils départementaux) et l'État sur la sécheresse qui frappe notre région depuis plusieurs mois : l'été 2018 et l'un des plus chauds et des plus secs depuis 60 ans. Face à une situation exceptionnelle, il faut des mesures exceptionnelles.



Une réunion de travail a été organisée par la Région, avec les départements et la profession, le 4 octobre, à Dijon. Aussi, il faut saluer la volonté de la Région et des départements de proposer des aides d'urgence conformément aux demandes de la FRSEA et des JA.
Au-delà du partage de ce constat, et même si les données statistiques du ministère sous-estiment le déficit fourrager, la situation est particulièrement grave et demande d'apporter rapidement et sérieusement des réponses concrètes aux agriculteurs fortement touchés.
S'il est indispensable de dépasser les clivages et des postures de chacun, il est aussi urgent d'apporter un soutien efficace, face à la situation catastrophique supportée par de nombreux agriculteurs.
En effet, la loi NOTRe de 2015 qui a défini les nouvelles compétences entre la Région et les conseils départementaux, complexifie les modalités pour venir en aide aux exploitations fragilisées. S'ajoute à cela un dispositif *«calamités»* qui a été réformé, avec la mise en place de l'assurance récolte et le maintien du fonds de calamités, mais qui comporte de nombreux trous dans la raquette et ne permet pas de répondre à la diversité des situations, en particulier pour le secteur polyculture élevage généralement exclu de tout dispositif.

Situation exceptionnelle, moyens exceptionnels

Pour faire face à cette situation exceptionnelle, il est nécessaire de mobiliser tous les partenaires avec des mesures d'urgence, mais aussi des actions à moyen terme, car il faudra prévoir de nouveaux moyens spécifiques pour s'adapter aux changements climatiques.
La Région et les départements ont pris conscience de la situation, mais doivent accélérer le mouvement pour préciser leurs modalités d'intervention, tout en prévoyant des moyens suffisants pour faire face à cette crise qui s'annonce.
Le ministre de l'Agriculture qui a fait, pour l'instant, la sourde oreille, doit, lui aussi, mouiller réellement sa chemise pour finaliser un dispositif opérationnel permettant de faire face à cette calamité. La FRSEA et les JA de Bourgogne Franche-Comté ne manqueront pas de le rappeler au futur ministre du prochain nouveau gouvernement.

Communiqué FRSEA – JA BFC

Les demandes de la FRSEA et des JA

Les mesures à très court terme

Au niveau européen :
- Des dérogations collectives élargies pour les surfaces d'intérêt écologique comme pour les pièges à nitrates.
- Un régime dérogatoire pour les aides apportées par les collectivités locales (Région, départements).

Au niveau français :
- Des dégrèvements de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) pour les parcelles touchées par la sécheresse.
- Des enveloppes supplémentaires pour les caisses de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), pour les départements touchés, permettant la prise en charge partielle des cotisations sociales des agriculteurs fragilisés par cette calamité.
- La mise en place d'un fonds d'allégement des charges.
- Des dérogations exceptionnelles pour les jeunes installés qui ne respecteraient pas le critère de revenu suite à la sécheresse et seraient obligés de rembourser la DJA.
- La mise en place accélérée de la procédure des calamités, avec une actualisation des critères, pour mieux prendre en compte les pertes subies par les agriculteurs : augmentation des factures d'eau, achats de fourrage, perte de qualité des fourrages, calcul des stocks au 1er décembre… et pas d'exclusion pour des systèmes durables (polyculture élevage…) avec la suppression du plafond des 3 000 UF.
- Le paiement des aides en retard (mesures agroenvironnementales, agriculture biologique…).
- La mobilisation de la cellule export pour dynamiser les marchés.
- L'adaptation des cahiers des charges pour faire face à l'aléa climatique (AB, AOP et IGP…).

Au niveau local (région, départements) :
- Des aides d'urgence validées par l'État et l'Europe.
- La mobilisation des organisations professionnelles agricoles avec des mesures adaptées pour faire face aux difficultés des exploitants (banques, assurances, Mutualité Sociale Agricole, coopératives, entreprises agroalimentaires…).

Les mesures à moyen terme

- Dans le cadre du grand plan d'investissements, il faut prévoir des moyens spécifiques pour s'adapter au changement climatique avec :
o Des aides aux bâtiments d'élevage, au stockage du fourrage et du grain, pour les réserves en eau ;
o Des soutiens pour la recherche appliquée et la sélection de nouvelles variétés plus résistantes…

- Développer la contractualisation (en amont et en aval) et prendre en compte les coûts de production : Avec des prix toujours plus bas, les agriculteurs n'ont pas les moyens de faire face à des crises successives. Seules la prise en compte réelle des coûts de production et une meilleure répartition de la valeur ajoutée au sein des filières permettront aux agriculteurs de retrouver de réelles perspectives.

Les réactions des responsables professionnels lors de la rencontre

«Il faut absolument prendre en compte la situation vécue par de nombreux agriculteurs. Vous devez proposer un plan avec des mesures d'urgence et des mesures à moyen terme. Le ministre n'a pas pris conscience de la gravité de la situation dans nos départements les plus touchés par cette sécheresse». Frédéric Perrot, président de la FRSEA

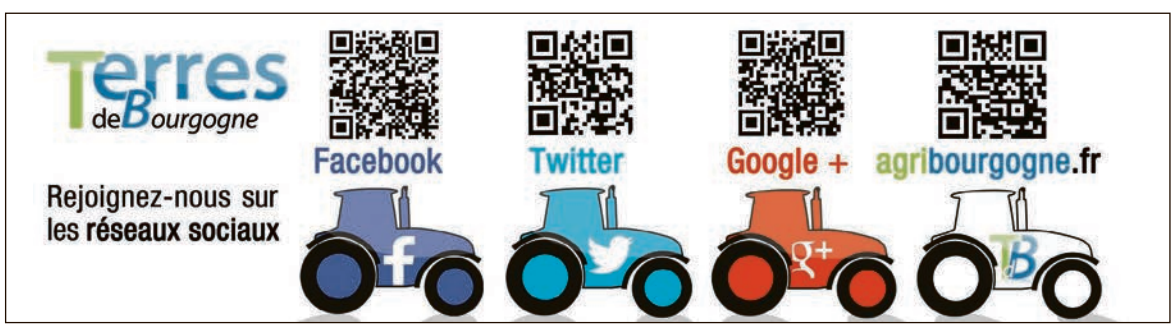
«Cette mauvaise sécheresse arrive au mauvais moment. Le terreau économique reste fragile, les revenus des agriculteurs ont fortement baissé… Il y a parfois une détresse morale qui est accentuée par une remise cause permanente des pratiques agricoles… C'est important que les collectivités se préoccupent des questions agricoles et en particulier quand nous devons faire face à une calamité». Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture

«Les jeunes agriculteurs sont déjà fortement touchés par la conjoncture… Des jeunes installés, ont pris des engagements sur cinq ans, ils ne pourront pas les tenir. La Région doit intervenir auprès du ministère pour obtenir des assouplissements réglementaires». Florent Point, président Jeunes agriculteurs Bourgogne Franche-Comté

«Dans le département de la Haute-Saône, le plus touché, l'affouragement de nos animaux a commencé depuis le 14 juillet… Les éleveurs vont manquer de fourrage, ils sont très inquiets, ils perdent pied et peuvent brader leurs animaux. Nous avons besoin des collectivités pour passer ce cap difficile». Thierry Chalmin, président de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône.

«La situation est aussi difficile pour les grandes cultures avec des semis qui ne lèvent pas. Il faudra rapidement se mettre au travail pour avancer sur le stockage de l'eau». Fabrice Faivre, président de la FDSEA de Côte d'Or.

«Le contexte du changement climatique nous oblige à trouver rapidement des solutions. Nous devons retravailler sur la contractualisation pour sécuriser nos approvisionnements en paille et en fourrages». Philippe Monnet, président de la FDSEA du Doubs.
«En Saône-et-Loire, la situation s'est aggravée tardivement, il faut encourager le stockage du fourrage, promouvoir de nouvelles variétés et faire face ensemble à cette calamité en répondant aux urgences». Bernard Lacour, président de la FDSEA de Saône-et-Loire.



Vols dans les exploitations

Les bons réflexes à adopter

Une recrudescence des vols dans les exploitations agricoles est constatée en Côte-d'Or. Les services de la gendarmerie rappellent quelques éléments de prévention.

Le département de la Côte-d'Or n'est pas épargné par le fléau des vols dans les exploitations. Le vol de GPS est un phénomène constant depuis deux ans mais en augmentation sensible depuis cet été, raison pour laquelle la gendarmerie a décidé de créer un groupe de travail et de rencontrer les responsables des syndicats agricoles. *«Nous mettons des moyens humains importants pour régler ces problèmes. Dans le même temps, il est indispensable que les victimes potentielles apportent leurs propres contributions pour se sécuriser eux-mêmes»*, souligne le chef d'escadron Emmanuel de L'Estoile, qui a rencontré les représentants de la FDSEA et des JA le 2 octobre.

Quelques conseils ont été divulgués pour limiter le risque de vols, notamment de boîtiers GPS et de leurs antennes.

Stationner les tracteurs à l'abri et dans un lieu fermé est vivement conseillé, tout comme sécuriser son exploitation en fermant à clé tous les accès et en l'équipant de systèmes de détection. Démonter la tablette GPS ainsi que l'antenne après avoir arrêté son tracteur est un autre réflexe à acquérir.

Une petite brochure listant de nombreuses mesures à mettre facilement en place dans les fermes sera prochainement communiquée au monde agricole.

La gendarmerie de Côte-d'Or invite les exploitants équipés en appareils *«nouvelles technologies»* à demander conseil au correspondant sûreté de l'unité de gendarmerie dont ils dépendent.

Celui-ci pourra réaliser une consultation de sûreté et donner des préconisations verbales. Toute présence suspecte doit bien évidemment être signalée en appelant le 17 immédiatement, de jour comme de nuit.

Les conseils de la gendarmerie de Côte-d'Or sont relayés sur sa page Facebook : *«Gendarmerie de la Côte d'Or»*.

AG



Les vols de GPS sont malheureusement de plus en plus nombreux.

Témoignage *«Une vigilance au quotidien»*

Antoine Carré, président des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or, était à l'initiative du rendez-vous du 2 octobre : *«Les vols se multiplient en France et dans notre département, leur progression est exponentielle. Rencontrer les services de la gendarmerie pour échanger sur nos points de vue respectifs apparaissait opportun. Une sorte de guide des bonnes pratiques sortira prochainement et nous aidera à progresser en termes de prévention. Nous avons envoyé des messages à tout le réseau FDSEA-JA pour savoir qui était équipé en GPS : cela permettra de mieux cibler les rondes effectuées par les gendarmes. Les exploitants possédant également ce type de matériels mais ne faisant pas partie de notre réseau peuvent bien entendu intégrer cette liste restant confidentielle, uniquement transmise à la gendarmerie. Tout n'est pas simple dans les réflexes à adopter : on nous conseille de démonter le matériel du tracteur puis de le ramener à l'atelier, mais certains contrats d'assurance n'ont aucune couverture dans ce cas. Il est donc très important de se renseigner auprès de sa compagnie d'assurances pour connaître les différentes modalités de remboursement en cas de vol. Pour lutter contre ce fléau, plus globalement, nous devons adopter une vigilance au quotidien, travailler avec le dispositif Alertagri et ne pas hésiter à communiquer par SMS avec notre réseau. Les voitures et personnes suspectes, dans nos villages, doivent être systématiquement signalées en composant le 17. Je rappelle à cette occasion les numéros standards des JA (03 80 68 67 70) et de la FDSEA (03 80 68 67 67) pour tout renseignement complémentaire».*

En image



Conduire un tracteur, oui, mais en gardant l'idée qu'il s'agit d'une machine et qu'un accident est très vite arrivé. C'est dans ce contexte que plusieurs jeunes de la MFR de Quétigny se sont initiés la semaine dernière à l'utilisation du matériel agricole en toute sécurité.
Divers exercices (attelage, dételage, reculs) étaient proposés le 4 octobre à la classe de Seconde productions, sous les consignes du formateur d'agroéquipement Benjamin Droit, également agriculteur. Cette petite mais précieuse formation s'est déroulée dans la cour de ferme de Philippe Gransagnes à proximité de la maison familiale.

Insolite

Le tour de l'agriculture française

Un jeune étudiant s'est lancé le 16 septembre dans un tour de France à vélo. Il était de passage en Côte-d'Or.



Alexis Peulson, aux côtés de Catherine Racle et Samuel Goguely à Saulon-la-Chapelle.

Alexis Peulson a 22 ans et habite Châtenoy-le-Royal en Saône-et-Loire. Ce fils, petit-fils et frère d'agriculteurs s'est lancé le défi de parcourir la France à bicyclette pour communiquer sur la richesse de l'agriculture française à travers les réseaux sociaux. *«Aujourd'hui, je suis des études sur l'environnement dans une école d'ingénieurs : je sais que l'état de notre planète est critique, le sort de notre humanité est entre nos mains»*, indique Alexis Peulson, *«dans ce registre, l'agriculture est souvent pointée du doigt, notamment chez les étudiants dont la majorité a une connaissance très lacunaire du monde agricole. Cela les empêche d'avoir des réflexions justes. Je suis parti à vélo pour montrer les différentes facettes du monde agricole que peu de personnes connaissent, pour permettre à tous de construire l'agriculture de demain»*. Une page Facebook (TAF - Le Tour de l'Agriculture Française) retrace son périple de cinq mois, qui le fera parcourir 2 500 km et traverser une vingtaine de départements. Lundi 17 septembre, pour sa seconde étape, le jeune étudiant a rencontré Catherine Racle, présidente de l'entreprise Bresson, et Samuel Goguely, céréalier et maraîcher en agriculture raisonnée.

AG

Sécheresse

Une bataille au quotidien

La FDSEA, les JA et la Chambre d'agriculture se mobilisent sur tous les fronts dans le dossier sécheresse.



La profession explore toutes les pistes possibles pour soutenir les exploitants comme ici, lundi, lors du dernier bureau de la Chambre d'agriculture

Depuis le début de la sécheresse, la FDSEA, les JA et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or mettent tout en œuvre pour que les exploitations impactées soient accompagnées du mieux possible. L'hiver s'annonce «*très tendu*» avec une problématique fourrages qui risque de persister «*au moins une année*» selon Antoine Carré, président des Jeunes agriculteurs. Lundi, la FDSEA puis le bureau de la Chambre d'agriculture ont de nouveau étudié le dossier, avec notamment le fonds national des calamités agricoles. «*Ce dispositif, très complexe, n'est plus adapté au fonctionnement de nos exploitations*», déplore Fabrice Faivre, président de la FDSEA, «*celui-ci a toujours pénalisé les systèmes mixtes en les excluant des indemnisations. Nous devons l'aménager et faire rentrer un maximum d'éleveurs. Certains affourragent depuis 120 jours, nous n'accepterons pas que ces derniers ne rentrent pas dans le dispositif, faute à certains critères non adaptés*». Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, rappelle que le dispositif des calamités est «*mal calibré*» pour une sécheresse tardive, le déstockage n'étant pas pris en compte : «*Malgré cela, nous faisons tout ce qu'il est en notre possible pour que s'enclenche la procédure. Toutes les exploitations ne pourront malheureusement pas en bénéficier, des moyens complémentaires doivent être mobilisés en parallèle*». Le dégrèvement de la TFNB, lui, n'était pas encore officiel lundi, mais la profession reste très mobilisée pour que ce dispositif soit mis en œuvre sur le département.

Le compte n'y est pas

Les représentants de la profession regrettent une nouvelle fois que ce fléau ne soit pas mieux pris en compte au ministère : «*le gouvernement ne comprend toujours pas la gravité de la situation et laisse les exploitants seuls face à leurs difficultés, sans proposer de mesures adaptées à cette sécheresse inédite d'été et d'automne*». Les présidents de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'agriculture attendent de la Région qu'elle joue un rôle moteur sur le dossier et qu'elle fédère les départements afin de proposer un accompagnement conséquent aux agriculteurs. La profession demande une prise de conscience et une réaction rapides de la part des Pouvoirs Publics et des collectivités locales : «*les agriculteurs attendent un geste fort. Des enveloppes doivent être débloquées rapidement, les dispositifs doivent être adaptés. Ce n'est pas le moment de se retrancher derrière des règlements obsolètes. Le déstockage de fourrages doit impérativement être pris en compte. Cette situation est exceptionnelle et inédite. À ce titre, elle nécessite un accompagnement exceptionnel. Sans cet accompagnement de l'État, des collectivités locales, des banques, de la MSA, de l'administration fiscale, les conséquences seront désastreuses en sortie d'hiver*».

AG

Les démarches syndicales FDSEA/JA

23 juillet : demande de dérogation pour récolter les jachères, **31 juillet :** demande de mesures complémentaires (dérogation SIE, demande d'activation des calamités, dégrèvement TFNB, aide à la trésorerie des collectivités locales, demande de mesures adaptées sur le long terme). À partir de fin juillet : enquête terrain, **9 août** : visite terrain avec la DDT, le Conseil départemental et la préfecture, **30 août :** rencontre avec le Président du Conseil Départemental ; **3 septembre :** demande officielle de mise en place du dispositif calamités agricoles, **17 septembre :** rencontre avec les parlementaires, **24 septembre :** visite terrain avec les parlementaires, **9 octobre :** réunion avec la DDT, **16 octobre :** rencontre avec le Crédit Agricole pour examiner les possibilités de financement et reports d'annuités et rencontre avec le préfet.

Contractualisations éleveurs/céréaliers

La Chambre d'agriculture, via son pôle élevage, communique très régulièrement avec les éleveurs par le biais de ses techniciens et de sa publication Herbe hebdo, pour de précieux conseils face à cette sécheresse. Il y a peu, une communication invitait les éleveurs à entrer en contact avec un opérateur du val de Saône se proposant de récolter les cannes de maïs sortie moissonneuse à l'aide d'une presse avec broyeur incorporé. Les bottes carrées de 600 à 700 kg, avec un rendement d'environ huit tonnes/ha, peuvent représenter une belle opportunité pour les personnes en manque de paille pour la litière. Cette sécheresse est aussi l'occasion de repenser à la contractualisation céréaliers/éleveurs, permettant aux premiers cités de bénéficier de fumures et aux seconds de s'assurer un volume de paille chaque année à un prix fixe. «*Il y a une vraie opportunité à saisir*», soulignait lundi Vincent Lavier.

Point de vue syndical

Loi Égalim : des espoirs et beaucoup de déception

Alors que nous avions mis beaucoup d'espoirs et d'énergie dans les États Généraux de l'alimentation qui devaient redonner de la compétitivité et du revenu aux producteurs, comme l'avait promis le Président de la République ; alors que le réseau FNSEA s'était largement investi dans les débats des Égalim pour être constructif et force de proposition ; alors que les citoyens reconnaissent la légitimité des agriculteurs à bénéficier d'un revenu réel, la FDSEA de Côte d'Or est très déçue de sa traduction législative à travers la loi Égalim.

En effet, l'enjeu de cette loi, redonner du revenu aux agriculteurs a été totalement détourné et dévoyé par les ONG de tout poil mais aussi par nos collègues confédérés, qui n'ont cessé de discréditer la qualité de notre agriculture et de nos modes de production, appelant à un changement rapide de modèle agricole, oubliant au passage que pour changer de modèle, il faut surtout pouvoir vivre de son travail.

Finalement, les débats se sont concentrés sur des sujets polémiques tels que la sortie du glyphosate et des phytos, le bien-être animal, oubliant la question essentielle du revenu des producteurs.

Ainsi, nous craignons fort que cette nouvelle loi ne se traduise que par des contraintes nouvelles et des charges supplémentaires (interdiction des remises/rabais/ristournes, séparation vente/conseil, baisse programmée des produits phytosanitaires…) sans garantie réelle de revalorisation des prix payés aux producteurs.

Pour autant, notre réseau va continuer à s'investir pleinement dans les interprofessions pour que les coûts de production soient réellement pris en compte dans les prix d'achat de nos produits (lait et viande principalement).

La FDSEA21 est engagée aux côtés de tous les agriculteurs dans le changement des pratiques agricoles et la « montée en gamme » prônée par le gouvernement et par notre brave ministre de l'agriculture…

Ces changements doivent être progressifs et anticipés, en lien avec l'agronomie ET l'économie, c'est l'objet du contrat de solutions proposé par la FNSEA.

La montée en gamme doit s'accompagner d'une revalorisation des prix à la production. «*Plus vert, c'est plus cher !*».

Nous refusons, comme nous pouvons le constater ces dernières semaines sur le lait par exemple, que les produits bios soient banalisés et standardisés et surtout que l'on fasse croire au consommateur qu'il pourra avoir accès aux produits bios au même prix que le conventionnel. Les producteurs ont tout à y perdre !

Nous ne cesserons pas de nous battre pour que la «*montée en gamme*» se traduise par une revalorisation des prix à la production.

Samuel Bulot,
secrétaire général de la FDSEA

► Formation

16-17/10 - Créancey - Plantes médicinales et huiles essentielles en élevage
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

18/10 - Créancey - Vêlage et santé du veau
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

24/10 - Créancey - Conditionnement sous vide, les clés pour réussir
Contact : Lucile Rouillard, CA21 - 03 80 68 66 31 - lucile.rouillard@cote-dor.chambagri.fr

12/11 - Châtillon sur Seine ; **23/11**- Bretenière ; **4/12** – Créancey – Apprendre à rédiger son DUER
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr



► Agenda

14/10 Marché fermier à Dijon
Bienvenue à la ferme organise un marché fermier dimanche 14 octobre de 10h à 18h, place François Rude à Dijon. Restauration sur place, expositions d'animaux, balades en calèches.

14/10 Vente à la ferme à Bessey-la-Cour
La famille Gagnepain organise sa vente annuelle de pommes de terre dimanche 14 octobre de 10h à 17h. Des oignons, échalotes, carottes et potimarrons seront également proposés aux visiteurs. L'acceuil sera personnalisé avec boissons et gâteaux offerts. Renseignements : 03 80 20 13 16, produitfermier21@orange.fr

20/10 Concours de poulains à Saulieu
L'union nationale du cheval de trait auxois organise un concours de poulains au foirail de Saulieu samedi 20 octobre de 10h à 16h. Une soixantaine de poulains nés en 2017 et 2018 animeront ce petit concours modèles et allures. La sélection des attelages pour le salon international de l'agriculture 2019 se fera en parallèle. Une restauration est prévue le midi.

27/10 Concours de l'Auxois sud
La Fédération Charolaise et le comice agricole de Pouilly-en-Auxois organisent le concours de l'Auxois sud samedi 27 octobre. Au programme de la journée : Opération des jurys, classement des animaux, Repas avec tournedos charolais (réservation auprès d'Éric Bize 0624696113), remise des prix, exposition-vente, concours de dessins organisé en partenariat avec les écoles du canton de Pouilly, marché de producteurs locaux. Tous les éleveurs intéressés par l'achat de reproducteurs de qualité sont invités. Renseignements au 03 80 90 68 80.

► À noter

Loi Avenir Recueil d'informations et d'échanges

La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel est parue au Journal officiel le 6 septembre 2018. Afin d'accompagner les employeurs agricoles et viticoles à appréhender les changements induits par cette nouvelle loi, la FDSEA 21 organise un Café RH le vendredi 16 novembre à Bretenière. Le temps d'une matinée seront abordées les modifications apportées par la loi Avenir sur l'apprentissage, l'assurance chômage, les entretiens professionnels ou encore le compte personnel de formation. Le Service juridique emploi de la FDSEA 21 organise tout au long de l'année des formations, des réunions d'information ou des Café RH dans le but d'accompagner les employeurs à appréhender et mettre en œuvre les nouvelles règlementations sociales. Les inscriptions au Café RH du 16 novembre se font auprès du Service juridique emploi (nombre de places limité) avant le 2 novembre : 03 80 68 67 68, sje@fdsea21.fr

Vente directe en agriculture biologique

Le goût de l'authenticité

La ferme aux 100 blés propose de nombreux produits directement transformés à la ferme.


Mireille Cretin et Jean-Baptiste Zarat, la semaine dernière devant leur four à bois, au local de vente à Saint-Broing-les-Moines.

Lors de son installation sur la ferme familiale en 2006, Jean-Baptiste Zarat a fait le choix de transformer l'intégralité des graines bio cultivées depuis 2001 par son père. *«Sans m'agrandir, je devais trouver une plus-value. On me suggérait un atelier hors-sol ou la création d'une nouvelle activité, j'ai donc opté pour cette seconde idée»*, se rappelle le producteur côte-d'orien, qui a été rejoint en 2010 par Mireille Cretin. La Ferme aux 100 blés propose aujourd'hui une multitude de produits du terroir transformés localement. Le tout en surfant sur la dynamique de la vente directe et de l'agriculture biologique.

Le pain, le produit phare

La surface cultivée par l'exploitation de Saint-Broing-les-Moines s'étend sur une trentaine d'hectares, sur lesquels prédominent de nombreuses variétés de blés anciens, destinées à la fabrication de pain de campagne au levain naturel. Jean-Baptiste Zarat et Mireille Cretin disposent de plusieurs moulins et de tout le matériel nécessaire pour l'élaboration du produit. Plus de quatre tonnes de pain, cuit au four à bois, sont ainsi écoulées chaque année sur le marché de Châtillon-sur-Seine du samedi matin ou directement depuis leur espace de vente ouvert chaque vendredi de 17 heures à 19 heures.

Mouh la bière

L'orge de l'exploitation se destine à une production des bières dorées et blondes avec la participation d'une brasserie locale. Environ 4 500 litres - un volume en progression - sont vendus à l'année depuis le lancement du produit en 2015. Les lentilles bios récoltées sur la ferme sont proposées à la vente en petits sacs aux particuliers, mais aussi à la restauration collective dijonnaise. Le colza et la cameline sont tous les deux transformés en huiles pour une production annuelle d'environ 1 500 litres. Plusieurs farines de seigle et d'épeautre, et même des pâtes, viennent compléter la gamme de produits de la Ferme aux 100 blés.

Contacts à Dijon

Les deux producteurs du Châtillonnais, adhérents au drive fermier de Dijon et à l'association Graines de Noé, travaillent également avec plusieurs circuits Amapp et magasins autour de Dijon. *«Nous répondons aussi à des commandes groupées de clients côte-d'oriens dans un rayon de 80 km. Nous livrons également de la farine à deux boulangers»*, ajoute Mireille Cretin. Une présence sur les espaces de vente de Gilles Lambert à Quetigny et de Frédéric Marin à Fenay est également dans les cartons. La Ferme aux 100 blés organise une porte ouverte tous les ans le premier dimanche de juin, dans le but de faire découvrir ses activités. Le rendez-vous est d'ores et déjà donné pour 2019, ce sera le dimanche 2 juin !
Contact : Jean-Baptiste Zarat.
2, chemin du vieux moulin,
21290 Saint-Broing-les-Moines.
Tel : 03 80 81 90 42,
mail : les100bles@yahoo.fr

AG

Enquête moissons

Top pour le tournesol, flop du soja

L'enquête moisson de la Chambre d'agriculture se poursuit, sur une surface d'études record dépassant les 15 000 ha début octobre.



Des résultats de tournesols y figurent notamment, sur 217 ha (14 parcelles appartenant à 12 agriculteurs). Le rendement moyen atteint 28,8 q/ha (21,9 q/ha en sol superficiel et 35,9 q/ha en sols profonds).
Cette moyenne est, pour l'instant, quasiment identique à la moyenne de l'an passé (29 q/ha), qui était déjà supérieure aux résultats de 2016 (25 q/ha), 2015 (15 q/ha), 2014 (25 q/ha) et 2013 (22 q/ha). Pour le soja, le retour de sept exploitants, pour 12 parcelles et une surface de 114 ha, donne un rendement moyen de 19,3 q/ha (allant de 11,3 q/ha en sol superficiel à 22,6 q/ha en sol profond).
Ces résultats sont pour l'instant en net retrait par rapport au bilan de 2017 (33 q/ha) et même ceux de 2016 (29 q/ha), 2015 (22 q/ha) et 2014 (34 q/ha).

Cournon

Jartelle, la grande championne

La vache Brune du Gaec Changarnier s'est imposée la semaine dernière au Sommet de l'élevage.



Sur le podium de Cournon, avec le bovin lauréat présenté par Kévin Barbu, salarié de l'exploitation de Montmoyen.

La Côte-d'Or peut être fière de son élevage de vaches brunes. L'un de ses animaux, appartenant au Gaec Changarnier de Montmoyen, a remporté vendredi dernier le prestigieux titre de grande championne du Sommet de l'élevage. Vache en deuxième lactation, Jartelle (Gordino) s'est brillamment imposée devant une quarantaine d'autres concurrentes françaises de très haut niveau. L'élevage de Laurent Changarnier était représenté le 5 octobre par deux autres bovins qui n'ont pas démérité lors de cette sortie : Mafaveur, vache en 1ère lactation, a remporté un premier prix de section et Google, animal en quatrième lactation, est repartie à Montmoyen avec un troisième prix. *« Nous nous rendons très régulièrement à Cournon. Mais c'est bien la première fois que nous obtenons ce titre qui nous fait bien entendu très plaisir »*, indique Laurent Changarnier, qui avait vu ses trois bovins sélectionnés par BGS cet été. Le Gaec Changarnier regroupe cinq associés et compte 150 vaches de race Brune, pour une production laitière annuelle d'environ 1,3 million de litres en AOP Époisses. Quatre autres élevages de Côte-d'Or avaient fait le déplacement à Cournon la semaine dernière avec le Gaec Loolsi (Chazeuil), le Gaec Colson (Moloy), le Gaec de la Côte (Bissey-la-Côte) et Alain Terrillon (Griselles). Avec plusieurs prix de section, chacun d'entre eux a contribué à donner une très belle image à l'élevage côte-d'orien.

AG

Témoignage

Thomas Gérouville, BGS : «***Des membres et une mamelle de qualité, sur un support de solidité laitière, font de Jartelle une vache moderne qui correspond aux critères recherchés en Europe. Son squelette, large et soudé, évolue en puissance au fur et à mesure des lactations*».**

Charolais

La belle prestation du 21

Quatre élevages de Côte-d'Or ont participé les 29 et 30 septembre au concours de reproducteurs Charolais d'Autun.


Après sa victoire l'an passé, le Gaec Noireaut signe une nouvelle performance en obtenant le 2ème prix d'honneur chez les veaux mâles. L'animal a été vendu dans la foulée à un éleveur de Saône-et-Loire.

L'EARL Jean-Louis Bolatre (Blanot), le Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres), l'EARL Guenot Nicolas (Allerey) et l'EARL Virely (Écutigny) se sont déplacés fin septembre au concours Charolais d'Autun, qui a réuni 125 bêtes appartenant à 21 élevages. Plusieurs animaux côte-d'oriens se sont distingués, à commencer par Narbonne, génisse de 18 mois appartenant à Nicolas Guenot, qui a remporté le prix d'honneur des femelles juniors. L'éleveur d'Allerey a également ramené le 2ème prix d'ensemble veaux mâles dans les élevages à grands effectifs, ainsi que quatre premiers prix de section (deux en laitonnes, les deux autres chez les veaux mâles). Le Gaec Noireaut est passé à deux doigts du doublé dans le prix d'honneur des veaux mâles : après la victoire de Niky en 2017, Ouragan a décroché le deuxième prix d'honneur du concours. L'élevage de Meilly-sur-Rouvres décroche également le troisième prix d'ensemble chez les élevages à grands effectifs. Jean-Louis Bolatre repart d'Autun avec deux premiers prix de section, l'EARL Virely signe un deuxième prix de section.


L'EARL Guenot Nicolas remporte le prix d'honneur des femelles juniors.

AG

Charolais

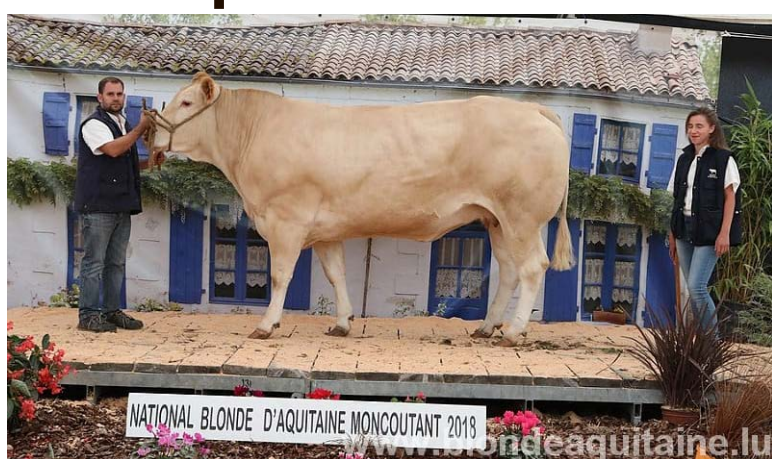
Deux élevages au Sommet


Nuremberg, petit-fils de Douve.

Deux éleveurs Charolais de Côte-d'Or avaient fait le déplacement à Cournon. François Lucand, de Molphey, a décroché un deuxième prix de section avec son veau Nuremberg, petit-fils de Douve, championne au Sommet de l'Élevage en 2014. Cet animal âgé de 20 mois participera à la vente aux enchères de Cercy-la-Tour le 3 novembre. Nicolas Guenot, d'Allerey, s'est rendu dans le Puy-de-Dôme avec une génisse et une vache, cette dernière a remporté un troisième prix de section.

Blonde d'Aquitaine

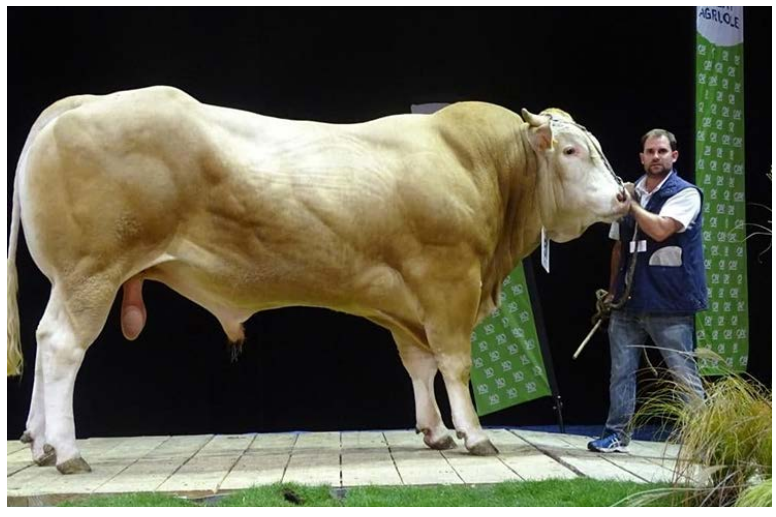
Coup double pour le Gaec Debeaupuis



Juline, première de section dans les Deux-Sèvres.

Franck Debeaupuis, éleveur à Montberthault près d'Époisses, a réalisé deux très belles sorties ces derniers jours. La première s'est déroulée les 23 et 24 septembre dans les Deux-Sèvres, à Moncoutant, dans le cadre du concours national de la race Blonde d'Aquitaine qui a réuni le nombre impressionnant de 700 animaux. Juline a remporté le premier prix de la section des vaches gestantes de 4 à 5 ans. L'animal est ainsi présélectionné pour le prochain salon international de l'agriculture à Paris. Le Gaec Debeaupuis présentait deux autres bêtes à ce rendez-vous : Mirroir, un taureau de 30 mois qui a terminé cinquième de section et Iris, une vache de 5 ans qui a décroché une quatrième place en section. Un autre élevage du syndicat de la Blonde d'Aquitaine était de sortie à Moncoutant avec l'EARL de la Dinerie, auteur d'un troisième prix de section avec un jeune mâle. Le Gaec Debeaupuis s'est ensuite déplacé du 3 au 5 octobre au Sommet de l'élevage à Cournon, où trente places étaient réservées à la Blonde d'Aquitaine. L'élevage de Montberthault a présenté son taureau Mirroir, sélectionné au national. L'impressionnant animal (1370 kg) a décroché le premier prix des taureaux de moins de 3 ans.

AG


Mirroir, premier de section dans le Puy-de-Dôme.

▸ Agenda

13/10 Le concours bovins de Moulins-Engilbert change de date

Depuis l'année dernière le comité des foires de Moulins-Engilbert souhaite redynamiser sa foire concours aux bovins reproducteurs. L'idée étant de ne pas être en doublon ou trop prêt d'un autre concours. Il vous donne donc rendez-vous le samedi 13 octobre à partir de 9h au champs de foire.
Au programme : exposition de matériel agricole et quad. Des artisans locaux viendront proposer leurs produits du terroir.
Buvette et restauration sur place. La journée se clôturera par le dîner dansant de la société d'Agriculture avec l'élection de la reine des comices. Renseignement : Alain Guinot - 06 50 19 42 35

13/10 Colloque "Abattage de proximité"

Bio Bourgogne organise un colloque autour de la question de l'abattage de proximité le jeudi 11 octobre à la salle communale de Dracy-Saint-Loup (71). Objectif, faire un un tour d'horizons des différentes initiatives, dans un contexte récent d'évolutions réglementaires. Parmi les intervenants vous retrouverez Emilie Jeannin, à l'initiative du "Bœuf éthique", projet d'abattage à la ferme ; Stéphane Dinard, Président du Collectif "L'abattoir vient à la ferme" ; Muriel Petident, participante aux échanges sur l'avenir de l'abattoir de Corbigny (58) ; Pierre Dagallier, pour le projet d'abattoir dans le Clunisois (71). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au lundi 8 octobre. Renseignements Lola Jeanningros, Bio Bourgogne- 0630022401

16/10 Fermeture de la Chambre d'Agriculture

En raison de l'Assemblée Générale du personnel, les bureaux de la Chambre d'Agriculture seront fermés ce mardi 16 octobre.

18/10 Portes ouvertes spéciales génisses

La Chambre d'Agriculture et le GDS organisent le jeudi 18 octobre à partir de 14h une après-midi sur le thème de l'optimisation et de la maîtrise de la reproduction des primipares . Au programme, présentation de l'exploitation et exposé sur les recommandation pratique pour l'amélioration de la fécondation. Le GDS de son côté interviendra sur les préconisations sanitaires à respecter. Enfin des thèmes plus généraux seront exposés en fin d'après-midi à savoir l'organisation en bâtiment et les normes d'ambiance(allaitement, luminosité et repaire au pâturage.). Renseignements : Christophe Dagouneau : 03 86 25 55 38
GDS 58 : 03 86 90 18 90

Économie

CerFrance dévoile son panorama des exploitations agricoles

CerFrance Alliance Centre a dévoilé le 27 septembre son panorama des exploitations agricoles pour la ferme Nièvre. Le cabinet s'est appuyé sur des données de leurs adhérents mais aussi sur les chiffres fournis par la Draaf de Bourgogne Franche-Comté.

Comme chaque année depuis trois, le cabinet d'expertise comptable CerFrance dévoile aux OPA son panorama des conjonctures agricoles pour la Nièvre. 1 000 personnes ont répondu à cette enquête parmi les 13 000 adhérents du cabinet.
Premier indicateur d'importance c'est l'évolution du prix du blé et du colza en euro constant. On peut constater une stabilisation des prix du Colza depuis 2013 entre 350 et 380 euros de la tonne. En revanche pour le blé, la diminution est plus progressive depuis 2013 passant d'environ 200 euros/t à 150 euros/t en 2016. Toutefois, le cabinet comptable constate un rebond cette année d'un peu plus de 200 euros/t.

La situation s'améliore en Grande Cultures

C'est l'une des bonnes nouvelles de ce baromètre 2018, les revenus des exploitants agricoles en Grandes Cultures ont augmenté en 2018. Cela s'explique d'une part grâce au produit brut qui évolue à la hausse (de 100 euros en 2016 à 1 200 euros en 2018) et d'autre part la diminution progressive des charges depuis 2013. En revanche, le prix du carburant augmente et les engrais ont augmenté cette année 12 % supplémentaire.

Du point de vue des rendements la situation sur le blé et l'orge *«est correcte sans être exceptionnelle»* selon Nicolas Roche expert-comptable à l'antenne de Nevers.

Dans le détail le blé est à 7 tonnes/ha de moyenne cette année et l'orge 6,4. En revanche pour ce qui est du colza, les rendements moyens sont de 2,8 tonnes/ha soit 9 quintaux de moins que l'année dernière. Enfin, l'observatoire constate que les investissements stagnent depuis l'année dernière. *«Les agriculteurs ont préféré garder des prêts pour boucher les trous. Cette stratégie a fait grimper le montant des annuités»* a expliqué l'expert-comptable.

L'élevage dans l'incertitude

En revanche en ce qui concerne l'élevage (1/4 des exploitations du département) c'est l'inquiétude qui domine. Le premier semestre 2018 a permis aux éleveurs de vendre des animaux plus lourds.

En revanche, trois évolutions sont envisagées par Nicolas Roche pour ce second semestre en cours : soit les éleveurs vont vendre leurs animaux plus tôt, soit un afflux d'offres peut éventuellement émerger ou dernière possibilité, une pression à la baisse peut s'exercer sur les cours.

Du côté des charges l'expert-comptable s'étonne de voir les prix des intrants plus élevés qu'il y a dix ans, malgré une avancée des technologies. *«On a augmenté la production du travail mais au détriment de l'efficacité des charges»* estime-t-il. Enfin 2018 ne sera pas non plus l'année des investissements en élevage. Il y a eu plus de prêts que d'investissement net. *«Les exploitants ont refait de la trésorerie avec de l'emprunt. Les annuités continuent d'augmenter face à un EBE (excédant brut d'exploitation) qui n'augmente pas. Globalement cette situation perdure depuis 10 ans»* constate Nicolas Roche.

Une situation financière fragile

Que ce soit en élevage ou en grandes cultures, la situation financière des exploitations dites en *«risque élevé»* ou *«risque critique»* ne diminue pas.

Par exemple en grandes cultures, les *«situations à risque critique»* représentaient en 2009 8 % des exploitations et cette année 16 %. Il en va de même en élevage où 5% des exploitations étaient en *«situation critique»* il y a 9 ans. En 2018, elles sont 13% à se retrouver dans cette situation. Le contexte de sécheresse risque d'aggraver encore le phénomène. D'autant qu'il est impossible, selon Nicolas Roche, d'anticiper les surcoûts des achats de fourrage sur le budget des éleveurs.

THÉOPHILE MERCIER

Retraite progressive

Un départ en douceur

Christian Raffeau est un agriculteur parti à la retraite il y a un peu plus d'un an. Il a bénéficié d'un dispositif de la MSA appelé *«Retraite Progressive»*. Il nous en présente les avantages.

Il se dit soulagé. Christian Raffeau 61 ans est désormais à la retraite depuis le 1er janvier 2017. Tout a commencé pour lui en 1980, dans l'exploitation familiale au Gaec du Bourg de Talon.

Le système de l'époque était basé sur la polyculture et l'élevage avec des bovins allaitants et des moutons. Il cultivait également du colza, du blé et de l'orge.

En 1989, il s'agrandit et rachète la ferme de Gemigny, à quelques kilomètres de Corbigny. En plus de ses 100 mères brebis et de ses 150 vaches, il crée une crêperie et se lance dans l'hébergement à la ferme. Son activité se développe, mais Christian Raffeau cherche aussi une nouvelle forme de diversification. C'est ainsi qu'en 1990, il achète 5 ha de vigne. *«J'ai essayé pendant une dizaine d'années de vivre de mes récoltes mais sans succès. J'ai donc décidé d'arrêter les récoltes en 2005 sur les coteaux de Tannay»*.

«2016 une année déterminante pour la fin de ma carrière»

C'est à l'occasion d'une réunion de la MSA sur les futurs retraités que Christian Raffeau entend parler du système de retraite progressive. *«Une bonne formule pour le cédant»* affirme cet exploitant à la retraite. *«Ce dispositif permet de ne pas s'arrêter brutalement et de passer la main en douceur»* poursuit-il.

Pour bénéficier de ce dispositif, vous devez vous engager à céder au minimum entre 35 et 45% de votre exploitation. Dans ces conditions vous pouvez espérer obtenir 40% de votre retraite. Pour les cessions supérieures à 45%, vous pouvez percevoir 50% de votre retraite. Christian Raffeau a fait le choix de céder 90% de son exploitation. *«Cela m'a permis de continuer à cotiser et ainsi d'obtenir la retraite à taux plein»*. Désormais son exploitation est gérée par Sébastien Bandonny et Frédéric Guyard.
En Bourgogne Franche-Comté, les chiffres de la MSA font état de 60 demandes de retraite progressive des salariés et 18 demandes de retraite progressive de non salariés.

Pour en savoir plus sur ce dispositif rendez-vous sur le site de la MSA : www.msa.fr

THÉOPHILE MERCIER



Bio Bourgogne

Le bilan 2018 de la moisson en bio est désormais connu

Bio Bourgogne et les Chambres d'Agriculture de Bourgogne-Franche Comté ont récemment rendu publique leur enquête moisson réalisée dans les exploitations en agriculture biologique.


Les résultats montrent des rendements hétérogènes selon les cultures

Des rendements inférieurs à la moyenne de ces dix-sept dernières années pour presque toutes les cultures, avec des résultats hétérogènes selon les cultures. Les orges de printemps et d'hiver sont les cultures affectées par la plus forte chute de rendements. Certaines cultures se démarquent positivement : le blé et l'avoine respectivement à 24,9 et 30,3 qx de moyenne, l'engrain, la féverole d'hiver, la lentille et le pois d'hiver.

Contrairement à l'année dernière, 2018 ne marque pas d'écart notable de rendements entre les cultures de printemps et celles d'hiver. Ceci s'explique en partie par les pluies abondantes durant l'hiver qui ont lixivié les éléments minéraux présents dans les sols, asphyxié les plantes et limité les possibilités d'interventions aux champs. Le manque d'azote s'est fait fortement ressentir sur les rendements des céréales d'hiver en entraînant une baisse importante du nombre d'épillets par épi. Ceci est d'autant plus marqué sur les orges du fait que leurs épillets ne contiennent qu'un seul grain, ne leur permettant pas de compenser le manque d'épillets par un nombre de grains par épillet plus important. Les protéagineux s'en sortent mieux grâce à leur autonomie en azote, et à l'absence de fortes amplitudes thermiques et de stress hydrique marqué. La qualité des céréales est bonne en protéines. Les PS restent dans la moyenne mais sont plus hétérogènes. En ce qui concerne la production fourragère du printemps, il faut noter qu'elle a été abondante, bien que les précipitations aient pu retarder la première coupe, réduisant ainsi la qualité. Enfin, l'année n'est pas favorable aux cultures d'été du fait de la sécheresse estivale.

Des rendements hétérogènes selon le potentiel

On remarque que les cultures d'avoine, d'épeautres et d'orge dont les semis ont été réalisés avant le 20 octobre, ont obtenu un meilleur rendement cette année à savoir dans l'ordre 28, 21 et 22 q/ha de moyenne sur le département. Le blé quant à lui ne marque pas de différence de rendement notable entre les dates de semis. Il peut être intéressant de ne pas semer trop tard l'avoine, l'épeautre et l'orge si le salissement en graminées d'automne de la parcelle n'est pas trop important.

Variabilité pluriannuelle des rendements

Bio Bourgogne a également étudié la variabilité des rendements sur dix ans en blé, pois et féverole d'hiver. De manière générale, il faut noter qu'il est très complexe de stabiliser ces trois cultures. À titre d'exemple le rendement de la féverole en 2008 était de 30q/ha, d'environ 7q/ha en 2012 pour remonter en 2018 à un peu plus de 20q/ha. Le pois s'en sort mieux et affiche d'écarts de rendements moins importants que la féverole. Pour limiter ce risque, Bio Bourgogne préconise de diversifier les protéagineux, voir de les associer avec une céréale (avoine, orge et triticale.)

THÉOPHILE MERCIER

Une formation pour comprendre l'agroforesterie

Bio Bourgogne a organisé le 27 septembre dernier à Châteauneuf-Val-de-Bargis une formation sur l'agroforesterie. Une journée qui a permis à tous de découvrir ce mode de production innovant.


Bio Bourgogne
Les participants réunis autour d'Antoine Marin, du bureau d'études Agroof (en maillot bleu)

Onze. C'est le nombre de participants à cette formation agroforesterie. Des stagiaires venus pour la plupart de la Nièvre mais aussi de l'Yonne. Tous n'avaient pas le même objectif. Alors que certains sont venus à la découverte de cette pratique, d'autres au contraire avaient déjà des projets bien avancés en arbres fruitiers ou à vocation de production de bois.

Cette journée s'est déroulée en deux temps. Le matin, Antoine Marin membre du bureau d'études conseil et recherche en agroforesterie Agroof est intervenu de manière théorique. Il est revenu sur l'intérêt dans l'agroécosystème d'associer l'arbre aux cultures et à l'élevage, mais aussi en intraparcellaire ou via l'entretien des haies. Une présentation d'exemple de gestion en fonction des objectifs définis a également été réalisée. Enfin, Antoine Marin a exposé l'ensemble des panels des aides disponibles en Bourgogne-Franche-Comté.

Dans l'après-midi le groupe accompagné de Lola Jeanningros, conseillère élevage à Bio Bourgogne, s'est dirigé à Dompierre-sur-Nièvre sur l'exploitation de Sébastien Bailly. Ce dernier exploite conjointement des noisetiers avec de la luzerne mais aussi des noyers avec luzerne, et ce depuis 2015. Exposition des enjeux d'implantation, de la taille et de l'entretien ont focalisé les attentions durant cette visite.

La prise en charge des projets des différents participants sera effectuée ensuite par Étienne Bourgy, conseiller agroforestier à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

THÉOPHILE MERCIER

▸ Formations

16/10 Transmission de son exploitation
GAEC & Sociétés organise une formation sur la transmission de son exploitation le mardi 16 octobre de 9h à 17h à la Chambre d'agriculture de Nevers. À l'ordre du jour: l'impact des régimes matrimoniaux dans la transmission, les baux, les donations … Gratuit pour les contributeurs Vivea (autre participant 140€). Intervention d'une juriste fiscaliste. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 92 ou gaec.societes58@orange.fr

18 et 25/10 Initiation à la comptabilité agricole
Obj : Découvrir ce qu'est une comptabilité agricole, les mécanismes de l'enregistrement comptable, jusqu'au montage du compte de résultat et du bilan
Public : Toute personne souhaitant comprendre la comptabilité de son exploitation. Responsable de stage : Laurence Evers, 03 86 93 40 36

17 et 19 /10 Sécuriser l'engraissement de ses bovins
Obj : Être en capacité de sécuriser l'engraissement de ses bovins, en tenant compte de son contexte d'exploitation
Public : Éleveurs(euse)s de bovins viande. Responsable de stage : Amélie Brisson, 03 86 93 40 54

19/10 Formation *«Apprendre à rédiger son Duer»*
De 9h à 17h à la Chambre d'Agriculture - Nevers. Informations et inscriptions au 03.86.93.40.94

25/10 Initiation à la méthode Obsalim
Bio Bourgogne organise le jeudi 25 octobre de 9h à 17h30 une initiation à la méthode obsalim. Les lieux exacts seront définis par l'origine des premiers stagiaires inscrits. Au programme : Présentation des outils et de la méthode, présentation théorique des différents symptômes en lien avec l'alimentation et mise en application de la méthode : familiarisation avec les symptômes visibles sur les animaux, réalisation du diagnostic et réglage de la ration. Une journée animé par benoît Sidel, formateur agréé Obsalim. Renseignements complémentaires et inscription auprès de : Lola Jeanningros, conseillère polyculture élevage Bio Bourgogne lola.jeanningros@biobourgogne.org - 06 30 02 24 01

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

FDSEA 58

Mobilisation contre la hausse du coût de l'emploi

Mardi 2 octobre, les membres de la section emploi FDSEA58 et les représentants des syndicats viticoles de Pouilly Sur Loire et Coteaux du Giennois ont été reçus par le Préfet et les services de l'État. Au programme de ce rendez-vous : la hausse du coût du travail pour les saisonniers prévue dans le PLFSS 2019.



La délégation reçue par le Préfet mardi 2 octobre

Depuis 1985, les employeurs de saisonniers agricoles bénéficient d'une exonération de charges patronales spécifique : l'exonération *«travailleurs occasionnels»* dite exonération TODE. Cette exonération de charges cumulable avec le Crédit impôt compétitivité emploi (CICE) permet de diminuer les charges patronales sur 119 jours travaillés, passant ainsi de 42 % de la rémunération brute sans exonérations soit un coût horaire pour un SMIC temps plein de 14,03 €, à 2.74 % de charges avec les dispositifs TODE et CICE, soit un coût horaire de 11,16 €, indemnités de congés payés comprises. De plus, l'exonération TODE est totale sur certaines charges (Maladie, Formation…) jusqu'à 1.25 SMIC, soit 1 873,12 € bruts mensuels. Cette non-dégressivité immédiate permet aux saisonniers qui le souhaitent d'effectuer des heures supplémentaires afin d'augmenter leur rémunération, sans augmentation du coût horaire pour l'employeur.

Le Projet de Loi de Finances 2019 prévoit l'unification des régimes et donc la suppression de cette exonération spécifique au secteur agricole, qui permet de réduire les écarts de compétitivité avec nos voisins européens. La réduction sur les bas salaires dite loi Fillon serait alors généralisée à l'ensemble des contrats y compris saisonniers. Ce changement de dispositif pénaliserait alors fortement les employeurs saisonniers, la réduction Fillon étant dégressive dès que la rémunération brute dépasse le SMIC, ce qui est le cas des travailleurs saisonniers dont la rémunération mensuelle sans heures supplémentaires est de 1.1 SMIC, les congés payés étant indemnisés à hauteur de 10 %. Pour un employeur de saisonniers, le surcoût serait alors de 150 € par mois et par salarié sans heures supplémentaires et atteindrait plus de 300 € par mois et par salarié effectuant 40 heures de travail par semaine.

Forts de ce constat, les élus de la commission emploi FDSEA 58 ont décidé de se mobiliser en sollicitant un rendez-vous avec le Préfet de la Nièvre, Joël Mathurin et les services de l'État (DDT et DIRECCTE) afin d'échanger sur les conséquences importantes de ce projet de Loi. Les représentants des syndicats viticoles de Pouilly sur Loire et des Coteaux du Giennois ont été associés à cette rencontre qui a eu lieu le mardi 2 octobre, les viticulteurs employant beaucoup de saisonniers sont en effet fortement impactés par cette mesure.

Les professionnels présents ont pu faire part de leur inquiétude sur l'augmentation du coût du travail induite par ce projet de Loi pour les employeurs saisonniers du territoire que sont principalement les viticulteurs, les producteurs de sapins de Noël, les céréaliers et les maraîchers. Ils ont alerté le Préfet et les services de l'État sur le fait que cette augmentation couplée aux difficultés de recrutement existantes pourrait encourager le recours aux travailleurs étrangers qui sont déjà présents sur d'autres départements. Ce recours aurait un impact négatif sur la vie de notre territoire que ce soit au niveau de l'emploi ou de la dynamique rurale (commerces, écoles…), les travailleurs étrangers n'étant présents que pour la durée de la saison.

Les élus ont donc demandé au Préfet de porter la voix des employeurs agricoles nivernais auprès du gouvernement afin de maintenir un dispositif spécifique aux travailleurs saisonniers. Cette demande s'inscrit dans la droite ligne du programme présidentiel d'Emmanuel Macron, engagé à conduire l'agriculture française *«vers la convergence sociale et fiscale au niveau européen»*. Ce rendez-vous devrait être suivi d'autres rencontres avec les services de l'État autour de l'emploi agricole sur notre territoire.

En parallèle de ce rendez-vous, les parlementaires ont également été mobilisés sur le sujet. Madame La Sénatrice, Nadia Sollogoub a ainsi posé une question écrite au Ministre de l'action et des comptes publics et Monsieur Patrice Perrot, député, a également fait part des inquiétudes des employeurs agricoles sur le PLFSS 2019 auprès de Madame Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé.

FDSEA 58

Voyage scolaire

Décollage pour l'Illinois

Les élèves de BTS en Génie des équipements agricoles du Lycée Professionnel de Saint Saulge s'envolent le 21 octobre prochain pour les États-Unis. Un voyage qui fait partie de leur formation. Nous les avons rencontrés à quelques heures de leur départ.



Timothée Montel, l'un des huit élèves (chèque en main) entouré de ses camarades et des membres de l'Amona 58.

Huits jours et sept nuits. C'est la durée du voyage de huit élèves du BTS GDSEA de l'Iperma, le lycée professionnel de Saint-Saulge.

L'objectif de ce voyage d'étude est de développer leur chance d'insertion professionnelle, augmenter leur niveau de compétence et accroître leur culture générale par la découverte d'autres cultures. Au programme : 1 535 km à travers l'État de l'Illinois, au Nord - Est des États-Unis. Les étudiants auront la chance de visiter des exploitations agricoles, des entreprises de construction de matériels agricoles mais aussi des sièges d'entreprises internationales. Le but étant d'observer des systèmes de productions à très grande échelle inexistants en région Bourgogne. Au-delà de l'aspect professionnel, les élèves vont être plongés dans la culture américaine grâce à une visite de Chicago et du célèbre lac Michigan.

Leur voyage d'étude sera ensuite évalué une fois leur retour en France dans le cadre du module PIC (Projet d'Initiative et de Communication). 9 600 euros ont été nécessaires pour financer ce voyage pour huit élèves et trois accompagnateurs. L'antenne Nivernaise de l'Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole (Amona) sollicité par l'établissement a subventionné le voyage à hauteur de 300 euros. Le reste provient des élèves eux-mêmes mais aussi des opérations de promotions mises en place (vente de vestes à l'effigie de l'établissement, concours de belote et levée de fonds.) et des partenaires. En attendant leur conclusion, nous leur souhaitons bon voyage.

Théophile Mercier

L'Iperma innove

Cette année l'effectif de l'établissement est de soixante élèves en formation initiale et quarante deux en apprentissage. Le fil rouge de cette année est l'ouverture d'un magasin pédagogique pour le printemps 2019.
Sur le modèle des Amaps, l'idée est de fédérer une communauté de producteurs pour qu'ils viennent vendre leurs produits dans cette boutique. Les quatrième et troisième concernés par ce projet viendraient eux deux après-midi par semaine dans le magasin. «*Nous souhaitons également sous la forme d'une animation point de vente mettre l'accent de temps en temps sur un produit en particulier. Pour l'heure, nous devons avec la vingtaine d'élèves mettre en place le cahier des charges*» explique Véronique Delaby, la cheffe d'établissement.

Préfecture

Joël Mathurin fait le bilan de son action agricole

Joël Mathurin vient de quitter ses fonctions à la préfecture de la Nièvre. Quel bilan fait-il de son action à la tête de la préfecture ? Quels souvenirs gardera-t-il de ses échanges avec les OPA ? Élément de réponses avec le nouveau préfet du Doubs.

Joël Mathurin a donc quitté la Nièvre pour le Doubs où il prendra ses fonctions à la préfecture dans quelques jours. Il est arrivé dans le département il y a deux ans dans le cadre de la mission Aidé.

«C'était une mission stratégique et je me suis mobilisé autour de la feuille de route que l'ingénieur général m'avait laissée. J'ai pu travailler autour de la Restauration Collective en approvisionnement locale. Cela m'a permis de focaliser autour des signes de qualités À ce titre, je me félicite qu'on ait pu aux côtés du président Régis Taupin travailler sur la labellisation de l'IGP Charolais de Bourgogne.»

Ce qui a également retenu l'attention du désormais ex-Préfet de la Nièvre, c'est la Ferme du Marault. *«Je suis très confiant sur l'avenir de ce site. À l'image de l'événement Ma Smart Agri avec le démonstrateur, ce lieu doit se tourner vers l'innovation. Je crois également que le Herd-Book Charolais doit rester au Marault. L'ensemble des acteurs doivent également être en synergie pour faire de la ferme du Marault un lieu Agri tech où les start-up aient envie de s'y implanter»* a-t-il affirmé.

«Deuxième chance pour l'abattoir de Corbigny»

Comment évoquer le bilan de Joël Mathurin sans parler de l'avenir de l'abattoir de Corbigny ?

«Je ne peux pas imaginer que cet outil disparaisse. À ce titre, je me félicite que les éleveurs se soient pris en main autour de l'association Avenir Territoire Élevage. Nous avons là une deuxième chance pour sauvegarder l'abattoir de Corbigny. Il y a une stratégique mais il reste à consolider le modèle» explique Joël Mathurin avant de formuler un vœu. *«Je pense que la Nièvre a toute sa place dans le combat environnemental. Du point de vue qualitatif nous sommes au point. Il faut faire en sorte que d'ici 2020 nous ayons des agriculteurs à la conquête du marché chinois. Je me félicite d'ailleurs de ce projet de voyage en Chine pour une vingtaine de Jeunes Agriculteurs. J'ai proposé au président des JA Cédric Bernier qu'une restitution de ce projet puisse être faite dans ma nouvelle préfecture du Doubs. Je suis en tous les cas très fier de ce projet car il nous faut une nouvelle génération conquérante et la piste chinoise est la bonne opportunité».*

De bonnes relations

En fin d'entretien, Joël Mathurin est revenu sur les relations professionnelles qu'il a pu nouer avec l'ensemble des OPA. *«J'avais une inquiétude à ma prise de fonction, j'avais trouvé la jeunesse inquiète de son avenir. À cette inquiétude, j'ai tenté de répondre par l'offensive. J'espère que mon action aura pu y contribuer. Globalement, j'ai souvent trouvé des partenaires de confiance et des esprits très ouverts à la discussion»* a-t-il estimé. Néanmoins, Joël Mathurin apporte une nuance à son propos.

«Je dois évoquer ce que l'on appelle un conflit d'usage entre chasseurs et agriculteurs. J'ai vu avec regret la situation se dégrader. Je me suis impliqué personnellement dans ce dossier et nous avons obtenu des avancées. Je veux parler du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique. Il reste désormais à la faire appliquer».

Enfin, le dernier dossier agricole dont Joël Mathurin a eu à travailler est celui de la sécheresse. *«J'ai sur ce sujet sollicité une CDOA élargie en urgence. J'ai rencontré également les parlementaires pour leur faire un point précis, et j'ai mobilisé le directeur des finances publiques sur la question des dégrèvements fiscaux. Ce dossier n'étant pas réglé, je vais devoir le transmettre à mon successeur. Je pense que nous devrons être imaginatifs dans les prochaines années pour anticiper ce genre de situation».*

THÉOPHILE MERCIER

Sylvie Houspic, nouvelle Préfète de la Nièvre

Sylvie Houspic, 60 ans vient d'être nommée préfète de la Nièvre. Elle remplace Joël Mathurin partis lui pour la préfecture du Doubs



Depuis le 28 août 2017, Sylvie Houspic était préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Grand Est également préfet de la zone de défense et de sécurité Est et préfet du Bas-Rhin. Elle a été nommée le 3 octobre, en conseil des ministres, préfète de la Nièvre.

Cette diplômée de I.E.P. Aix en Provence a commencé sa carrière en 1982 auprès du ministère de l'Intérieur. Elle fut également chargée de mission en juillet 1995 auprès du chef de cabinet du Premier ministre.

Elle découvre ensuite la Bourgogne grâce à sa mission de Sous-Préfète de 2ème classe. Elle est parallèlement directrice de cabinet du préfet de région mais aussi préfète de Côte-d'Or. Sa carrière l'a conduit ensuite en 1999 dans l'est de la France où elle est nommée Sous-préfète chargée de mission pour la politique de la ville auprès du préfet de la région Alsace. Elle est dans le même temps préfète du Bas-Rhin.

En 2001 elle est détachée auprès d'EDF-GDF en qualité de chargée de mission auprès du délégué à la ville et à la solidarité. Elle s'envole ensuite en 2005 à Wallis et Futuna où elle prend ses fonctions d'Administratrice civile affectée au ministère de l'Outre-mer en qualité de secrétaire générale.

De 2006 à 2016, elle occupe tour à tour des fonctions de directrice de cabinet, de sous-préfète ou administrative générale.

Sylvie Houspic prendra ses fonctions prochainement à la préfecture de la Nièvre à Nevers.

THÉOPHILE MERCIER

Portes Ouvertes

Une attention particulière cet hiver pour nos primipares

Après un été compliqué au pâturage, la Chambre d'agriculture et le GDS organisent une opération portes ouvertes le 18 octobre à partir de 14 h au Gaec de la Place à Ourouer. Objectif : savoir optimiser et maîtriser la reproduction des primipares.



Être réactif bien en amont pour limiter les risques. C'est le mot d'ordre de cette journée technique organisée conjointement par la Chambre d'agriculture et le GDS au Gaec de la Place à partir de 14 h à Ourouer. Avec la sécheresse de cet été, il y a un risque accru pour la reproduction des primipares, en particulier pour les éleveurs ayant opté pour les vêlages précoces. *«Il ne faut surtout pas négliger les apports minéraux et les vitamines pour ces génisses qui vêleront pour la première fois»* explique Christophe Dagouneau, conseiller à la Chambre d'agriculture. *«Tout se joue en amont, car il y a un réel risque pour la carrière future de l'animal. Il serait dommage de devoir le réformer au bout d'un an par manque d'alimentation. De toute manière, la génisse ne passera pas au stade de la reproduction si elle n'a pas subvenu à ses besoins primaires»* poursuit-il.

C'est donc toutes ces questions qui seront abordées durant l'après-midi. Au programme : dès 14 h, présentation de l'exploitation de Christian, Gilles et Romain Michon et Nicolas Guenot, les membres du Gaec de la Place.

Cette présentation sera suivie de recommandations pratiques afin d'améliorer la fécondation des primipares. Comme, par exemple, le poids et la note d'état des primipares, les bons repères, ou encore les conduites alimentaires favorables à la fertilité. Le GDS de son côté interviendra sur les préconisations sanitaires à respecter. Enfin des thèmes plus généraux seront exposés en fin d'après-midi à savoir l'organisation en bâtiment et les normes d'ambiance (allotement, luminosité et repaire au pâturage).

THÉOPHILE MERCIER

Contacts
Christophe Dagouneau : 03 86 25 55 38
GDS 58 : 03 86 90 18 90

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Cultures de printemps

La sécheresse impacte les rendements

La récolte des cultures de printemps touche à sa fin. Jean-Marc Krebs, directeur de 110 Bourgogne, livre les premiers résultats des adhérents de la coopérative : sans surprise, la sécheresse et la canicule ont eu un impact majeur.

L'été a été rude pour les cultures de printemps. Si les résultats diffèrent en fonction des sols et des millimètres d'eau reçus des orages très localisés, dans de nombreuses zones du département le manque d'eau associé à la chaleur a eu de gros impacts sur les plantes, qui se ressentent dans les rendements. Jean-Marc Krebs, directeur de 110 Bourgogne, donne les premiers rendements observés chez les adhérents de la coopérative : « En tournesol, on est entre 18 et 22 q/ha, il manque 5 à 6 q/ha par rapport à une année normale… Mais on s'attendait à pire que ça… la première parcelle récoltée était à 15 q/ha ! »

Gains de séchage en maïs grain

« En maïs grain, on est à 60 à 65 q/ha en moyenne par rapport à une récolte « normale » située entre 75 et 85 q/ha. Les rendements les plus dégradés descendent à 25-30 q/ha sur certaines parcelles… C'est ras les pâquerettes ! » La récolte du maïs grain touche à sa fin, et cette année, la sécheresse n'épargnant personne, certaines parcelles destinées au grain ont été rachetées et ensilées par des éleveurs en manque de fourrage pour l'hiver. Point positif, le taux d'humidité est intéressant pour les agriculteurs « On est aux alentours de 20 % d'humidité, entre 5 à 8 % de moins que d'habitude. C'est assez exceptionnel ! Les agriculteurs attendent pour récolter pour que le maïs sèche le plus possible. L'écart de rendement va pouvoir être compensé par les économies de séchage ! »

Concernant le soja, le directeur estime des rendements entre 12 et 18 q/ha, contre 25 q/ha l'an dernier. Le lin graine, filière développée pour le cahier des charges Bleu Blanc Cœur, s'en sort aussi moins bien que l'an dernier, avec un rendement moyen de 13 q/ha, soit 4 quintaux de moins qu'en 2017. Quant à la moutarde, Jean-Marc Krebs est consterné « la culture a été très impactée cette année, principalement à cause du gel et du salissement… Le rendement de 7 q/ha est loin du 13 q/ha de 2017. » Le chanvre affiche aussi des résultats décevants de 4,5 q/ha, contre 7 l'an dernier.

ORIANNE MOUTON

Résultats en maïs grain

La récolte du maïs grain a été réalisée au 15 septembre, soit avec un mois d'avance dans les limons battants profonds de Fabrice Dewulf dans le Gâtinais. Les résultats de 45 q/ha en moyenne sont décevants, d'autant plus que 2017 avait été une année exceptionnelle avec 98 q/ha. « Les conditions étaient très humides à l'implantation et puis c'est devenu trop sec après… Par contre cette année on gagne en humidité, avec 22 à 24 % contre 35 à 40 % habituellement. J'ai aussi fait de l'ensilage de maïs, la quantité était normale mais il y avait très peu de grains… » Concernant les autres cultures, l'agriculteur déplore la levée trop tardive de ses colzas, qui risquent de subir le froid de plein fouet à cette vitesse de développement. « J'avais aussi semé des cultures en dérobée après la moisson des céréales, je devais les récolter pour les animaux mais rien n'a levé. Idem pour les SIE qui lèvent tout juste. C'est la première année qu'on utilise autant de glyphosate tellement c'est impossible de passer avec les outils dans les champs. On userait trop de carburant et d'outils pour un résultat pas forcément bien. Je ne sais pas comment on fera sans lui des années comme celle-là ! »

Résultats en sarrasin et pois chiche

À Ligny le Châtel, Adrien Beau avait semé 28 ha de sarrasin, dont 22 ha en direct derrière un méteil en mai. À la récolte début septembre, soit un mois plus tôt que d'ordinaire, ses terres « qui n'ont pas un très bon potentiel » ont offert des rendements décevants : 3 q/ha de moyenne, alors que sa coopérative enregistre une moyenne de 10 q/ha. « L'an dernier on avait fait 9 q/ha de moyenne. On ne fait pas de super résultats mais l'intérêt pour nous est aussi de faire du méteil avant pour nourrir le troupeau. » Les semis de mai ont levé rapidement, puis la plante a beaucoup souffert de la sécheresse. Le jeune agriculteur a également semé du pois chiche, qui s'est implanté très difficilement avec les conditions humides. Un tiers de la parcelle semée n'a pas levé suite à un important orage, restreignant le rendement à 12 q/ha, avec des grains de petite taille.

Résultats en tournesol

L'implantation du tournesol a été difficile chez Nicolas Poinsot, principalement à cause de l'humidité. « C'était plutôt bien parti, il avait levé assez vite, mais il n'y a pas eu d'eau de la floraison jusqu'à la maturité, donc les amandes ne se sont pas remplies… Il y a eu de grosses disparités de potentiel dans la parcelle de 30 ha de tournesol, ce sont des sols argilo-calcaire superficiels avec une partie plus profonde. Mes rendements tournent autour de 21 q/ha cette année, alors que j'avais 36 q/ha l'an dernier… C'était une année record certes, j'avais eu 13 q/ha en 2016… En tout cas cette année le grain est petit et très léger, avec une humidité très basse avoisinant les 5 à 6 %. » L'agriculteur pensait arrêter le tournesol cette année « mais je vais devoir en remettre à la place du colza qui n'a pas levé… Je voulais réduire mon nombre de cultures, parce que je fais beaucoup de nouvelles cultures de printemps : lentilles, vesce, pois, trèfle. Je voulais me dégager du temps pour les récoltes d'automne… Finalement, je vais devoir courir dans un an !»

Semis d'automne

«On va vivre une sacrée campagne»

Conséquences de la sécheresse, les semis d'automne sont difficiles. Beaucoup d'agriculteurs se questionnent sur la gestion de leur assolement. Jean-Marc Krebs livre ses inquiétudes sur la campagne à venir.

Plusieurs problèmes sont aujourd'hui rencontrés par les agriculteurs. Le directeur de 110 Bourgogne, Jean-Marc Krebs partage ces inquiétudes. *«Les agriculteurs étaient heureux en juillet à la fin de la moisson parce que la récolte était bonne, et dans les coins où c'était la catastrophe depuis 4 ans, ça a un peu relevé la barre. La quantité et la qualité étaient là, et les prix sont quand même bien meilleurs que les 4 dernières années. Mais alors là ils ont de nouveau le moral dans les chaussettes… en se demandant comment ils vont pouvoir semer».*

Le premier problème concerne les semis de blé et orge d'hiver, compromis par l'absence de levée des résidus de grains de la culture précédente, laissés au sol à la récolte. *«D'habitude à cette époque, tout est vert partout, les repousses sont levées, voire lèvent pour la deuxième fois, puis sont détruites avant le semis… Cette année, comme il n'a pas plu, rien n'a germé ! C'est vraiment problématique honnêtement. Beaucoup d'agriculteurs sont en travail du sol simplifié, le risque est donc que les repousses du précédent lèvent en masse dans la culture semée cet automne… Si du blé lève dans de l'orge de brasserie, il sera impossible à désherber, et la présence de grains de blé déclassera l'orge en catégorie fourragère».*

Attendre au maximum avant de semer

«On a clairement dit à nos agriculteurs d'attendre un maximum pour semer, pour donner un maximum de chances aux graines résiduelles de germer. S'ils ne peuvent pas, on fera un truc agronomiquement incorrect… Mais là il faut choisir entre l'agronomie correcte et la valorisation de l'année prochaine ! On leur dit de remettre les mêmes espèces et la même variété sur les parcelles de l'an dernier… Sinon tout passera en fourrager».

La menace d'un déséquilibre des filières est prégnante selon le directeur. Et il va de pair avec les risques de déclassement des récoltes, induisant une plus faible rémunération des céréaliers. Les yeux des agriculteurs restent braqués sur le ciel désespérément bleu et sur les champs désespérément bruns, espérant qu'un peu de gris et de vert viennent s'ajouter au tableau de ce début d'automne compliqué.

La ruée vers les alternatives au colza

Dans les champs, le colza est souvent aux abonnés absents. Le directeur de 110 Bourgogne le confirme avec les statistiques de ses agriculteurs adhérents : *«En moyenne, 70% du parcellaire de colza est semé, ça va de 0% à 90% de semis dans les fermes. Ça dépend des secteurs et des agriculteurs. Sur ces colzas semés, 50% sont désherbés, et 25 à 30% seulement sont levés».* C'est la deuxième préoccupation du moment pour les agriculteurs, qui ne doivent maintenant choisir quelle culture implanter sur leurs parcelles destinées au colza, toujours vierges de semis ou au développement de la plante trop tardif. *«On a des parcelles où un bout est levé, l'autre bout pas. Et dans le bout levé, il y a des insectes»* Jean-Marc Krebs redoute la ruée vers les cultures de printemps, que les agriculteurs pensent utiliser en plan B sur les parcelles de colza. *«On demande à nos adhérents d'être très prudents parce que tout le monde veut se rabattre sur des cultures de printemps comme le lin ou le sarrasin. Ils se tournent vers ces cultures à cause de leur prix rémunérateur. C'est légitime de chercher des solutions de repli, mais sur des cultures aussi pointues, si vous n'avez pas de contrat, c'est vendu au prix du marché ! Et là, les prix… on sait déjà qu'une centaine d'euros/tonne a disparu… Nous, on a des contrats avec nos agriculteurs, on peut donc garantir les prix en fonction du volume dont on a besoin. Les surfaces sont en train d'augmenter sur ces cultures de niche, sauf que si on rentre un bœuf dans la niche du chien… Il n'y a plus de niche, ça explose. On est dans une vraie cocotte-minute, des filières qu'on construit pas à pas vont exploser ! En plus on n'est pas vraiment dans une zone propice aux cultures de printemps… Les gelées tardives sont un vrai risque».*

La météo hivernale sera peut-être favorable aux cultures. Pour l'instant les incertitudes planent en nombre sur la production végétale icaunaise. *«On va vivre une sacrée campagne»* d'après Jean-Marc Krebs.

ORIANNE MOUTON

Loup

Mobilisation contre le prédateur

Le député de la 2ème circonscription de l'Yonne André Villiers est allé à la rencontre des éleveurs touchés à répétition par les attaques du loup présent dans la zone.



Les Ja et la FDSEA 89 ont manifesté contre la présence du loup et pour recevoir des réponses sur les dossiers agricoles en cours.

Le député André Villiers s'est rendu, le 8 octobre dernier, chez Laurence et Sébastien Godin, les éleveurs touchés par des attaques de loup à répétition depuis le mois de juin. De nombreux acteurs locaux et agricoles étaient conviés, tous concernés par la présence du prédateur qui rôde encore dans les parages, si l'on en croit les dépouilles de chevreuils trouvées dans les bois. L'occasion pour eux de témoigner leur soutien aux éleveurs qui ont perdu près de 30 brebis, autour de l'affirmation commune : *«Le loup n'est pas le bienvenu dans l'Yonne»*. L'élevage ovin, en pleine expansion grâce au récent plan de relance ovine, est mis à mal par la présence du loup. Les éleveurs présents ont tous affirmé que le système d'élevage local n'est pas adapté aux mesures de protection prévues sur le plan national : des petits lots de brebis permettant des agnelages étalés répartis sur de petites parcelles éparses. De plus, la volonté de faire pâturer les brebis dans les prés, qui est aujourd'hui une préoccupation de la société et des éleveurs, est mise à mal par la présence du loup. Pour le député André Villiers, la réintroduction de troupes de brebis dans le Tonnerrois, terre ovine historique, est essentielle : *«Je prône une agriculture moins intensive avec réintroduction d'élevages. Pour moi, la reconquête de la logique agronomique sur ces territoires passe par la réintroduction de troupeaux de brebis, parfaitement adaptés à la zone. Le loup, c'est la symbolique environnementale par excellence. Pour certains, le réintroduire c'est revenir à cet équilibre environnemental tant recherché. Selon moi, pour la défense de l'environnement, il vaut mieux fixer des agriculteurs avec de l'élevage plutôt que laisser se développer de façon anarchique une espèce sauvage que l'on avait éradiquée au début du XXe siècle»*.

Manifestation des JA 89 et de la FDSEA 89

Piqués au vif, les JA et la FDSEA 89 ont manifesté devant la mairie de Melisey. Une action pacifique de soutien aux éleveurs et de revendications face au silence des élus concernant les dossiers agricoles. *«On s'est mis devant la mairie pour ne pas déranger les producteurs déjà secoués, et pour la symbolique. Pour nous, l'État ne remplit pas ses fonctions. Il protège le loup et pas les éleveurs… En prime, de trop nombreux dossiers agricoles sont en attente en cette année noire, et les élus n'apportent pas de réponse !»* explique Damien Brayotel, président de la FDSEA 89. Pour les syndicats, si l'espèce n'est pas classée nuisible, *«elle sera domestiquée par un environnement favorable à son développement»*.

Outre la problématique du prédateur, les JA et la FDSEA ont appuyé le *«manque de réaction de l'État vis-à-vis des problématiques lourdes de l'agriculture du territoire»*. Les thèmes de l'augmentation des VCI en viticulture, du retard de paiement des aides bio, ou encore des difficultés des grandes cultures ont été rappelés au député. Entre autres, le président de la FDSEA de l'Yonne a mis en garde contre la pression sociétale qui induit la suppression de produits. *«Il faut nous laisser le temps de trouver des solutions alternatives, et aider la recherche. Deuxièmement, ces changements ne pourront se faire que si l'agriculture dégage du revenu. L'objectif global des États généraux de l'alimentation c'est de produire une alimentation saine et durable, ça, c'est ce qu'on fait, mais aussi d'améliorer et de mieux partager le revenu des producteurs au sein des filières. Et là l'État n'assume pas totalement son rôle d'arbitre»*. Le très préoccupant manque d'herbe, donc de fourrages pour l'hiver a également été abordé.

La sonnette d'alarme a été tirée concernant les problèmes de trésorerie liés à l'achat d'aliment pour compléter les stocks. Gilles Robillard, secrétaire général de la FDSEA 89 a mis en avant la nécessité d'un soutien financier pour les éleveurs touchés par la sécheresse : *«Est-ce qu'on veut le maintien des agriculteurs et des zones rurales ou on veut le loup, la forêt et les coquelicots à notre place… ? Aujourd'hui, certains éleveurs vendent des vaches pour pouvoir acheter de l'aliment. Ils sont déjà endettés et ça met en péril leur production des prochaines années»*.

ORIANNE MOUTON


Le député André Villiers a rencontré les éleveurs touchés par les attaques de loup et les acteurs du territoire.

► À noter

Réunions Sécheresse : Anticiper la période hivernale

Notre département subit une sécheresse majeure. Les stocks de fourrages baissent et la repousse est inexistante. Face à cette situation extrêmement préoccupante, la Chambre d'Agriculture organise 2 réunions sécheresse à l'attention des éleveurs de vaches allaitantes. Alysé interviendra afin de pouvoir répondre aux questions et apporter des solutions techniques aux différentes situations.
Nous vous donnons rendez-vous :
Le mardi 16/10 à Avallon à 14 h 00 à la Chambre d'agriculture à Avallon
Le jeudi 25/10 à Toucy à 14 h 00 à la salle polyvalente de Toucy

► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Comment fertiliser mes vignes pour atteindre mes objectifs ?

Le 18 octobre 2018 à Auxerre.
Contact : Guillaume Morvan, 03 86 94 28 90.

Diagnostiquer simplement mes sols en autonomie

Le 31 octobre 2018, formation exclusivement sur le terrain !
Contact : Valérie Duchenes, 03 86 94 28 40

Comment me préserver et agir en situation de stress ?

Les 5 et 6 novembre 2018 à Auxerre. Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant gérer son stress.
Intervenant : coach en développement personnel.
Contact :
Françoise Duzer, 03 86 94 82 93.

S.A.S. BAILLY
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BATIMENTS AGRICOLES ET INDUSTRIELS
Dimensions standards ou sur mesures
Conception personnalisée • avec pose ou kit • photovoltaïque
18240 Savigny en Sancerre
Tel. 02 48 72 12 93 - www.baillysa.fr - mail@baillysa.fr

▶ Agenda

18/10 Permanence Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra le jeudi 18 octobre à la chambre d'agriculture - 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03.80.52.93.52- dijon@apecita.com

03/11 Concours Herd Book Charolais
Le concours du Herd Book Charolais aura lieu le samedi 3 novembre à Avallon.

04/11 Foire Saint-Martin
Le dimanche 4 novembre, la Foire Saint-Martin réinvestit le centre-ville d'Auxerre. De nombreux exposants seront présents : artisans, vêtements, animations, et bien sûr de nombreux agriculteurs fiers de présenter leur production aux icaunais. De 8h à 18h

05/11 Des racines et des pelles
La 3ème édition de «Des racines et des pelles» aura lieu lundi 5 novembre à 14h au bosquet du Lys (Malay le Petit) dans le Sénonais. Ouverture et analyse de profil sur plusieurs parcelles avec Valérie DUCHENES, pédologue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Evènement gratuit et en accès libre.

06/11 Porte ouverte du GIEE Agribio Vanne et Othe
Les agriculteurs du GIEE en partenariat avec BIO BOURGOGNE et Eau de paris, vous parleront de leur territoire et de ses enjeux, de leurs projets : nouvelles filières en bio, transformation et circuits courts... Mardi 6 novembre à partir de 8h45 à Foissy-sur-Vanne.

13/11 Des ovins sur les plateaux de Bourgogne ?
Le mardi 13 novembre à 13h30 à Cruzy le Chatel producteurs qui ont fait le pari de ré-introduire un élevage ovin sur leur exploitation céréalière et acteurs de l'agriculture et de l'élevage du département, vous livreront les clés de la réussite de cette stratégie.

Exposition sur les enseignes à Avallon
Jusqu'au 11 novembre, le Musée de l'Avallonnais consacre une exposition aux enseignes et autres témoins de l'artisanat et du commerce à Avallon. Enseignes, lanternes, clés, publicités, factures, papiers d'emballage, journaux…, extraits des collections du musée ou prêtés par des Avallonnais, illustrent de la vitalité des activités et artisanales et commerciales au fil des temps jadis. Tlj, sauf le mardi, de 14 h à 18 h

Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918
Dans le cadre du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, les Archives Départementales de l'Yonne réalisent un travail de valorisation des lieux de mémoire et de souvenir icaunais. Afin de compléter les documents qu'elles conservent, elles lancent un appel à tous les détenteurs de clichés photographiques et/ou de cartes postales illustrant les manifestations populaires s'étant déroulées dans l'Yonne : inaugurations et commémorations devant les monuments aux morts, poses de plaques du souvenir, etc… : Tel 03 86 94 86 00 - archives@yonne.fr

Nouvelle filière

Une diversification «à la noix»

Neuf agriculteurs de Puisaye-Forterre se sont lancés dans une aventure collective en implantant 50 ha… de noix et de noisettes !



Hugo Verdonck et Loïc Guyard dans la récente noyeraie à Thury

Chacun y est allé de quelques parcelles, d'un à quinze hectares par agriculteur, pour former au total 50 ha de noyers et quelques noisetiers.
Ils sont céréaliers ou polyculteurs-éleveurs, membres d'un groupe technique qui les réunit régulièrement. Suite aux résultats médiocres de la récolte 2016, Hugo Verdonck, céréalier à Coulanges-sur-Yonne et ancien producteurs de petits fruits, exprime au groupe sa volonté de se lancer dans la production de noix. Il a suivi une formation dans le département du Lot, zone productrice du fruit sec et a été emballé. Son projet a séduit huit autres agriculteurs de Thury, Lainsecq, Étais-la-Sauvin, Courson-les-Carrières, et Tannay (58), qui se sont lancés dans l'aventure. Pour faire face aux rendements et aux prix fluctuants, la diversification a semblé bienvenue pour Loïc Guyard, en polyculture-élevage : «*Sur le marché français, on trouve 80 % de noix importées, il y a un vrai débouché d'autant plus que la demande en fruits secs augmente. Quant à la possibilité de produire, il y avait beaucoup de noyers dans le département au début du siècle dernier, la zone s'appelait même «l'openfield de la noix», ça rassure de savoir que les noyers se développaient ici.*»



Les noix entières sont commercialisées 3 €/kg et les cerneaux sont vendus 12 €/kg

La force du collectif

L'aventure lancée en 2016 se poursuit avec un plan d'action et l'accompagnement de la Chambre d'agriculture de l'Yonne qui les guide dans leur projet sur les aspects juridiques, les formations ou encore les recherches de financement. Justement, le collectif est lauréat d'un appel à projet plan Écophyto II, permettant le financement de 60 % de l'investissement de plantation de 4 400 €/ha. «*On est tous dans des situations financières tendues, heureusement qu'on a pu trouver des solutions pour alléger notre investissement propre.*» L'Yonne n'étant pas vraiment une terre de noix, les novices de la nuciculture (la culture de la noix) sont tous allés se former dans le pays de la noix du Périgord. Ils reçoivent les précieux conseils d'une spécialiste en la matière lotoise, qui leur rend régulièrement visite et les guide au quotidien grâce à un groupe de messagerie instantanée.
Avant l'implantation des premiers arbres, en 2017, les neuf agriculteurs ont créé l'association «*Noix et noisettes de Bourgogne*», sous la présidence d'Hugo Verdonck : «*Il fallait qu'on se regroupe pour pouvoir mutualiser les moyens, communiquer sur notre projet, promouvoir la noix et continuer à trouver des financements.*» La première plantation de noyers a eu lieu en mars 2018 et d'autres plants devraient agrémenter les rangs l'hiver prochain pour atteindre les 50 ha prévus. La première récolte attendra 2025 dans les parcelles non-irriguées, 2024 pour les noyeraies irriguées. Mais pas de repos d'ici là pour les agriculteurs ! Une CUMA devrait voir le jour pour assurer un équipement adapté à la production. De même qu'une société commerciale pour vendre les produits. En effet, si les premières noix récoltées sont destinées à la coopérative lotoise qui les accompagne, en demande de produits, les agriculteurs souhaitent réaliser une étude de marché pour jauger leur souhait de valoriser les noix jusqu'au consommateur. «*La majorité d'entre nous a la volonté de commercialiser directement nos produits. Pour les céréales, c'est trop tard, mais pour les noix, on voudrait avoir la main de la production au consommateur*» explique Loïc Guyard. L'ambition du groupe est d'investir dans des infrastructures de lavage, séchage, calibrage, décorticage, mise en cerneaux voire de transformation, pour vendre les noix et noisettes de Bourgogne bio de façon locale.

Un pari sur l'avenir

Avec une première récolte prévue dans sept ans, c'est le plongeon dans l'inconnu pour les neuf agriculteurs. «*Il n'y a pas de référence ici… On verra bien ! Les rendements du Lot en irrigué sont de 4 t/ha en moyenne. On espère faire 2 à 2,5 t/ha ici. Le prix de vente s'élève à 3 000 €/t et les données dont on dispose évoquent un EBE à 1 000 € ha.*» Les coûts d'entretien annuels avant production s'élèvent à 586 €/ha sur huit ans puis à 1 600 €/ha en production. Concernant les conditions d'implantation et de réussite, les nouveaux nuciculteurs ont tout étudié : la pluviométrie en Forterre est similaire à celle du Lot, bien que répartie différemment. Ce sont surtout les gelées tardives qui pourraient influencer la production bourguignonne. Terres profondes, terres à cailloux, les conséquences sont les mêmes que sur les céréales : les noyers donneront plus dans les bonnes terres. Pour leur assurer un bon développement et une bonne production, 800 heures de travail annuel sont nécessaires sur l'ensemble des 50 ha de noyers. Après la plantation de 150 plants/ha, la mise en place de protections contre le gibier et de protection du sol contre les adventices, les plants doivent être arrosés l'été et «*atomisés*» trois à quatre fois par an. L'atomisation correspond à l'aspersion d'oligo-éléments et azote organique visant à favoriser le développement et la production de l'arbre. Pour l'entretien de la surface plane exigée pour la récolte des noix, des couverts végétaux sont implantés entre les rangs.

Toutes les conditions semblent réunies pour la réussite du projet. Encore quelques années de patience seront nécessaires pour récolter le fruit du travail et de l'investissement des neuf agriculteurs. Le temps d'organiser une valorisation à la hauteur de leurs espérances.

ORIANNE MOUTON

Rencontre avec le nouveau président du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne

Jean-Yves Remillet, un agriculteur engagé depuis plus de trente ans

Vous avez pris vos fonctions de président de la caisse régionale en juin 2018, mais on ne vous connaît pas encore. Qui êtes-vous Monsieur Rémillet et comment êtes-vous arrivé à la présidence d'une institution comme le Crédit Agricole ?

Jean-Yves Remillet : *«D'abord, je suis un agriculteur, installé en polyculture élevage et je suis aussi un éleveur laitier passionné par son métier. Notre Gaec familial, qui produit du fromage de Langres AOC fermier, s'est lancé dans la transformation il y a trente ans déjà. J'ai toujours été engagé dans la profession agricole, au sein d'un CDJA d'abord puis dans différentes organisations et je ne conçois pas mon métier sans cet engagement. C'est ce qui m'a porté tout au long de ma carrière professionnelle, même si cela n'a pas toujours été facile de tout concilier. Avant de présider la caisse régionale du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, j'ai été élu de caisse locale pendant trente ans, président de cette caisse pendant 20 ans et vice-président, aux côtés de Vincent Delatte de la caisse régionale pendant un peu plus de six ans. Je fais partie de cette génération qui considère que les droits et les devoirs vont de pair, l'engagement fait partie du devoir en ce qui me concerne».*

Le Crédit Agricole reste la banque de référence du monde agricole, sur un marché de plus en plus concurrentiel, sur quels axes travaillez-vous pour conserver votre place de leader sur le marché agricole ?

J.-Y. Remillet : *«Notre différence s'exprime déjà dans notre engagement là aussi : nous sommes le banquier des bons comme des mauvais jours. Une caisse régionale vit grâce à son environnement, toute son action vise à être en phase avec le tissu économique régional. Nos départements sont à forte vocation agricole et notre activité reste donc aussi étroitement liée à cet environnement agricole. Une caisse régionale n'est pas délocalisable, elle vit par et pour le tissu économique régional, contribue au dynamisme de l'ensemble et participe directement à l'emploi et au développement local. C'est un véritable acteur économique engagé sur tous ses territoires. Notre proximité et notre encrage dans l'économie locale nous permettent d'évoluer dans notre accompagnement et nos propositions, en fonction de l'évolution du contexte et de la nécessaire adaptation à de nouveaux enjeux. L'enjeu climatique en est un et nous sommes le premier assureur régional sur le dossier de l'assurance récolte. Nos élus sont des femmes et des hommes qui vivent et travaillent sur ces mêmes territoires, c'est très important pour rester en phase avec la réalité économique locale».*



Le Crédit Agricole s'engage concrètement auprès des jeunes en phase d'installation, mais les capitaux à investir dans les reprises sont de plus en plus importants, sera-t-il toujours possible d'installer des jeunes et comment éviter une financiarisation de l'agriculture ?

J.-Y. Remillet : *«La forte pression sur le foncier masque la réalité de la valeur économique des exploitations. C'est une notion qu'il faudra bien à nouveau intégrer dans les projets économiques afin de clarifier les situations. Cela doit s'accompagner d'une réflexion sur la faiblesse des retraites agricoles, une revalorisation contribuerait à faciliter les reprises notamment. Nous avons intégré dans notre offre à l'attention des jeunes agriculteurs, de ceux qui feront l'agriculture de demain, un partenariat avec Mimosa, un financement participatif qui fait avancer les petits projets et les aide à grandir. Il faut avancer aussi sur la problématique du revenu agricole et de la rentabilité économique des systèmes d'exploitation. La PAC de 92 a joué un rôle d'amortisseur pendant longtemps, mais les temps changent et la politique agricole commune n'a plus du tout la même orientation. Les exploitants vont devoir trouver de nouvelles ressources, au propre comme au figuré. Ce qui va faire la différence c'est le capital humain, les compétences de gestionnaire, de manager, la capacité à innover, à se diversifier et à mener des projets à bon terme. Nous soutenons de plus en plus de projets de diversification de toute nature, du plus petit au plus ambitieux, dans la méthanisation notamment pour les plus importants. Ce secteur pourrait d'ailleurs changer radicalement le visage actuel de l'agriculture».*

Comment préparez-vous les décennies à venir, alors que l'agriculture et les agriculteurs sont confrontés à de nouvelles orientations sur fond de changement climatique ?

J.-Y. Remillet : *«Notre différence par rapport aux autres banques se situe déjà dans notre choix d'un modèle 100 % digital, 100 % local, l'un et l'autre se comprenant à égalité d'importance. Ce qui se traduit concrètement par l'importance de nos réseaux d'agents locaux et d'élus et, pour nos clients par un accès rapide à tous nos services. Nos racines sont agricoles et nous entendons rester leader sur ce marché avec lequel nous sommes en phase. Nous croyons fortement à l'avenir d'une agriculture multiforme car les choses bougent, de nombreux projets émergent d'un contexte en mouvement, à l'image du climat. Notre socle ce sont nos élus, dont le rôle est essentiel. Les administrateurs sont formés en conséquence pour assumer au mieux leur rôle de relais. Pour nous tous, travailler dans une telle maison cela donne du sens à l'action et c'est ce qui fait notre force».*

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE-MARIE KLEIN

En image

Les champions charolais au Sommet de l'élevage



Le Concours Charolais du Sommet de l'Élevage s'est déroulé le 3 octobre au Zénith. Au total près d'une soixantaine d'animaux issus d'une quarantaine d'élevages ont concouru. Le prix de Championnat Mâle a été attribué à Lapin de l'EARL Denis Corneloup (03). Lapin a pour père Ibra Mic et mère Carotte. Le Prix de Championnat Femelle a été décerné à Italienne du Gaec Roube-Fayet (58). Italienne a pour père Cyrano et mère Balzane.

Formations

Visites de fermes en élevage laitier

18/10 Visite d'un élevage laitier à Villecomte (21) à 14 h
18/10 visite du GAEC du Creux Bleu, chez Philippe et Christophe DANIEL (71). 245 ha dont la moitié en fourrages, 70 Simmentals à 6 500/7 000 L par an

Approche globale de la santé animale pour réussir en élevage bio

(Côte d'Or, Nièvre et Saône et Loire) – 9h à 17h30. Côte d'Or : Mardi 30 & mercredi 31 octobre - Pôle Agricole - Salle Pâturin - Route d'Arnay à Créancey (21). Nièvre : Lundi 3 & mardi 4 décembre (Lieux restant à définir). Saône et Loire : Jeudi 13 & vendredi 14 décembre (lieux restant à définir). Programme : Maintenir vos animaux en bonne santé en limitant le recours aux médicaments de synthèse. Mesures préventives (alimentation des animaux, hygiène des bâtiments, bien-être animal...) et utilisation de compléments alimentaires naturels afin de stimuler l'immunité du troupeau.. Jérôme Crouzoulon - Formateur en santé et nutrition animale - Alterelev
Renseignements complémentaires et inscription auprès de : Côte d'Or & Nièvre : Aurélie Billon, conseillère polyculture-élevage Bio Bourgogne. aurelie.billon@biobourgogne.org - 06 80 43 16 97. Saône et Loire : Marine Philippe, conseillère polyculture-élevage Bio Bourgogne, marine.philippe@biobourgogne.org - 06 33 35 37 48



Visite ministérielle au Sommet de l'Élevage

Pas de plan Orsec pour l'élevage à sec

En visite au Sommet de l'Élevage de Clermont-Cournon, jeudi matin, Stéphane Travert a reçu un accueil musclé de la part des éleveurs du réseau FNSEA-JA, las d'entendre la même rengaine face aux difficultés qu'ils traversent.



Comité d'accueil musclé pour Stéphane Travert.

Armée d'un coton-tige géant et d'un pipeau doré, une centaine d'agriculteurs du réseau FNSEA-JA a accueilli le ministre de l'Agriculture en fanfare, jeudi matin au Sommet de l'Élevage. L'évènement qui avait ouvert ses portes la veille, à la Grande Halle de Clermont-Cournon, a cristallisé les revendications syndicales sur la sécheresse et la loi alimentation.

Les deux objets n'ont évidemment pas été choisis au hasard. Au-delà du symbole, ils en disent long sur le ras-le-bol de la profession à l'égard de pouvoirs publics décidément *«longs à la détente»*. Sur la sécheresse, le ministre a beau marteler que ses services sont sur le pont depuis le 15 juillet, il ne convainc pas. Sifflé, qualifié de *«bon à rien»*, contraint de donner le change malgré une foule entonnant *«Au clair de la lune»*, Stéphane Travert a joué la même partition dont il ne se départit pas depuis début septembre. *«Nous avons pris nos dispositions à travers l'exonération de la taxe sur le foncier non-bâti, le report de cotisations de charges MSA, nous avons obtenu gain de cause auprès de la Commission européenne pour obtenir des dérogations sur le pâturage des jachères, et des paiements d'acompte Pac sur le premier et le second pilier, avancés d'un mois et versés à hauteur de 70% contre 50% habituellement»*. Une remontée définitive de la situation par départements devrait intervenir d'ici le 12 octobre.

Éloge du dialogue

Les procédures *«calamités»* pourraient être lancées dans la foulée. Essayant tant bien que mal de faire face malgré les invectives, Stéphane Travert a semblé à court d'argument pour calmer la fronde du monde paysan. Sur la loi alimentation, les garanties qu'il avance, *«ne sont pas de nature à changer fondamentalement les choses»*, a insisté Michel Joux, président de la FRSEA Auvergne Rhône-Alpes. *«Moi, je favorise la ferme France. Pour obtenir des prix rémunérateurs, les agriculteurs, les distributeurs, et les transformateurs ont besoin de se parler. Aujourd'hui, nous avons besoin d'avoir une discussion avec la grande distribution»*.
En cas d'échec des négociations, Stéphane Travert en appelle au médiateur : *«Nous avons demandé aux filières de saisir le médiateur des relations agricoles de manière à pouvoir trouver un terrain d'entente. Ils doivent se mettre d'accord en utilisant les outils présents dans la loi alimentation»*. Parmi ces outils, la référence aux coûts de production, et sur ce sujet, Stéphane Travert redit *«faire confiance au médiateur pour trouver des formules robustes pour calculer ces coûts de production»*. Et d'estimer que le projet de loi, *«voté cette semaine, est le reflet des consensus apparus au moment des États généraux»*. Pour les responsables professionnels, le consensus à l'épreuve des actes semble déjà fragilisé.

SOPHIE CHATENET

Viande bovine

Interbev remet le couvert

Il fallait bien un colloque pour remettre les idées à l'endroit sur la viande, sa consommation, et répondre aux nouveaux enjeux sociétaux qui remettent en cause le statut de la viande. Interbev l'a organisé dans le cadre du Sommet de l'élevage, avec l'assurance d'une plus grande visibilité.

D'abord, il ne vaut pas se voiler la face, les Français ont bel et bien changé leur mode de consommation, comme l'indique Denis Lerouge d'Interbev, en plantant le décor. Leur système alimentaire a évolué, comme leur posture face à l'alimentation, qu'ils remettent en cause plus globalement. Dans ce contexte, la viande qui était une évidence ne l'est plus, elle doit désormais être aussi *«bonne à manger que bonne à penser»*. Ce qui suppose de redonner du sens à ce choix, de montrer, d'expliquer, de mieux communiquer sur le produit viande.
C'est tout le sens de la démarche de la filière viande bovine d'Interbev depuis 2013, portée par la volonté de s'ouvrir à la société et de répondre à ses questionnements. Bruno Dufayet, en charge de la commission *«Enjeux sociétaux»*, retrace les grandes lignes d'un changement d'attitude qui a amené les professionnels à ouvrir le dialogue avec les ONG de protection de l'environnement. Un changement de posture indispensable pour désamorcer une bombe à retardement qui aurait mis à mal et pour longtemps l'ensemble des acteurs de la filière viande.
Ces travaux et ces réflexions ont abouti en 2017 à la création d'un *«Pacte pour un engagement sociétal»*, une *«démarche socle pour toute la filière»* qui s'articule autour de quatre axes : optimiser les ressources actuelles, contribuer à l'enjeu climatique, diminuer de 15% les rejets de gaz à effet de serre d'ici 10 ans et veiller au bien-être animal. Pour que les mots ne restent pas des coquilles vides et se traduisent en actes sur le terrain, Interbev engage le monde de l'élevage et les éleveurs à signer ce pacte et inscrit l'opération dans une démarche qualité à la portée de tous, même si elle se situe un cran au-dessus des bonnes pratiques.
Ce pacte répond à un objectif de transparence. C'est aussi un message fort *«à l'adresse des 98% de consommateurs de viande en France»*. Reste la question du retour financier, toujours présente chez les éleveurs qui continuent d'enchaîner les mauvaises passes depuis plusieurs années. Au travers de ce Pacte et au-delà de la question économique qui ne peut pas être traitée là, Interbev insiste sur la nécessité de mettre en valeur les spécificités du modèle d'élevage à la française, un élevage à taille humaine, totalement atypique par rapport aux autres modèles dans le monde. L'enjeu non chiffrable, c'est bien aussi *«le maintien de la consommation de viande et la réassurance d'un consommateur de plus en plus sur le qui-vive et partagé entre le plaisir de manger de la viande et de nouvelles interrogations concernant l'éthique, l'environnement et la santé»*. Autant d'inquiétudes qui le poussent à limiter sa consommation et fragilisent un produit viande longtemps symbole de santé, de plaisir et de convivialité. Mais ça, c'était avant. Avec le Pacte Interbev entend assurer l'avenir de la filière viande et d'un produit viande en quête d'une nouvelle légitimité.



Bruno Dufayet (au centre) a expliqué tout le travail de la commission *«Enjeux sociétaux»* d'Interbev.

ANNE-MARIE KLEIN

Olivier Dauger, élu FNSEA en charge des questions climatiques et énergétiques

« Produire plus et mieux avec moins pour répondre aux défis posés par le changement climatique »

Un rapport du Giec, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, commandé lors de la COP21, alerte sur les conséquences d'une élévation des températures de 2 °C et les compare à une élévation de 1,5°C. Limiter le réchauffement à 1,5°C devrait permettre de limiter les effets néfastes. Les auteurs proposent donc des pistes pour atteindre cet objectif. Pour Olivier Dauger, élu FNSEA en charge des questions climatiques et énergétique, si l'agriculture participe au réchauffement climatique et en est une victime, elle est avant tout source de solutions.



Photo: Actuagri

Olivier Dauger est en charge des questions climatiques et énergétique au sein de la FNSEA

Quels enseignements tirez-vous du rapport publié par le GIEC le 8 octobre ?

Olivier Dauger : *« Les conclusions de ce rapport, sont une demi-surprise. Elles ne font que confirmer les anciens rapports. Le rapport met tout de même en avant la rapidité de l'évènement. Il y un dérèglement climatique et un réchauffement climatique qui sont clairs. On pensait que le réchauffement climatique se déroulait sur un laps de temps plus long, entre 50 ans et un siècle, mais il semblerait qu'il soit plus rapide que prévu. L'objectif affiché de ce rapport est de limiter l'augmentation des températures à 1,5°C afin d'en limiter les effets sur la biodiversité, l'augmentation du niveau des océans… car ils seraient exponentiels au-delà de cette température. Si on dépasse cette augmentation de nombreuses vies humaines et la biodiversité seraient en danger. La machine semble s'accélérer, il est donc grand temps que les pays adoptent les accords de Paris signés lors de la COP21. Ce rapport, s'il met en avant des faits réels, a aussi comme objectif d'être un effet d'annonce, afin de pousser les politiques à appliquer ce qu'ils ont signés. Il a pour objectif de faire réagir les gouvernements. Ils doivent réfléchir à des solutions et les mettre en place rapidement ».*

Comment l'agriculture est-elle victime du changement climatique ?

O.D : *« L'agriculture est avant tout victime, car elle subit depuis quelques années des épisodes climatiques extrêmes. En France il ne se passe plus une année sans avoir des dégâts dus au gel, aux excès d'eau, au déficit de précipitation… Cette année nous avons commencé l'année avec trop d'eau et là nous subissons une sécheresse que certains jugent sans précédent. Ces évènements impactent les rendements et la qualité des productions. Au niveau mondial la production agricole a tendance à baisser avec une irrégularité forte des rendements ».*

En quoi l'agriculture est source de solution pour limiter le réchauffement climatique ?

O.D : *« Avant tout je tiens à préciser que l'agriculture en est aussi une cause, comme toute activité humaine, car elle est responsable de 15 à 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES). Mais elle est surtout source de solutions. Elle peut participer à la transition énergétique en fournissant de l'énergie verte via la photosynthèse. De plus, elle peut permettre de stocker le carbone dans les sols, en particulier dans les zones boisées, les pâtures mais aussi les terres cultivées. Pour renforcer le stockage il faut augmenter la matière organique présente dans les sols en mettant plus de couverts végétaux, en limitant le travail des sols et en produisant plus de biomasse. Elle est donc un outil pour obtenir la neutralité carbone à moyen terme, pendant que le reste de l'économie se décarbone. Comme elle est émettrice de GES elle peut aussi réduire ses émissions en diminuant sa consommation d'énergie, en isolant mieux, en diminuant le recours à la motorisation et en autoconsommant de l'énergie. 40 % de ses émissions sont imputables à l'élevage notamment bovin, il faut donc mettre en place des systèmes qui permettent d'émettre moins, notamment en changeant l'alimentation des animaux. L'épandage des engrais organiques et minéraux est responsable de 40 % des GES émit par le monde agricole. Nous travaillons donc pour produire des engrais moins émetteurs et moins volatils. Notre objectif est de produire plus avec moins, afin de limiter notre impact sur le réchauffement climatique. À la FNSEA nous pensons qu'il faut que l'agriculture soit plus résiliente pour produire mieux en répondant aux enjeux climatiques et en garantissant la sécurité alimentaire ».*

L'agriculture en première ligne face au réchauffement climatique

Une hausse de 1,5°C de la température de la planète aura des conséquences en chaîne sur la production agricole, prévient le GIEC dans un rapport publié le 8 octobre. En Europe, les agriculteurs du bassin méditerranéen manqueront d'eau : le groupe d'experts prévoit que, dans cette région, les périodes sèches dureront en moyenne 5 mois par an, contre trois mois aujourd'hui. Les précipitations pourraient quant à elle diminuer de 10%. Au delà de 2°C de réchauffement, un «*effet de seuil*» pourrait être franchi en matière d'extrêmes climatiques. Grêles, inondations, sécheresses, orages : «*ces événements rares deviendront la norme*», prévient Joël Guiot, paléoclimatologue au CNRS, qui a contribué au rapport. Au rythme actuel, une hausse de 1,5°C par rapport à la période préindustrielle sera atteinte en 2040, soit 60 ans avant l'horizon 2100 fixé par l'Accord de Paris.

Le GIEC préconise le stockage du carbone dans les sols

Dans son sixième rapport d'évaluation publié le 8 octobre, le GIEC préconise de développer les techniques de stockage du carbone dans les sols afin de diminuer l'impact des émissions de CO_2 sur le climat. Un rôle dévolu, entre autres, à l'agriculture, à condition de «supprimer les engrais chimiques» qui ne «*permettent pas ce stockage*», remarque Joël Guiot, paléo-climatologue au CNRS, qui a participé à la rédaction du rapport. Ces techniques doivent cependant «*s'améliorer pour trouver des moyens d'empêcher totalement que le carbone ne se libère plus tard*», complète-t-il. Une reforestation massive est également préconisée par le GIEC, les forêts étant, elles aussi, des puits à carbone efficaces.

Phytos

L'indépendance du conseil gravée dans la loi

Le Parlement a adopté le 2 octobre dernier la loi Agriculture et Alimentation qui inscrit le projet du gouvernement de séparer le conseil et la vente des phytos. Une ordonnance doit en préciser les contours.

Pour acheter un produit phyto, un agriculteur devra bientôt présenter un justificatif de délivrance d'un conseil annuel indépendant. Cette première mesure concrète inscrite dans le projet d'ordonnance ouvre de fait le vaste chantier de la séparation du conseil et de la vente des phytos voulue par le président Macron. La nature de ce conseil annuel n'est pas encore clairement définie, mais ce conseil obligatoire devrait privilégier les méthodes alternatives, non chimiques et l'utilisation des produits de biocontrôle.

Cette première mesure inquiète déjà les syndicats qui craignent un alourdissement des charges. Le chemin vers la séparation du conseil et de la vente apparaît déjà semé d'embûches, dont la nécessité d'ouvrir un grand nombre de postes supplémentaires de conseillers.

La proposition d'ordonnance est maintenant sur la table et soumise aux remarques des organisations professionnelles. La phase de concertation est ouverte jusqu'au 26 octobre.



• Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés •

Case IH

Moteur 2,9 litres sur les Farmall A



Case IH

La nouvelle gamme Farmall A abrite un moteur FPT 2,9 litres combinant turbo, intercooler et DOC pour répondre à la norme Tier 4i. De série, ces tracteurs reçoivent une transmission 12 x 12 atteignant 30 km/h sur les versions à deux roues motrices et 40 km/h sur les modèles à traction intégrale.La cabine à plancher plat offre une large surface vitrée et une colonne de direction réglable en inclinaison. Au catalogue des options, le super-réducteur monte à 20 le nombre de rapports avant/arrière, une déclinaison économique complète le régime de prise de force 540 tr/min, tandis que l'inverseur devient hydraulique et la climatisation automatique. **Modèle :** Farmall 55, 65 et 75 A - **Puissance :** 55, 65 et 75 ch

Kubota

L'autoguidage pour des tracteurs de moins 75 chevaux



M. Portiert

Les deux modèles de la série M4002 remplacent les M6060 et M7060. Déclinés en version arceau et cabine, ils disposent d'un moteur Kubota à 4 cylindres de 3,3 l. Très compacts, ils profitent toutefois d'un allongement de 8 cm de l'empattement, au profit de la stabilité. En plus de la transmission mécanique 18/18, le M4072 peut recevoir en option un doubleur électrohydraulique portant le nombre de rapports à 36/36. La nouvelle cabine, plus large et dégageant une meilleure visibilité grâce à un toit vitré, accueille un siège à suspension pneumatique et en option, un siège passager. Rares sur cette catégorie de tracteurs, l'autoguidage et les différents terminaux isobus Tellus sont proposés en option.
Modèle : M4062 et M4072- **Puissance :** 66 et 74 ch
Hydraulique : CO 64 l/min

Kubota

Le M6121 taillé pour la manutention



Kubota

S'intercalant entre les séries M7002 et MGX-IV, le modèle M6121 vise les exploitations de polyculture-élevage, avec un équipement typé manutention. Ce tracteur reprend la même base que les M7002, avec quelques différences pour un positionnement prix plus attractif : relevage arrière moins puissant, pont avant de plus faible capacité… Il conserve en revanche le moteur 4 cylindres de 6,1 l et la transmission semi-powershift ZF à cinq gammes et six rapports sous charge. Il inaugure un nouveau chargeur frontal à parallélogramme hydraulique LK2100H, issu d'un accord avec le spécialiste MX. Celui-ci s'accompagne d'un joystick intégré à la console multifonction.
Modèle : M6121- **Puissance :** 115 ch (135 avec boost) - **Hydraulique :** LS 110 l/min

Kubota

Une nouvelle transmission sur les M7002



Kubota

Le tractoriste japonais lance la seconde génération de tracteurs made in France, avec les M7002. Reprenant les mêmes puissances que leurs prédécesseurs, ces tracteurs se distinguent par une consommation de carburant réduite, un PTAC accru à 11,5 t (10 t auparavant), un choix de pneumatiques plus larges (600/60R28 à l'avant, 710/60R38 à l'arrière), une cabine proposant des plastiques de meilleure facture et de nouvelles options : siège Deluxe, éclairage Led et rétroviseurs électriques. Le séquençage des fonctions de bout de champ HMS autorise désormais jusqu'à vingt enregistrements, tandis que la fonction d'autoguidage Autosteer marque à l'écran les passages réalisés, ainsi que la distance par rapport à la ligne idéale, facilitant le positionnement du tracteur en bout de parcelle.
Mais l'évolution la plus marquante concerne la nouvelle transmission semi-powershift ZF à 6 rapports sous charge et 5 gammes robotisées, proposant 30 rapports avant et 15 arrière (54/27 avec l'option rampantes).
Cette génération M7002 intègre l'Isobus classe 3, l'outil pouvant piloter le tracteur. Le Japonais introduit également l'option génératrice. Un moteur électrique, délivrant 10,5 kW et pouvant être piloté par Isobus, prend alors place au-dessus de la prise de force et peut travailler conjointement avec cette dernière.
Enfin, Kubota annonce la commercialisation pour la saison 2018 de tracteurs autonomes sur le territoire japonais. Cette solution, codéveloppée avec Topcon, intègre des capteurs (sonar, scanner) détectant tout obstacle stoppant au besoin le tracteur. La seule obligation est la présence d'un opérateur dans la même parcelle dans un second tracteur autonome.



• Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés •

Massey Ferguson

La transmission Dyna-4 pour tous les 5700



G.Oisel

Jusque-là proposée uniquement sur les deux plus petits modèles 5708 et 5709, la transmission semi-powershift robotisée à 4 rapports sous charge peut désormais équiper les deux plus gros 5710 et 5711 (100 et 110 ch), en complément de la transmission mécanique 12/12 montée de base. La Dyna-4 peut recevoir en option l'automatisme Autodrive et l'arrêt à la pédale de frein, sans débrayer. En parallèle, ces deux tracteurs accèdent toujours, en option, à une suspension mécanique de cabine.

McCormick

Une troisième gamme X6



McCormick

Abritant un moteur Deutz de 3,6 l répondant au Tier 4f et à la Mother regulation, les X6.35 à X6.55 disposent d'une transmission à 12 rapports avant et arrière (36 avant en option avec tripleur), d'un inverseur sous charge, d'un circuit hydraulique à centre ouvert délivrant 66 l/min et d'un relevage de 6 t de capacité. Au catalogue des options, citons la suspension mécanique de cabine, l'isobus et le guidage GPS.
Modèle : X6.35, X6.45 et X6.55
Puissance maximale : S110, 119 et 126 ch

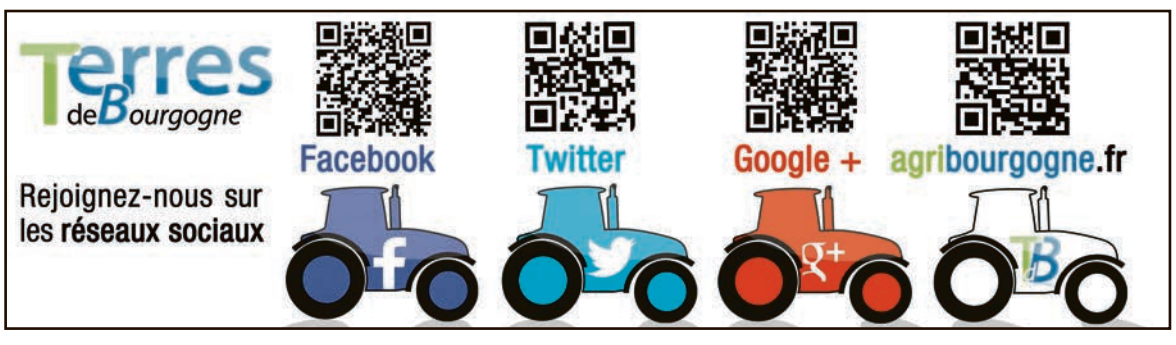
McCormick

La gamme de tracteurs X5 réactualisée



McCormick

Déclinée en quatre modèles de 99 à 113 ch, la nouvelle gamme X5 est dotée d'un moteur Deutz 3,6 l (Perkins auparavant) uniquement équipé d'un DOC pour répondre à la norme antipollution Tier 4i.



Lindner

Un Lintrac plus puissant et autonome



G.Coisel

Second modèle de la gamme, le Lintrac 110 est animé par un moteur Perkins 4 cylindres et abrite une transmission à variation continue ZF TMT 11. Il dispose d'une pompe à débit variable pouvant atteindre 88 l/min et d'un essieu arrière directeur renforcé pour un PTAC de 8 tonnes (5,8 tonnes sur le Lintrac 90). Côté pneumatique, le constructeur a opté pour une monte 540/65 R34. La cabine gagne en confort, en visibilité et en volume et bénéficie de nouvelles fonctionnalités. Les optiques ont été revus pour une meilleure visibilité lors des travaux nocturnes.
Lindner travaille également en étroite collaboration avec ZF sur une solution de conduite autonome TracLink Pilot. Un dispositif GPS et six caméras, réparties tout autour du toit de cabine, permettent une conduite automatisée. Le tracteur est alors capable de détecter et de suivre un andain ou une coupe de fauche. Une simple tablette tactile permet, dans le même temps, de prendre la main sur l'engin. Elle gère le contrôle en temps réel (trajectoire…), la programmation (heure de démarrage et d'arrêt…), ainsi que la définition des réglages comme une machine classique.
Puissance : 113 ch



Vos distributeurs agréés KUBOTA

• SARL **Audin**
03460 Villeneuve-S/Allier
04 70 43 30 33
contact@audin-agri.com

Agent:
AGRI LOCATION
58700 Moussy
03 86 68 15 88

• SAS **Kub 89**
ZA du soleil Levant - 89290 Venoy
03 86 18 89 99 - 06 30 58 30 05
kub89@outlook.fr

• SARL **Luzy Motoculture**
Pascal Carnot
Route de Toulon - 58170 Luzy
03 86 30 16 99
luzy.motoculture@cegetel.net

• Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés •

Zetor
Nouveau design et accord avec Tym

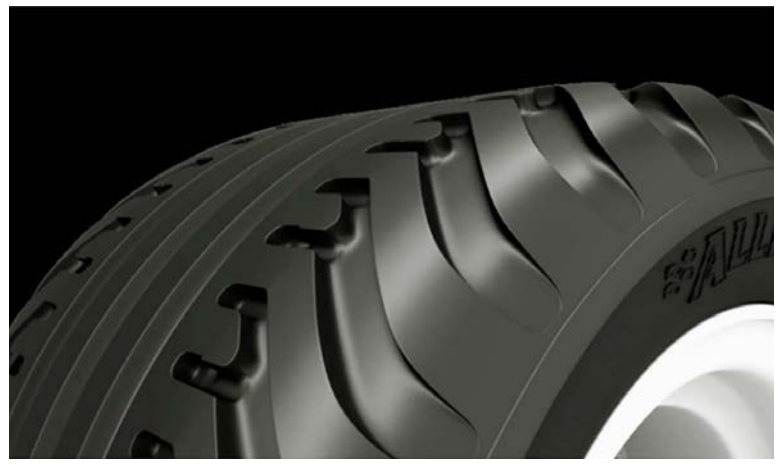

M. Portier

Présenté deux ans auparavant par une étude de style signée Pininfarina, le nouveau design du tractoriste tchèque prend forme sur son modèle Major HS 80. Les évolutions principales concernent la forme du capot et du toit de cabine. L'implantation et le design des feux sont particulièrement soignés.
Zetor complète par ailleurs sa gamme par le bas avec le modèle Hortus issu d'un accord avec le coréen Tym. Motorisé par un bloc 4 cylindres Deutz 2,9 l de 67 ch répondant à la norme antipollution Tier 4i, ce tracteur dispose d'une transmission mécanique 24/24, dotée d'un inverseur hydraulique sur la version HS. Le circuit hydraulique principal débite 40 l/min. Le tracteur est équipé de série de la climatisation.

Terres de Bourgogne
reportages
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
démonstrations
YouTube

ATG
Un pneu porteur haute vitesse

Développé en collaboration avec Claas et destiné aux presses, remorques ou épandeurs, le pneu Alliance 128 HS bénéficie d'une bande de roulement favorisant à la fois le comportement routier et l'adhérence au champ, grâce à l'association de crampons à nervure centrale sur le milieu de la bande de roulement et de sculptures latérales en forme de chevrons. Décliné en une seule dimension 800/35-22.5 162B, ce pneu peut rouler jusqu'à 65 km/h. À 40 km/h, il supporte une charge de 5 800 kg à 2,6 bars.


ATG

Deutz-Fahr
Bientôt un tracteur Deutz-Fahr de 530 chevaux

Le tractoriste allemand a dévoilé son plan quinquennal incluant l'élargissement de la gamme de tracteurs jusqu'à 530 chevaux.


L'VILMOND

À l'occasion du lancement du Same Frutteto CVT, la direction du groupe Same Deutz-Fahr est revenue sur les derniers investissements passés et futurs, notamment dans le cadre du plan quinquennal 2017-2021.
Concernant les outils de production, le groupe achève la réorganisation de ses lignes de production à Treviglio, site qui reçoit également une nouvelle chaîne de peinture. L'usine de Treviglio comprend désormais une nouvelle ligne d'assemblage d'essieux avant, s'inscrivant dans la volonté du groupe d'internaliser la production des composants principaux des tracteurs. Same Deutz-Fahr a également investi sur les marchés turc et chinois, qui connaissent chaque année une croissance des ventes de 10 à 15 %. Le site de Bandirma en Turquie verra sa surface couverte de production augmentée de 10 000 m², pour atteindre plus de 27 000 m². Intégrant un assemblage de transmissions, un assemblage de tracteurs, un entrepôt de pièces et un centre de formation, le nouveau site sera en mesure, lorsqu'il sera terminé en juillet prochain, de produire 10 000 tracteurs par an pour le marché local et les marchés hors Europe. En Chine, le groupe a conçu une gamme de tracteurs spécialisés spécifiquement pour le marché local.

96 nouveaux produits en cinq ans
Côté produits justement, le plan quinquennal comprend 96 nouveaux projets. Ces derniers incluent une plateforme globale, à l'image de la série 4E (50 à 82 ch), dont les modèles à arceau devraient être complétés cette année par des modèles à cabine. Dans les fortes puissances, la direction a déclaré vouloir étoffer son offre vers le haut, pour atteindre 530 chevaux. Reste à savoir si cette puissance sera atteinte avec la série 11, toujours en phase de test et qui sera produite en série à partir de 2020. Toujours en fortes puissances, Lodovico Bussolati, le PDG du groupe a annoncé que la plateforme des séries 9 n'était pas exploitée à son maximum, suggérant l'arrivée prochaine d'un modèle de plus de 340 ch dans cette gamme. Enfin, le groupe a annoncé travailler sur l'électrification.
SDF a réalisé un chiffre d'affaire de 1,325 milliard d'euros en 2017, en hausse de 3% par rapport à 2016.

NOUVEAU MAXXUM
Nouvelle transmission
ACTIVE DRIVE 8
Comme une boîte auto sans rupture de couple
8 rapports, 3 gammes
CASE IH AGRICULTURE
POUR CEUX QUI EXIGENT PLUS
www.caseih.com

Ets MARECHAL
58 - Donzy 03 86 39 30 51
58 Corbigny 03 86 20 04 78
18 St Satur 02 48 54 12 97

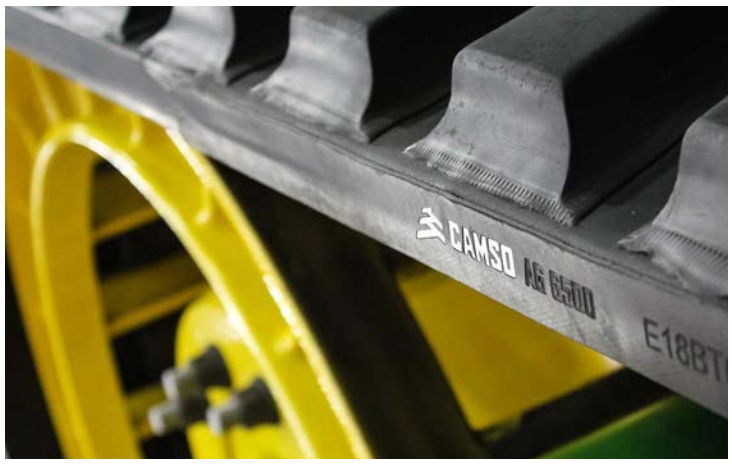
Ets VEZIN
58 Sermoise 03 86 90 98 98
18 Torteron 02 48 76 41 64

Ets VIARD
71 Cressy/Somme 03 85 84 88 10

Ets COIGNET
Clamecy 03 86 27 19 38
Ciez 03 86 26 43 28
La Charité/Loire 03 86 70 15 93
FIOUL CHAUFFAGE - GNR - LUBRIFIANTS - GRANULÉS de BOIS
LIVRAISON
AdBlue®
en vrac
à partir de 500 L.
Pneus agraires, camionettes, tourismes, 4x4, motos, PL.
Véhicules atelier dépannage
Vulcanisation à chaud des pneus accidentés

• Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés •

Michelin
Michelin rachète Camso



Michelin

Le manufacturier français Michelin vient de racheter le spécialiste de la chenille Camso.
Michelin a annoncé «être en négociations exclusives avec les principaux actionnaires du groupe Camso (Québec, Canada), en vue d'une acquisition totale du capital». Employant 7 500 salariés à travers le globe (22 usines aux Amériques, en Asie, en Belgique et en Italie), Camso construit certains types de pneumatiques et de chenilles pour la manutention (chariots élévateurs), la construction, l'agriculture, les VTT, les motos et les motoneiges.

Bridgestone
Des pneus standards pour compléter les VF

Quatre ans après à avoir présenté ses premiers pneus agricoles tracteur VT Tractor, Bridgestone dévoile une offre de pneumatiques standards : le VX Tractor. Proposé à terme en 25 dimensions (34 combinaisons avant arrière) de 24 à 42 pouces et couvrant les familles de pneumatiques 65, 70, 85 et extra-larges pour les tracteurs à partir de 115 ch, le VX Tractor complète le VT Tractor et permet à Bridgestone d'être homologable par les tractoristes et donc d'être proposé en première monte à leur catalogue. Positionnés Premium, ces pneumatiques disposent d'une carcasse renforcée et de barrettes plus hautes, plus larges et plus longues, pour une longévité accrue et un usage aussi bien routier qu'au champ.



L Vimond

Arbos
La série 5000 pour l'Europe


M. Portier

Le constructeur chinois Foton-Lovol met à profit son usine italienne dédiée jusqu'à présent à la marque Goldoni, pour produire sa gamme de tracteurs Arbos série 5000. Les trois modèles sont motorisés par un 4 cylindres 3,4 l fourni par Kolher. Ce bloc répond à la norme Tier 4f par l'intermédiaire d'un DOC et d'un SCR. Deux niveaux de finition sont proposés. Le premier, Global, est doté d'une transmission mécanique (30/30) à trois gammes et cinq rapports complétés par un doubleur. En finition Advanced, la transmission reçoit un tripleur en marche avant (45/15) et un inverseur sous charge avec embrayage multidisque à bain d'huile. La série 5000 offre jusqu'à quatre régimes de prise de force. La cabine à quatre montants s'illustre par son pare-brise panoramique arrondi. Dans l'habitacle, le tableau de bord intègre, selon la version, un affichage numérique de 7 pouces.
Modèle : 5100, 5115, 513 - **Puissance maxi :** 102, 122, 136 ch
Hydraulique : C. O. 70+40 l/min - **Relevage (av/ar) :** 2 / 4,4 t

Valtra
La télémétrie démocratisée

Disponible depuis un site web sur PC ou une appli mobile (smartphone ou tablette), l'outil de télémétrie Valtra Connect est commercialisé en primeur sur le marché français depuis septembre. Récupérant les données issues du Bus Can du tracteur par l'intermédiaire d'un boîtier modem, le dispositif donne accès en temps réel à la localisation du tracteur, au suivi des tâches, des chantiers, au diagnostic à distance… L'utilisateur peut donner accès aux informations à son concessionnaire qui pourra intervenir plus rapidement en cas de panne ou mieux anticiper l'entretien. Valtra souhaite également proposer un système antivol avertissant l'utilisateur si le tracteur sort d'une zone définie, ou si simplement un mouvement est détecté en cabine. Le Valtra Connect est disponible sur les séries N4 et T4, avec la possibilité de rééquiper des tracteurs plus anciens (N2, N3, T2, T3).



Michelin

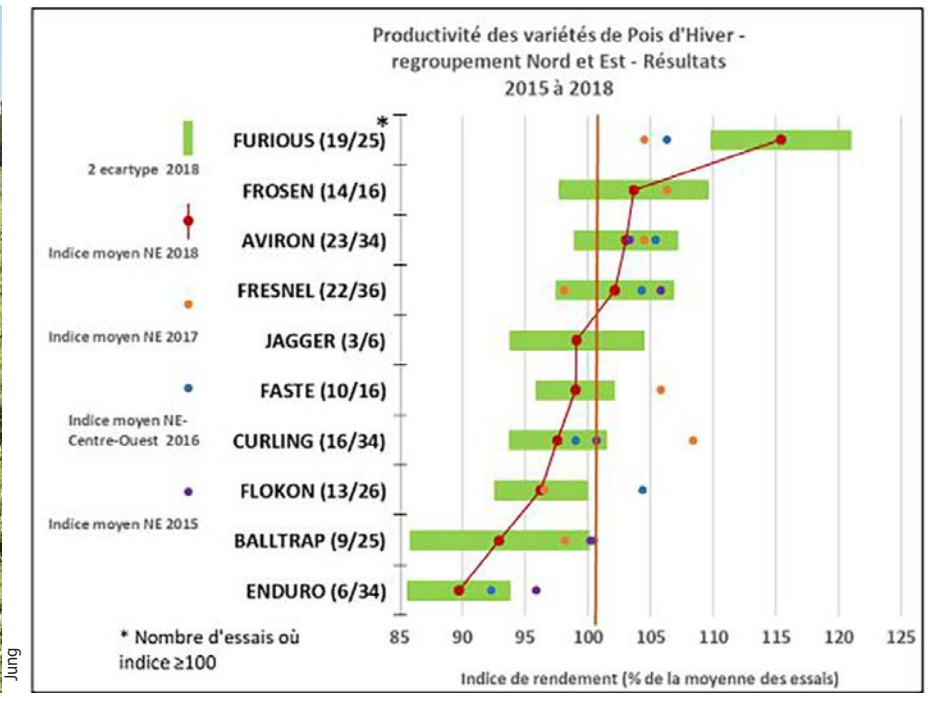


Pois d'hiver

Choisir sa variété pour la campagne 2018-2019

À l'approche de semis de pois d'hiver, Terre Inovia fait le point sur le choix des variétés à implanter.


Jung



La campagne 2018 des pois d'hiver va débuter avec des sols assez secs à très sec pour le moment. L'implantation est une phase importante pour définir un bon peuplement et pour la mise en place du système racinaire et des nodosités. Attention à semer dans des conditions ressuyées et de respecter les dates de semis optimales (pas avant le 25 octobre). Il est également important de surveiller l'état structural de son sol. Les tassements en surface limitent l'installation des nodosités et les tassements en profondeur impactent le système racinaire.
Enfin, vigilance quant aux sols à historique ou risque aphanomyces. Même si le pois d'hiver est moins sensible à la maladie que le pois de printemps, il contribue à entretenir l'inoculum et son potentiel peut tout de même être impacté.

À la vue des conditions d'implantation compliquées du colza, le pois d'hiver peut être une bonne solution de remplacement de la culture, pensez-y ! C'est une culture à forte valeur ajoutée à l'échelle de la rotation (diminution de l'azote, effet précédent, diversification, etc.). À noter que les variétés actuelles offrent des potentiels plus élevés et une meilleure résistance au froid et à la verse.

Sur quels critères choisir sa variété ?

Selon les caractéristiques de sa parcelle et les débouchés visés, il est important de définir quels sont les critères variétaux les mieux adaptés à sa situation. Les principaux critères à considérer sont :

- Le rendement : En plus d'un bon potentiel de rendement, la régularité est aussi à prendre en compte dans son choix pour plus de sécurité.
- La note de froid : Cette note traduit la résistance au froid du pois d'hiver. Pour les zones à relief et/ou subissant de fortes gelées, ce critère est important pour éviter les dégâts de gel et les risques de bactériose par la suite.
- La hauteur de tige à la récolte : Plus la tige du pois est haute en fin de cycle et plus la récolte sera sécurisée. Ce critère est d'autant plus important dans les parcelles caillouteuses.
- Le PMG, la teneur en protéines et la couleur : Ces 3 critères de qualité vont dépendre du débouché envisagé pour sa récolte de pois (en particulier pour l'alimentation humaine). Attention à se renseigner sur les attentes des futurs collecteurs afin de valoriser au mieux sa récolte.

Comportement variétal sur la zone Nord-Est

Les variétés de référence : Furious cartonne après 2 bonnes années. Elle concurrence Fresnel par son gros PMG. Fresnel fait une bonne année également et démontre un potentiel plutôt bon ces 4 dernières années. À noter sa bonne résistance au froid. Aviron, variété à grain vert, réalise une bonne performance et s'affiche comme une valeur sûre par sa régularité. Attention à sa résistance moyenne au froid. Flokon déçoit comme en 2017. Balltrap et Curling sont en net retrait par rapport aux années passées. Enduro, variété témoin ancienne, est dépassée par les nouvelles génétiques.
Les variétés évaluées sur 2 ans : Frosen confirme une 2ème bonne année malgré un léger recul. Faste est en retrait cette année après une bonne année 2017.
Nouveauté : Jagger, dernière variété inscrite, se positionne légèrement sous la moyenne. Cette variété présente un gros PMG et une teneur en protéine plus élevée que la moyenne. Son potentiel reste à confirmer.
Vous pouvez retrouver l'ensemble des résultats et caractéristiques des variétés dans la rubrique pois/variétés sur www.terres.inovia.fr

* Ces résultats sont issus des essais de nombreux partenaires que nous remercions vivement pour leur participation : AXEREAL, CA10, Coopérative Agricole de Juniville, FDGEDA 18, FNAMS 10, FNAMS 18, INRA 21, Soufflet et VIVESCIA.

B. Remurier – M.Geloen
Terres Inovia

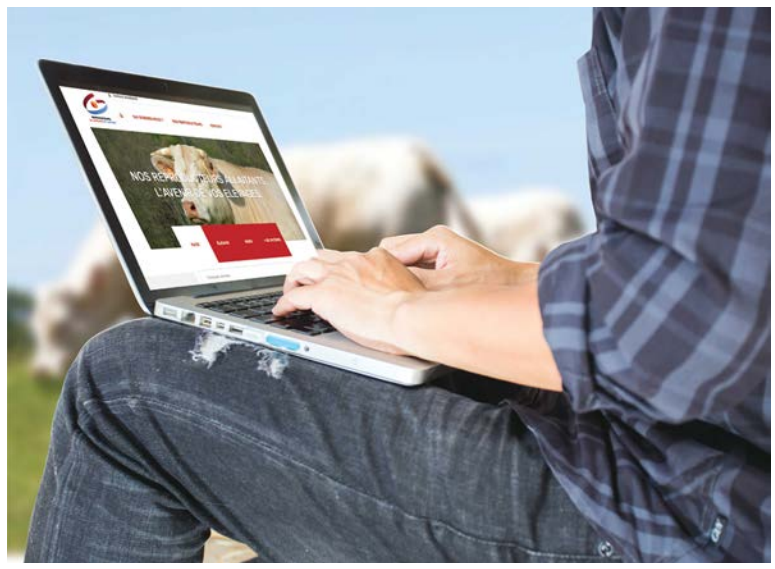
Description des variétés du réseau Nord et Est 2018 (synthèse de 9 essais partenaires*) (1) Pois à grain vert

Variété	Représentant	Rendement (en % de la moyenne des essais)	Note de froid (9=résistant)	Date début Floraison (nbr jours /moyenne)	Hauteur à récolte (cm)	Verse (9=versé)	PMG 14% (g)	Teneur en protéine (%)
Variétés de références (évaluées 3 ans et plus)								
AVIRON (1)	Florimond Desprez	103.1	4	+2	47	3.5	178	20.4
BALLTRAP	Florimond Desprez	92.9	6	+2	37	4.2	172	21
CURLING	Florimond Desprez	97.6	3.5	+1	44	4.2	169	20.8
ENDURO	Florimond Desprez	89.7	4	0	41	4.2	185	20.1
FLOKON	Agri-Obtentions	96.2	5.5	-1	39	5.5	198	20.7
FRESNEL	Agri-Obtentions	102.1	6	+1	45	3.5	212	20.9
FURIOUS	Agri-Obtentions	115.4	5	0	44	4.4	212	20
Variétés évaluées 2 ans								
FASTE	Agri-Obtentions	99	4.5	0	38	4.3	181	20.4
FROSEN	Agri-Obtentions	103.7	4.5	+1	36	5.8	202	19.7
Nouveauté								
JAGGER	RAGT Semences	99.1	4	-1	39	3.5	210	21.8
Moyenne		**50.9 q/ha**		**29/04/2018**	**40 cm**	**4.3**	**191 g**	**20.1%**

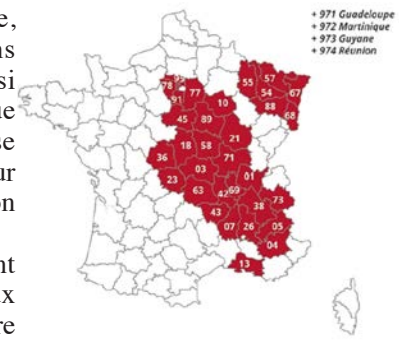
Élevage allaitant

La génétique à portée de clic

Éleveurs allaitants, vous recherchez un ou plusieurs bovins pour améliorer votre troupeau ? Le site internet www.geneticbc.fr vous propose un large choix de mâles et femelles reproducteurs sélectionnés et disponibles.



Ce site internet, proposé par une trentaine d'organismes Bovins Croissance, a été créé avec un objectif de diffuser une génétique de qualité et de permettre à tout éleveur allaitant d'avoir accès à une base de reproducteurs mâles et femelles renseignée au jour le jour pour faire des choix en toute objectivité. Tout animal vendu et notifié à l'IPG est automatiquement supprimé de la base. Les données techniques et génétiques sont mises à jour automatiquement chaque jour en fonction de leur évolution.
Notre souhait est que cet outil vous permette de trouver et de sélectionner les animaux et les élevages intéressants à partir de vos critères de sélection et de vos besoins.
Vous pourrez effectuer votre choix parmi des animaux régulièrement contrôlés chez des adhérents Bovins Croissance et qui répondent à des critères de qualité définis par des experts pour chacune des races allaitantes dans lesquelles des animaux sont proposés à la vente.
Race par race et selon le sexe, des seuils de sélection basés sur la généalogie, les performances, les index ont été retenus de façon à proposer à la vente des animaux offrant des garanties optimales.
Vous pourrez trier les animaux à partir de différents. Une fois la race, le sexe et la catégorie d'âge choisis, la recherche peut être affinée sur des critères génétiques (index, origines, sans corne…) ou pratiques (distance de l'exploitation, possibilité de livraison, élevage bio…).
De plus, ce site repose sur la présence d'une fiche pour chaque élevage qui propose des animaux à la vente. Elle permet d'avoir quelques indications sur l'élevage : taille, surface, statut sanitaire, possibilité de livraison, élevage en agriculture biologique, engagé dans un schéma sans corne… L'éleveur peut aussi indiquer quelle est sa politique de sélection, ce qui caractérise son travail ainsi que les postes sur lesquels il apporte une attention particulière.
Toutes ces données permettent de déterminer le ou les animaux qui sont susceptibles de répondre à votre recherche. Un comparateur est proposé pour visualiser simultanément les principales caractéristiques des animaux repérés et ainsi vous aider à faire votre choix. C'est ensuite à vous de prendre directement contact avec le vendeur.
Cette offre en bovins allaitants



concerne principalement les races Charolaise, Limousine, Aubrac, Blonde d'Aquitaine, Salers. Ce sont déjà plus de 600 bovins sont déjà proposés à la vente ! N'attendez pas pour les découvrir sur www.geneticbc.fr.

Alsoni, Alysé et BC21

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon
Équipement de stabulation
JOURDAIN NOUVEAU
à réserver dès maintenant
Jean-Paul Clerget - 06 80 34 11 73
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois - 03 80 90 66 60

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chronique ovine

Des luttes d'automne sans herbe



Le manque d'herbe entraîne une baisse du nombre d'agneaux à naître

Compte tenu des conditions climatiques, il faut s'attendre à avoir moins d'agneaux au printemps prochain… Afin de limiter cette perte, trier les brebis et mettre en lutte les brebis les plus en état est une solution. Cette dernière ne sera adoptée que si elle ne modifie pas l'équilibre des tailles de lots sur l'exploitation. D'une façon générale, des brebis en prise d'état sont plus fertiles que des brebis en perte d'état, avec un écart de 7 % sur la durée totale de lutte. Toutefois, les brebis maigres (note d'état corporel de 2) et en état corporel moyen sont beaucoup plus sensibles à cette augmentation de poids que les femelles en bon état (note d'état corporel supérieure ou égale à 3).

Des brebis qui ne maigrissent pas

Le manque d'herbe entraîne également une baisse de la prolificité qui a été observée lors des précédentes sécheresses. Ainsi, selon une récente étude[1], 1,6 agneau naît en moyenne pour une brebis très maigre à la mise en lutte (note d'état corporel < 2) contre 1,9 agneau pour une brebis en bon état (note d'état corporel supérieure ou égale à 3). Le taux de prolificité des brebis en bon état est inchangé si ces dernières maintiennent leur état corporel, ou bien l'augmentent au cours de la lutte. Mais attention, elles ne doivent pas maigrir car le nombre d'agneaux nés est alors inférieur de 20 %.
En résumé, choisir les brebis les plus en état lors de l'introduction des béliers reste la meilleure solution. Si elles affichent une note d'état corporel d'au moins trois, inutile de réaliser un flushing.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/Ciirpo)[1]

Résultats issus d'une étude réalisée avec 3 321 brebis de race Mouton Vendéen pour la partie ovin viande (Institut de l'Élevage).

Chronique ovine

Nouveau : un réseau national technique sur les chiens de protection

Se faire accompagner quand on met en place et on utilise un ou des chiens de protection, c'est désormais possible ! Trente-cinq ans après la mise en place du réseau «*chiens de conduite*», l'Institut de l'Élevage, à la demande du ministère de l'Agriculture, a structuré un réseau national visant à accompagner les éleveurs et bergers dans leur travail au quotidien avec leur(s) chien(s) de protection.
Une offre d'accompagnement technique complète basée sur une démarche volontaire, qui commence par une formation collective, dans l'idéal suivie avant l'achat du premier chien, qui se poursuit par un suivi individuel sur l'exploitation lors de la mise en place d'un chiot (4 à 5 visites courtes à des périodes clés du développement du canidé) et qui peut également prendre la forme d'un appui individuel pour des éleveurs qui rencontreraient des problèmes avec des chiens adultes.
La signature d'Idele qui a fait ses preuves depuis des dizaines d'années est conservée : les experts du réseau sont tous des éleveurs (ovins ou caprins), et des utilisateurs expérimentés et reconnus de chiens de protection. Actuellement au nombre de six, ils seront aidés par des relais locaux, là encore avec un profil agricole, qui assureront les suivis individuels chez les éleveurs de leur département qui en font la demande.
Dans les zones éligibles aux aides à la protection des troupeaux, les prestations proposées par le réseau peuvent faire l'objet de financement par l'État et l'Europe (Feader). Plus d'informations sur http://chiens-de-troupeau.idele.fr

Réseau de références ovin de Bourgogne et Barbara Ducreux, coordinatrice des réseaux chiens de troupeau à l'Institut de l'Élevage.



Bruno Thirion

Un suivi individuel sur l'exploitation est possible lors de la mise en place d'un chiot

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 09/10/2018	Bourg-en-Bresse 09/10/2018	St-Christophe-en B. 03/10/2018	National 03/10 au 09/10/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 € →	3,45 € →	3,90 € ↘	3,83 € ↘
	R	3,35 € →	3,05 € →	3,65 € ↘	3,52 € ↘
	O	3,20 € →	-	-	3,23 € →
Vaches mixte (M)	R	3,25 € →	2,90 € ↘	-	3,25 € →
	O	3,15 € →		-	3,14 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,95 € →	-	-	2,89 € ↘
	P	2,80 € →	2,30 € →	-	2,60 € ↘
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,35 € ↘	4,07 € ↘
	R	3,25 € →	3,55 € →	3,81 € →	3,57 € →
	O	3,20 € →	2,90 € →		3,15 € ↘
Taureaux VML	URO	2,75 € →	2,50 € ↘	3,05 € →	2,77 € ↘

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **09/10/2018**

Effectif total: 558 - Taux de vente: 92%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	-	-	-	
		U	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,79 €	2,94 €	2,83 €	-
			300-350	2,73 €	2,89 €	2,79 €	-
			350-400	2,64 €	2,74 €	2,69 €	-
			400-450	2,61 €	2,70 €	2,65 €	-
			450-500	2,56 €	2,57 €	2,56 €	-
		R	200-250	2,71 €	2,81 €	2,77 €	
			250-300	2,66 €	2,71 €	2,68 €	
			300-350	2,50 €	2,74 €	2,63 €	-
			350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	
	F	U	250-300	2,75 €	2,76 €	2,75 €	-
			300-350	2,67 €	2,79 €	2,73 €	-
			350-400	2,53 €	2,67 €	2,62 €	-
		R	250-300	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-

BROUTARDS : Vente un peu plus dynamique dans les sujets de 350 à 450 kg et les centimes perdus de la semaine précédente sont repris cette semaine dans les lots légers vaccinés 4 et 8 depuis plus de 60 jours, mais le placement est plus difficile dans les légers médiocres et non vaccinés.

LAITONNES : Vente rapide et cours facilement maintenus dans les vaccinés typées "Italie". Placement très diffcile en non vaccinées de qualité médiocre.

Effectif total: 143 - Taux de vente: 86%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-
			500 et +	-	-	-	-
		R	300-350	-	-	-	-
			450 et +				
	F	U	300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
			450 et +	2,06 €	2,14 €	2,13 €	-
		R	300-350	2,28 €	2,37 €	2,34 €	-
			350-400	1,98 €	2,11 €	2,05 €	-

Effectif total: 377 - Taux de vente: 92%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,12 €	2,27 €	2,19 €	-
GÉNISSES - TAUREAUX			5 à 10 ans	2,01 €	2,43 €	2,14 €	-
		U	- 5 ans	1,80 €	2,07 €	1,90 €	-
			5 à 10 ans	1,76 €	1,96 €	1,86 €	-
			+ 10 ans	1,71 €	1,92 €	1,79 €	-
		R	- 5 ans	1,51 €	1,81 €	1,75 €	-
			5 à 10 ans	1,59 €	1,78 €	1,70 €	-
			+ 10 ans	1,50 €	1,71 €	1,64 €	-
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	1,37 €	1,53 €	1,48 €	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
		E	24 à 36 mois	-	-	-	-
		U	24 à 36 mois	1,96 €	2,11 €	2,04 €	-
		R	24 à 36 mois	1,73 €	1,99 €	1,88 €	-
	M	TAUREAUX U	+ 500 kg	1,61 €	1,85 €	1,74 €	
		R	+ 500 kg	1,38 €	1,66 €	1,55 €	

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Vente fluide cette semaine avec des sujets en général mieux préparés que la semaine précédente. La présence de quelques acheteurs supplémentaires explique la légère hausse de prix cette semaine ainsi que la qualité des animaux. Les animaux âgés mal préparés se placent difficilement. Réelle demande cette semaine mais les cotations sont à vérifier dans les semaines à venir.
TAUREAUX : Aucun changement, vente fluide dans les bons sujets.

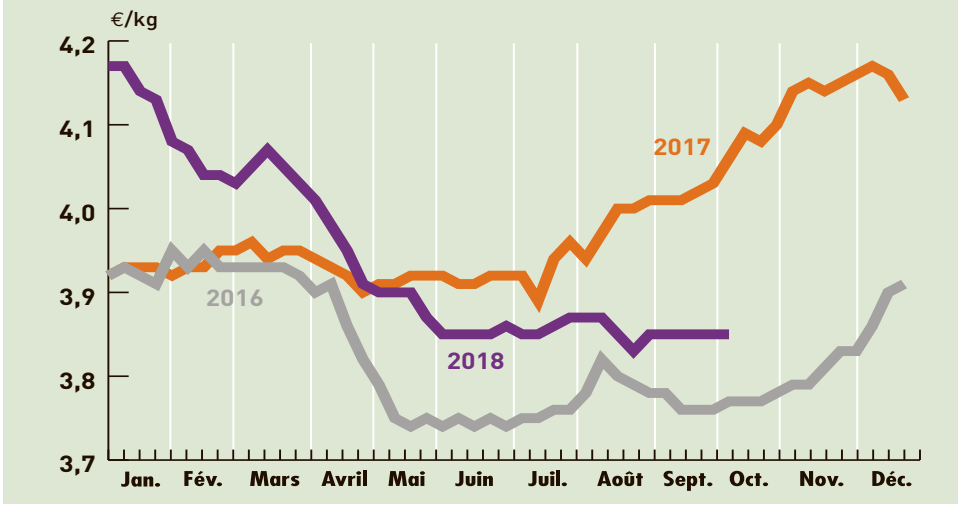
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 01/10 au 07/10/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,85 €	3,66 €	3,58 €			
Races mixte		-	3,36 €	3,36 €	3,34 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	3,09 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	3,98 €	3,88 €	3,80 €	3,49 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,96 €	3,87 €	3,79 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,94 €				
Races mixte				3,31 €	3,24 €		
Races lait					3,02 €	2,93 €	2,90 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,63 €	4,23 €	3,96 €	3,81 €			

Tendance : Cours tendus par l'afflux de vaches maigres.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 01/10 au 07/10/2018

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,85 €	3,82 €	3,78 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,73 €	4,58 €	4,12 €	3,93 €	3,63 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,93 €	3,78 €				
Races mixte					3,30 €	3,37 €		
Races lait						-	2,97 €	2,93 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,63 €	4,40 €	4,12 €	3,84 €				

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 08/10/2018

Bovins (286)		
Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
290 à 400 kg	780 - 1040	2,56 - 2,76
410 à 425 kg	1040 - 1100	2,51 - 2,60
Taurillons d'herbe		
355 à 395 kg	-	-
405 à 465 kg	-	-
Génisses		
335 à 440 kg (16-24mois)	670 - 960	2,01 - 2,41
515 à 870 kg (24-36mois)	1160 - 1740	1,86 - 2,26
Laitonnes		
310 à 345 kg	850 - 930	2,63 - 2,76
Taureaux		
750 à 1050 kg	1380 - 1820	1,73 - 1,84
Vaches		
Vaches légères	800 - 1130	
Vaches entre deux	1150 - 1370	
Vaches lourdes	1380 - 1920	

Vente quasi-totale en mâles (seulement un lot invendu), toutefois les cours perdent quelques centimes en males de plus de 380 kg. Peu d'apports en laitonnes et femelles d'export, cours reconduits en supérieures. Présentation importante en vaches et de très bonne qualité cette semaine avec de nombreux sujets lourds et préparés entrainant une vente rapide avec peu d'invendus et des tarifs plus fermes.

Bovins gras : 17
Génisses de viande :
3,72 à 4,24 € kg de viande.
Vaches de viande :
3,46 à 3,68 € kg de viande.
Apports stables à des tarifs qui le sont aussi !

Prochain marché le lundi 15 octobre aux horaires habituels

Tendances SEM. 41/2018

Bovins de boucherie

Les volumes disponibles à la vente sont modestes, mais ils sont en adéquation avec les besoins des abattoirs. Le commerce est calme avec des disponibilités suffisantes dans les Charolaises haut de gamme. Pas de changement dans les génisses ou les jeunes vaches viandées en raison de volumes contenus en provenance des engraisseurs. La tendance est au maintien des prix dans les allaitantes de choix secondaire correctement finies, mais l'orientation est baissière dans les animaux en manque de poids et de finition. En réformes laitières, les disponibilités ne sont pourtant pas très abondantes, mais elles sont suffisantes pour que les industriels mettent la pression sur les prix. En jeunes bovins, le climat commercial reste pesant avec des débouchés fortement concurrencés sur nos marchés exports. Le report sur la France ne peut donner satisfaction en termes de rémunération.

Broutards

Heureusement que les disponibilités sont mesurées dans les campagnes avec la réduction du cheptel mère. Les animaux conformes en vaccination pour les marchés exports sont un peu plus nombreux à la saison, mais sans excès. La pression commerciale vient de la mauvaise tenue du marché de la viande qui est fortement déstabilisé depuis la dévaluation de la Livre turque. Les Italiens ont peu de besoins, car ils peinent à écouler leurs propres marchandises. Les mises en place sur le territoire sont également réduites faute de perspective sur le marché de la viande. Le marché espagnol est très chargé et les rotations sont moins importantes. La résurgence de la FCO est un élément supplémentaire pour compliquer les échanges. Le commerce est hétérogène avec des tarifs très aléatoires en fonction du statut vaccinal et de la qualité des animaux. Dans les femelles, la vente demeure régulière pour les bonnes vaccinées. Le commerce est calme dans les ordinaires pour l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le climat commercial reste morose avec un nombre de places insuffisants chez les intégrateurs. Une partie importante des veaux français prend la direction de l'Espagne avec des exportations pénalisées par les cas positifs de FCO après PCR. La tendance est baissière dans les montbéliards, Abondances ou Holsteins. C'est dans les croisés laitiers que la situation est la plus difficile avec des intégrateurs qui utilisent le déséquilibre offre/demande pour imposer une baisse drastique sur les prix. Les très bons mâles jaunes U de conformation se maintiennent. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 10/102018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 113 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,82 €	2,10 €	1,85 €	-0,02
			5 à 10 ans	1,67 €	2,12 €	1,82 €	-0,01
			+ 10 ans	1,66 €	1,97 €	1,75 €	=
		R	- 5 ans	1,64 €	1,88 €	1,71 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,52 €	1,74€	1,63 €	-0,03
			+ 10 ans	1,42 €	1,68€	1,57 €	=
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,96 €	2,26 €	2,08 €	+0,02
		R	24 à 36 mois	-	-	1,83 €	-

Vaches : Cours reconduits difficilement, les sujet âgés trouvent difficilement preneurs. Les animaux fleuris sont recherchés sans admettre véritablement un cours haussier dans les semaines prochaines.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 10/10/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 106 - Taux de vente : 88% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : Vente nettement plus active que la semaine passée, a des cours identiques. La qualité supérieur des sujets présentés nous laisse prétendre a une légère hausse dans les sujet vaccinés FCO 4 et 8 de plus de 60 jours. A vérifier dans les semaines à venir. **Laitonnes :** La qualité des animaux et la vaccination est aujourd'hui primordial afin de gardée des cours fermes et une vente des plus actives.	M	U	200 - 250	2,78 €	2,94 €	2,90 €	-0,02
			250 - 300	2,88 €	3,03 €	2,89 €	-0,01
			300 - 350	2,66 €	2,81 €	2,78 €	-0,02
			350 - 400	2,54 €	2,81€	2,76 €	+0,01
			400 - 450	2,57 €	2,78€	2,62 €	-0,02
		R	300 - 350	2,54 €	2,75 €	2,63 €	-
			350 - 400	2,49 €	2,72€	2,61 €	-
	F	U	250 - 300	2,62 €	2,78 €	2,72 €	-0,02
			300 - 350	2,62 €	2,74 €	2,71 €	+0,01
		R	250 - 300	2,52 €	2,64 €	2,58 €	-

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **08/10/2018**

Effectif total: 927 - Taux de vente: 92%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Marché toujours fortement approvisionné en agneaux comme en brebis. 95 % de vendus. Agneaux: l'offre est globalement de meilleur qualité. Les transactions retrouvent un petit peu de dynamisme et les cours reprennent quelques centimes après plusieurs semaines de baisse.		U	de 32 à 38 kg	2,77 €	3,04 €	2,85 €	-
			de 38 à 44 kg	2,48€	3,17 €	2,86 €	-
			de 44 à 50 kg	2,45 €	3,07 €	2,72 €	-
			> 50 kg	2,10 €	2,39 €	2,33 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,54 €	2,88€	2,70 €	-
			de 38 à 44 kg	2,23 €	2,82 €	2,58 €	-
			de 44 à 50 kg	2,49 €	2,68 €	2,57 €	-

Effectif total: 246 - Taux de vente : 97%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis: cours facilement reconduits	M		M	-	-	-	
	F	U	< 60 kg (F)	0,89 €	1,12 €	0,95 €	
			> 60 kg (F)	1,04 €	1,25 €	1,15 €	
		R	< 60 kg (F)	0,46 €	0,46 €	0,46 €	
			> 60 kg (F)	0,73 €	1,09 €	0,96 €	
		O	> 60 kg (F)	0,73 €	0,86 €	0,86 €-	

Effectif total: - Taux de vente :

			AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U	> 44 kg	-	-	-	
	R	38 à 44 kg	-	-	-	

Effectif total: 66 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	69€	92 €	79 €	-

Effectif total: 13 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)				
Caprins	F	O	-	-	-	-	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 01/10/2018*

	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Ovins : 280		
Agneaux maigre	-	-
Agneaux gras	98 - 135	1,93 - 2,93
Brebis	55 - 103	0,79 - 1,53
Béliers	-	-

Vente plus rapide en agneaux à des tarifs fermes. Cours reconduits en brebis.

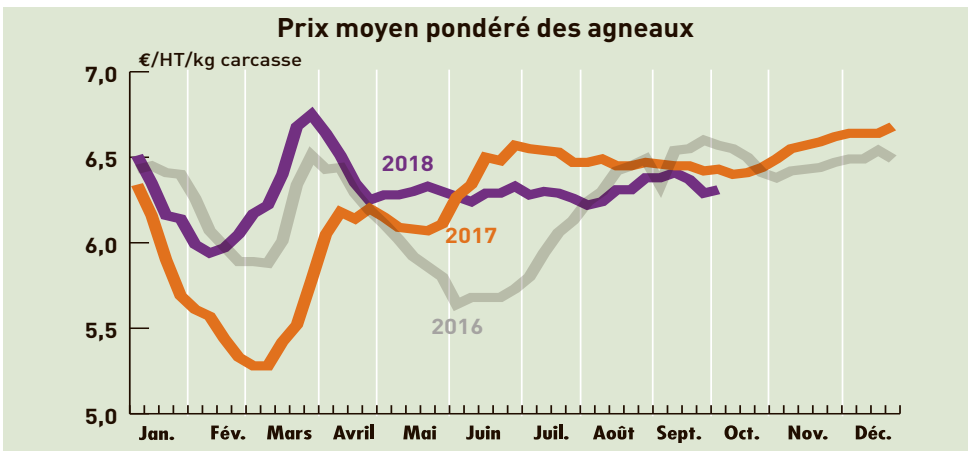
Prochain marchés ovins le lundi 15 octobre aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 01/10 au 07/10/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,95 €	6,29 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,82 €	6,31 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,86 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* *Cotations FranceAgriMer du 01/10 au 07/10/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,31 €	6,06 €	2,36 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 01/10/2018 au 07/10 /2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	9 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,52	6,47	5,80	-	-	-	-
	Var.		-0,01	-0,01	-0,05				
	R	6,12	6,21	6,26	-	6,87	6,68	6,47	-
	Var.	0,01	0,04	0,06		-0,01	-0,08	-0,12	
	O	-	-	-	-	6,42	6,32	-	-
	Var.					-0,03	-0,04		
3 (couverts)	U	-	6,41	6,49	5,67	-	-	6,80	5,87
	Var.		-0,04	0,03	0,08			0,13	0,05
	R	6,14	6,22	6,23	5,46	6,95	6,82	6,51	5,91
	Var.	-0,04	-0,05	-0,01	0,37	0,13	0,09	0,01	0,13
	O	-	-	-	-	6,29	6,31	6,13	-
	Var.					0,11	0,11	0,01	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,86	5,59	-
	Var.						0,10	0,09	
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : poursuite de la tendance baissière des cours dans un marché toujours aussi morose. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

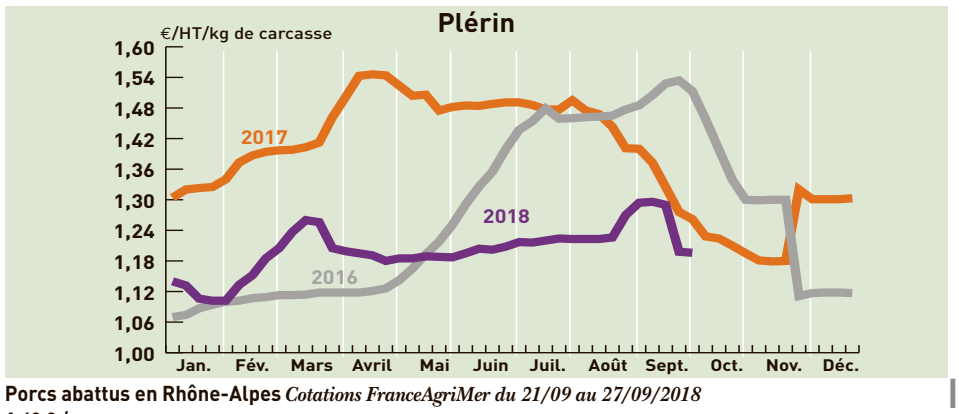
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 08 octobre 2018) : «Cours difficilement reconduits et fortes pressions sur les animaux les plus légers ».

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 520 porcs présentés) *Cotations du lundi 8 octobre 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,196 €**



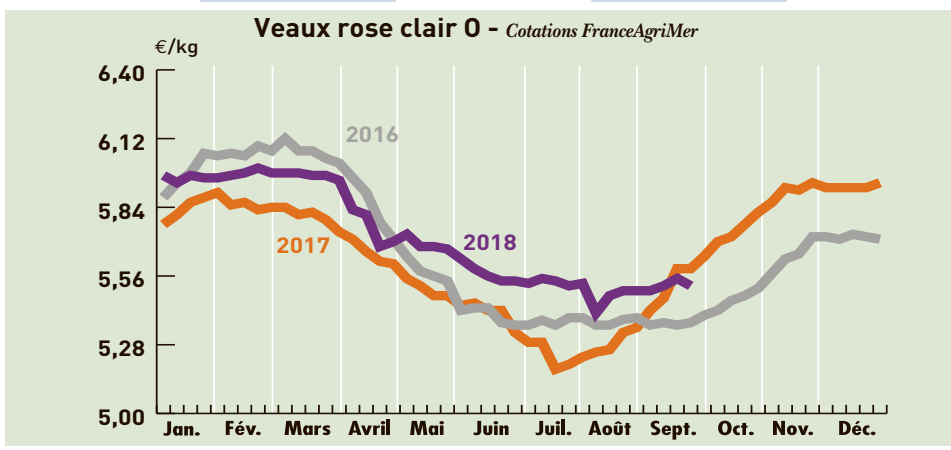
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 21/09 au 27/09/2018*

1,49 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 01/10 au 07/10/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,62 €	-	-
U	-	7,50 €	6,08 €	-
R	-	6,20 €	4,63 €	4,02 €
O	-	5,52 €	4,63 €	4,12 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 1/10 au 07/10/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	818	La recrudescence d'animaux positifs FCO pour le marche espanol pénalise les exportations, engorge le marché francais
La Talaudière	624	Ambiance morose, vente catastrophique.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	179	-3
Femelles	100	-3
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	88	- 3,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 01/10 au 07/10/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,00	0,00	0,00 %

Céréales

Marché du 27 septembre 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	190	T	C
	fourrager	oct.-déc	180	N	C
Nord Côte d'Or	meunier	oct.-déc.	190	N	C
	fourrager	oct.-déc	180	N	C
Aube/Yonne	meunier	sept-déc.	190	N	C
	fourrager	sept-déc.	185	N	C

ORGE FOURRAGÈRE					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	sept-déc.	188 à 189	N	C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	sept-déc.	185	N	C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	sept-déc	185	N	C

AVOINE NOIRE					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	51-52 kg/hl	sept-déc	156	V	C
Côte d'Or/Haute Saône	48-50 kg/hl	sept-déc	157	V	C

SEIGLE PANIFIABLE					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or		-	inc.		C

TRITICALE					RÉCOLTE 2017
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or/Haute Saône		oct.-déc	175	V	C
Yonne			inc.		C

MAÏS					RÉCOLTE 2017
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	flat base juil. 2018	sept.	186	N	C

MAÏS					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		oct.-déc.	177	N	C
		janv.-mars	179	N	C
Sud Côte d'Or/Saone et Loire		oct.-déc.	180	V	C

Graines de Soja					RÉCOLTE 2017
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Saône et Loire	alim.animale	oct.-déc.	365 à 370	V	C

POIS					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	sept-déc	205	N	C
Yonne	fourrager	sept-déc	205	N	C
Aube	fourrager	sept-déc	210	N	C

Luzerne déshydratée					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	18% 1ère main		inc.	-	-

Pulpes de betterave					RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main	-	inc.	-	-

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Renault 782 avec cab., chargeur faucheux, godet à terre, sans rel. AR px à déb. 6000 euros, très propre, mécanique en parfait état
✆ **04 74 67 83 07**
ou 06 80 11 03 73

07 - Vds tracteur Fendt vigneron 270V 4x4 70cv 5260h an 2002 + tracteur Fendt 312 vario TMS 7200h 125cv an 2011
✆ **06 18 64 09 25**
ou 06 88 03 63 30

18 - Vends tracteur Case 1056 xl, 10.300 heures, bon état, bon moteur, peu servi depuis 5 ans, pneus avant 20%, pneus arrière 80 %.
✆ **06 80 63 04 94**

71 - Cause retr., TB John Deere 6420, de 2006, 6.380 h, 115 cv, 4 RM, chargeur JD 631, monolevier, PA sus.
✆ **06 09 92 86 79**

Travail sol

01 - Vds charrue Kuhn multimaster 122 de 2011 tbé 4 corps labouré 180 ha remisée à l'abri prix HT 8500 €
✆ **04 74 50 16 99**

26 - Vds combiné semis Amazone Semoir 08-30 spécial 21 rgs + alternative 3 M dent neuve 5000 euros
✆ **06 77 70 18 47**

58 - Vends actisol 3.5 m., 11 dents, tasse avant, rouleau labour 1.8 m,, trancheuse maletti,- trisoc Naud (réf. 410G)
✆ **06 46 31 17 28**

58 - Vends MB Soméca M 120 équipée maïs 4 rangs, - rouleau barre Agrisem 3 m. Discomulch avec chassis (réf. 4107)
✆ **03 86 37 82 26 HR**

69 - Vds combiné semi 3 m. Hers roto Amazo KE 302 Roul Paker + Roul Bar sem Nodet exel état 3800 euros.
✆ **06 60 18 89 25**

Récolte

38 - Vds cause retraiite MB JD 1075 coupe blé tournesol maïs 4 r, bon état.
✆ **04 74 58 34 61**
Le soir 20 h

38 - Vds cause retraite MB MF 32 coupe blé tournesol mai¨s 5r broyeur, Bon état.
✆ **04 74 58 34 61**
le soir 20 h

39 - Vds Rolt bett. 150 super Feed 2800 bottes pirouette 7902 8 toupies 2013 Kuhn. Prix à débattre
✆ **06 18 90 53 37**

Irrigation

71 - Vds rampe arro. 450 m, tuy. alu. avec pompe cardan + jet + tuy. souple complet, butse, arrach. plants de vignes paraffineuses et cerclse.
✆ **06 77 72 05 68**

89 - Construteur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 4005)
✆ **03 86 55 98 85**
06 86 01 50 99

Cave

69 - Vigneron vend une cuve 23 hl fibre avec plafond mobile + un bac à vendanges 20 hl + équerres pour empiler + 2 pompes à piston pour vin.
✆ **06 80 74 55 70**

69 - Vds bac vendanges + table de tri 25 hl.
✆ **06 08 27 44 74**

Agri. divers

01 - Vds chaudière à bois Morvan 20 kva - moteur réducteur pour va et vient Maury - récolteuse JF 1m30 + tapis - distributeur pour bol Jeantil larg. 70 cm
✆ **04 74 30 41 06**
ou 06 23 86 07 48

Mat. T.P. Mini pelle TB 28 FR Takeuchi. 3 000 H. TB État. Arceau. Prix : 9 5000 € HT
CASS'TRACT 21
03 80 23 30 22 - 03 80 23 68 44

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 410A)
✆ **06 29 81 80 05**

39 - Vds bétaillère 8 places avec séparation 2 barrières, plancher refait à neuf
✆ **06 71 54 91 77**

42 - AV tunnel occasion BE + bâche neuve 10 m long soldée 1950 euros livraison possible.
✆ **06 01 31 83 53**

58 - Vends John Deere 5100 M + chargeur H 310, 2015, - faucheuse Kuhn GMD 702, - faucheuse conditionneuse JD FC 200, - tonne lisier Agrimat 5 000 litres, - compresseur 7 000, - trisoc Naud., - desileuse Lucas Alouette, - 2 cuves Fuel, 1 400 l. (réf. 4102)
✆ **09 61 69 48 94 HR**

69 - Vds tracteur MF 1215 21 CV 4 RM de 12/2002 - 600 H. + remorque + Braband + tondeuse arrière + roto + porte outils. BE 10500 euros.
✆ **04 74 01 76 87 HR**

Pièces occas. Tracteurs Tracto Télescop. Mois. Bat. Pelles Hitachi JCB. NH Case. Mini pelle Komat Itachi. Case. Yanmar, etc. Achète tous tacto. Panne incendie. Tous Someca 1000.
CASS'TRACT 21
03 80 23 30 22 - 03 80 23 68 44

69 - Recherche murs béton préfabriqué d'occasion pour silos en T ou en L.
✆ **06 60 97 83 90**

71 - Vds divers matériels agricoles anciens, bas prix.
✆ **03 85 51 04 83**

71 - Vds charrue Huard 365 NSM, portée 3 corps, non stop méca., axe de retournt neuf, versoirs neufs, B. état, 2500 euros. vibro. Siam, 28 dents, larg. 2.80 m, 250 euros.
✆ **06 09 44 66 09**

89 - ACHETE tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, télescopiques. (réf. 4002)
✆ **06 35 29 44 20**

Elevage

01 - Recherche caillebotis longueur 2m pour bovins
✆ **06 82 42 55 33**

71 - Vds andaineur Claas liner 350 S, essieu tandem, bon état, cause achat plus grand, 1.800 € ht.
✆ **06 49 87 55 64**

Véhicule

Utilitaire

18 - Vends, 4x4 Isuzu, 2014, 71.500 kms, diesel, bac de benne, attelage, porte échelle, portes antagonistes, 16.500 euros TTC.
✆ **07 76 88 69 34**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds 6ha30 maïs pour ensiler + 5T maïs grains séché en cribs
✆ **06 33 82 27 61**

39 - Vds paille blé orge colza foin de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

Fourrage

18 - Vends paille blé, bottes rectangles - maïs ensilage, plante entière en bottes rondes 120 x 130, par camion remorque complet, départ du 18, tarif selon distance.
✆ **06 03 07 54 83**

21 - Eleveur CHERCHE 100 tonnes de foin ou paille, paiement à la livraison, région Montbard (réf. 400C)
✆ **06 08 60 64 10**

69 - Vds paille de blé LIVREE UNIQUEMENT dans 1 rayon de 80 km autour de Villefranche. Tarif 130 à 160 € selon distance. Pas de paille de maïs (peu absorbante et trop poussiéreuse). Foin sur commande. Combe et fils.
✆ **06 87 13 31 81**
ou 06 89 25 98 44
après 16 H ou SMS

Propriété

39 - Vds grand chalet + dépendances 135 m2 sur 25 ares arborés près Arbois-Salins. Photos
✆ **03 84 37 91 59 + mes**

69 - Vends vigne en cru du beaujolais Chiroubles-Chenas et une belle propriété en St Amour (réf. 39VB1)
✆ **06 10 43 35 81**

Terrain

38 - Cherche exploitation céréalière irrigable en Drôme, étudie toutes propositions.
✆ **06 89 44 75 22**

Divers

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux,etc...travail sérieux et efficace
✆ **06 03 27 81 28**

38 - Vends Berlingo, année 2009, 90 000 km, prix : 7500 euros + herse alternative Amazone 3 m, 800 euros + vibro 3 m : 900 euros + round baller John Deere 550 prix : 5000 euros.
✆ **04 74 97 46 53**

38 - 69 - Rech. terrain à combler terre déblais/végét secteur n/o Lyon : arbrele Lissieux Villefranche.
✆ **06 83 87 26 71**

39 - Ensemble salle à manger : bahut, table, 6 chaises, argentier, merisier blond. Réalisation de qualité par ébéniste jurassien. Photos et prix sur dem.
✆ **03 84 25 10 63**

Société Limousine spécialisée dans l'acacia
achète sur pied ou sur route toutes quantités stères ou grumes d'acacia
Contact **03 84 68 40 14** (heures bureau) ou **06 72 89 34 47** ou mail : naturwood@orange.fr

42 - Vds rouleau cultipacker Quivogne, largeur : 3,20 m, très bon état.
✆ **06 24 46 10 75**

89 - Vends 16 ha vergers de cerisiers en production, sud d'Auxerre, 15 000 euros l'ha (réf. 4003)
✆ **06 07 52 40 41**

89 - Vends pièces Nodet neuf moitié prix : descente soc pignon axe exagonal, - poêle à bois, très bon état, bûche 50 cm., 300 euros (réf. 4105)
✆ **03 86 66 43 73 - 8 h**

Location

Agricole

21 - Cause retraite Vends vaches CHAROLAISES suitées et pleines, - 1 taureau inscrit, - LOUE exploitation agricole avec plusieurs productions en vente directe (réf. 400B)
✆ **03 80 84 33 32**

Offre

Emploi

01 - Vacher ou vachère exploitation de 50 vaches PH recherche responsable de traite et des veaux poste en CDI 42 h par semaine divisé en matin et soir.
✆ **06 87 14 83 43**

Sté BOUSSARD Environnement
TRAVAUX AGRICOLES-FORESTIERS ET PAYSAGERS
21390 Précy sous Thil - Tel. 03 80 64 40 17 - boussard.pascal@free.fr
RECRUTE RECRUTE RECRUTE RECRUTE RECRUTE **RECRUTE** RECRUTE RECRUTE RECRUTE RECRUTE RECRUTE
- **Chauffeur** (se) **épareuse** (possibilité agriculteur ayant temps de disponible)
- **Élagueur** (se) **paysagiste** pour entretenir réseau Enedis et particuliers (travail avec nacelle)
- **Chauffeur** (se) **routier** (ère) pour livraison paille et conduite d'engins agricoles
- **Mécanicien** (ne) pour entretien parc matériel agricoles-forestiers-paysagers-parc, véhicules automobiles, camion 3,5 t. et poids lourds, **POSSIBILITÉ MI-TEMPS**
- **Secrétaire comptable POSSIBILITÉ MI-TEMPS**

FORMATION ASSURÉE PAR LA SOCIÉTÉ - SALAIRE MOTIVANT SUIVANT COMPÉTENCES
NOUS FAIRE PARVENIR CV PAR MAIL OU COURRIER

01 - Exploit polyculture élevage cherche ouvrier agricole CDD 3 mois nov. à janv.
✆ **06 89 95 73 70**

07 - Recherche ouvrier viticole polyvalent (Mauves) 07300 notions bricolage, tracteur appréciées
✆ **06 89 09 89 88**

38 - Ent. trvx forestiers rech. bûcheron-élagueur + chauffeur engins type hydro - Ax, Jarraff, trvx déplacement salaire motivant + avantages.
✆ **04 74 83 80 97**
ou bel@bel-associes.fr

39 - Cherche H ou F pour taille vigne et autres travaux, sérieux, motivé, permis
✆ **03 84 44 62 46**
après 18h

58 - RECHERCHE ouvrier agricole, motivé, bonne connaissance, élevage charolais, vie famille (réf. 4103)
✆ **06 82 12 71 34**
laisser message

69 - Le Chateau de Pougelon, propriétaire récoltant basé en Beaujolais recrute un ouvrier viticole, CDI, temps complet, débutant accepté, permis indispensable. Envoyer LM + CV à :
sylvie.descombe@
vins-descombe.com

71 - Rech ouvr. viti. CDI, trav. en équipe, trav. manuel, taille à récolté, cond. engins un +, rech. nbx ouvr. saison, taille nov. à mars, motivés, courage, ser., aimant trav. extr, local repas, 1.400 €.
✆ **06 14 97 31 36**

71 - Recherche travail pour taille de la vigne, contacter à partir du 20/10.
✆ **07 60 17 62 51**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

DAFP MATERIEL AGRICOLE
Recrute
UN COMMERCIAL (H/F)
UN TECHNICIEN (H/F)
- débutants acceptés
- connaissance du milieu agricole

Envoyer CV + lettre de motivation à :
S. BONFILLOU
DAFP - Route de Joigny
89130 Toucy
ou téléphoner au 06 07 54 76 70
CASE IH AGRICULTURE

ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services









UNISYLVA recherche un technicien forestier (H/F) exploitation forestière / vente de bois Yonne (89)

Vous aurez pour missions :
- Prospection par des visites conseils d'un portefeuille d'adhérents sylviculteurs ;
- Choix techniques (marquages, cloisonnements...) prévisionnel d'exploitation, estimation financière et contractualisation achat de bois ;
- Planification et suivi des chantiers d'exploitation par sous-traitants ETF (organisation, tri des bois et cubage bord de route, qualité, sécurité, environnement) ;
- Réception des bois, organisation et contrôle les livraisons vers les scieries, papeteries, chaufferies clientes ;
- Gestion des stocks de bois bord de route, Gestion de chantiers Bois-énergie ;
- Gestion administrative et quantitative des chantiers, contrôle des prix de revient.

Profil recherché : *BTS, orientation Gestion Forestière ou Technico-Commercial bois. 1re expérience souhaitée en exploitation forestière. Vous aimez le contact humain, vous êtes réactif, volontaire et faites preuve d'autonomie et d'organisation dans le travail.*

Conditions proposées : CDI. Poste rattaché à l'agence UNISYLVA d'Auxerre. Voiture de service. Salaire à définir selon profil. Grille de salaire évolutive. Encadrement technique et parcours de formation interne.
Envoyer CV + photo + lettre motivation + prétentions à : alexandre.fabioux@unisylva.com
Référence offre : 89-10-2018. Date limite de candidature au 15/11/2018.

Service

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges fertilisation. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
✆ **06 61 52 27 99**

69 - ETA C PONCET sème toutes cultures semi direct ou travail du sol. Semoir combiné.
✆ **06 45 22 21 60**

84 - ETA proposte taille (et ramassage) fruitiers, y compris oliviers. Siren 451147177.
✆ **06 27 51 46 61**

Demande

Emploi

39 - Berger franco-suisse cherche garde-génisses vacher sur massif Jura, Vaud saison 2019
✆ **06 37 83 92 75**

71 - Jeune femme sérieuse recherche travail en tant qu'aide à domicile, dame de compagnie ou dans les soins pour personnes âgées ou handicapées, entre Fleurie et Saint-Georges-de-Reneins.
✆ **04 74 04 48 61**

Mariage

Rencontre

70 - Jeune Africaine de 36 ans recherche 1 homme pour relation sérieuse ou vie à 2.
✆ **06 46 06 41 28**

Animaux

Bovin

01 - Vds Blonde d'Aquitaine : Taureaux 12 à 24 mois, type mixte, calme, plus de trente ans de sélection. Dont 1 mâle hétérozygote sans corne. Livraison possible
✆ **06 77 19 11 44**

15 - Vds 50 vaches salers écornées, pleines du charolais, dont 24 couples. 1700euros. Et 22 génisses salers écornées (de 20 à 24 mois). 1400 euros. Indemnes IBR, cheptel d'élevage de 70 ans.(cause départ retraite).
✆ **04 71 63 61 64**
ou 06 82 54 53 90

15 - Vends velles montbéliardes 15 jours à 4 mois, zone AOP, velles génotypées, CL, état sanitaire OK.
✆ **06 64 26 02 83**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : 3 mâles (18 mois), père Artois, Hamel, Cabar P et 2 génisses pleines de Cabar P et Exotic P, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 2803)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - Elevage HBC vend 17 taureaux 10 – 12 mois dont 10 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 7 pour génisses père Artois, Calogéro, Caramel et Dumas , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 350F)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 taureaux 18 mois, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc)**
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand

21 - Elevage Jean-François MOREAU, HBC, VEND 4 taureaux CHAROLAIS 18 mois, origine IA, Bariton - Calogéro, Chabal, Cluédo, TGS, prix raisonnable (réf. 39VB2)
✆ **06 84 12 12 35**

21 - Elevage CHAROLAIS inscrit VEND taureaux 18 mois, type mixte et viande, TGS, Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères (réf. 4006)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Bon élevage BIO Vend MONTBELIARDES en lactation ou génisses pleines, terme début 2019 (réf. 410C)
✆ **06 82 05 82 65**

21 - Vends 2 veaux CHAROLAIS reproducteurs, tête de lot, exploitation IA, DPS 35 ans, père Chablis/Cabrel (réf. 4104)
✆ **06 19 32 24 50**

21 - Elevage CHAROLAIS Vend 3 reproducteurs 11 mois issus insémination Dumas/Celsius (réf. 4106)
✆ **06 56 89 71 88**

25 - Race MONTBELIARDE vend ou échange vaches laitières, génisses pleines, livraison assurée (réf. 410H)
✆ **03 81 50 46 81**
ou 06 82 66 55 60

38 - Vds taureaux Holstein noir, rouge, ss corne, origine US Canada.
✆ **06 85 22 49 36**

39 - Cause cessation vends 60 bonnes vaches limousines pleines et suitées IDM IBR DVD, possibilité livraison
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vds cse retraite taureau Charolais 4 ans, vêlage facile, BO, mâles et femelles, 9 mois, le tout HBC.
✆ **06 82 04 38 70**

42 - Vds vaches Montbéliardes CL, Upra, CEL ok, logette cause surnombre, bonne origine.
✆ **06 76 85 44 52**

LA RÉVOLUTION
DOOMAX by VISIONAUTE
NOUVEAUTÉ
PLUG & PLAY PROFESSIONNEL
www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

42 - Vds vaches pleines génisses 18 mois HBC indemne IBR cause cessation.
✆ **04 77 64 10 25**

58 - Vends veaux reproducteurs IBR A, bonnes origines à partir de 1 800 euros. Elevage charolais inscrit (réf. 3701)
✆ **06 50 30 32 26**

SICAFOME Moulins Engilbert
VENTES de CHEPTELS
JEUDI 25 OCTOBRE à 11h00
90 femelles gestantes cheptels qualifiés IBRA vêlage début d'hiver
ÉLEVAGE Gaec du Gervais (71)
Sicafome 06 48 17 03 17 - 03 86 84 28 75
Vidéo disponible sur Youtube

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 370B)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, vend taureaux 21 mois et veaux reproducteurs. Visite permanente sur simple appel. Offre promotionnelle. Livraison toutes distances (réf. 370E)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends cause retraite vaches pleines et génisses pleines, TGS, HBC, de confiance. GAEC Guillien - Château Gaillard - 58800 Epiry (réf. 390C)
✆ **03 86 22 43 36**
06 82 51 97 32

58 - Vends 13 génisses CHAROLAISES 18 mois, IBR A, en état pour reproduction (réf. 4004)
✆ **06 11 25 25 15**

58 - Vends vaches gestantes, vêlage janvier - février, race Aubrac ou Blonde d'Aquitaine, IBR A (réf. 400A)
✆ **06 25 72 39 05**

58 - Vends vaches et génisses pleines, IBR A, vêlage novembre - décembre (réf. 410B)
✆ **06 15 97 93 39**

58 - Vends veaux et 1 - 2 ans, HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Dominique Compot (réf. 4101)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - Vends cause surnombre 7 vaches et 3 génisses 3 ans, garanties gestantes, vêlages janvier, février, taureau 18 mois et veaux de l'année, le tout HBC, vêlages faciles et sans corne. Lycée Agricole de Nevers - Challuy
✆ **06 07 72 02 07**

58 - Vends vaches pleines CHAROLAISES échographiées, vêlage janvier à mars + génisses de l'année, IND IBR (réf. 410E)
✆ **06 67 53 44 39**
06 66 51 04 91

63 - Elevage charolais nominé 3 ans sabots d'or vd laitonnes HBC index vêlage facile. Livraison assurée.
✆ **04 70 59 01 30**

63 - AV cause surnombre velles + génisses prêtes Prim'Holstein CL indemne IBR.
✆ **06 70 65 40 92**

LES 19, 20 ET 21 OCTOBRE
Les élevages Champeau Michel et SCEA Mélaye Sennepin organisent leurs JOURNÉES COMMERCIALES
Au programme sur ces 3 journées, présentation des animaux au pré
1 Veaux de l'année — Taureaux de 18 mois — Prix attractifs
• CHAMPEAU MICHEL
La Belle Étoile - 58320 Parigny les Vaux 06 62 66 56 54
• SCEA MÉLAYE SENNEPIN
Le Bourg - 58700 La Celle sur Nièvre 06 60 48 07 08

SAM 20 DIM 21 OCTOBRE
13e PORTES OUVERTES
Invité d'honneur : L'ALSACE
Marché gourmand dimanche
ELEVAGE
BONNOT Bernard (03 85 24 00 76 - 06 68 76 84 48)
DEVILLARD Jacques (06 18 54 64 88)
MONNET Charles & Olivier (06 27 50 34 47 - 06 23 74 88 23)
Champlecy Attitude
Jean Rave et Fils
www.champlecy-attitude.fr

PORTES OUVERTES D'ÉLEVAGE

PORTES OUVERTES
Élevage H.B.C.
Gaec St Roch (Mainoury) - 21290 Recey s/Ource
19 & 20 octobre 2018
Taureaux 18 mois, veaux de l'année
Garanties sanitaires
06 85 33 82 34
Leicester Champion junior National Marault 2017

PORTES OUVERTES
les 19, 20 et 21 octobre
GAEC Laurent PACQUET
Bonay 58240 Langeron
06 80 05 84 11 - 06 95 11 12 23
Earl PAPONNEAU
Maulboux 58240 Livry
03 86 37 24 14 - 06 87 70 13 84
06 73 32 02 87
Élevage HBC, veaux de l'année
30 taureaux 18 mois
10 génisses pleines vêlage facile
Visite au pré ou en stabul selon le temps
IBR A livraison assurée
Photos sur site internet
charolais-laurent-pacquet.fr

Elevage Charolais
DESSERT Maurice
« Les Sillets » - 03210 MARIGNY
"Le bien-naître à votre portée"
E.C.D.M.
vous invite le MARDI 23 OCTOBRE 2018
à la VENTE de 40 TAUREAUX Charolais
issus IA, âgés de 11 à 24 mois, répertoriés « qualités maternelles » et « vêlages faciles »
FACILITÉS DE PAIEMENT, TRANSPORT POSSIBLE
Contact : 06 88 96 23 63 • Mail : dessert-maurice@wanadoo.fr

HOLIDAY CHAMPION PARIS 2017
Rappel de championnat paris 2018
FILS D'HOLIDAY À VENDRE
Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89420 St André en Terre Plaine - Tel. 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
BAISSE D'EFFECTIF
PORTES OUVERTES à l'étable les 26, 27 et 28 octobre
30 taureaux de 18 mois - 20 génisses de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année - 30 vaches
Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

68 - Vends pour 1 élevage 1 lot de 10 broutardes SALERS. Elevage inscrit au HB SALERS. Bonnes origines. Troupeau calme. Garanties sanitaires.
✆ **03 87 79 13 77**
ou 06 86 83 49 87

68 - Vends pour élevage 1 lot de 10 broutardes SALERS. Elevage inscrit au HB SALERS. Bonnes origines. Troupeau calme. Garanties sanitaires.
✆ **03 87 79 13 77**
ou 06 86 83 49 87

69 - AV 1 vache Holstein prête 7/10 3ème veau + 6 génisses Holstein terme novembre à janvier (1 red).
✆ **06 78 61 73 95**

69 - Vds cse ret. génisses Mont et Char. 2 ans à saillir génisses char. gest. TGS.
✆ **04 74 04 75 34 HR**

70 - Vds Tx Adulte 7 ans, Tx 18 mois et veaux de l'année génotypés, Ins HBC, indem IBR, liv. ass. Gaec MOUGIN 70210 Vauvillers.
✆ **06 73 89 43 17**

71 - Vds cheptel charolais HBC, vaches et génisses 30 mois pleines, taureaux 18 mois, 4 ans.
✆ **03 85 24 15 93**

71 - Vends repro. charolais 18 mois, calmes, inscrits, IBR A et veaux de l'année. Elevage Ducout 71760.
✆ **06 25 52 77 10**

71 - Vds génisses pleines charolaises, indem, IBR, vêlage décembre-janvier.
✆ **06 73 78 24 45**

71 - Vds 4 génisses dont 3 pleines, issues IA, TBO, 2 abondances, 1 tarine, 1 monbéliarde, indem, IBR.
✆ **03 85 82 80 83 HR**

71 - Vends taureaux HBC, viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 410F)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vds cse cess. vaches et génisses char. garant. pleines échographiées, vaches et génisses lim. garant. pleines échographiées, le tout indemne IBR.
✆ **06 20 71 54 47**

74 - Vends vaches Hérens pleines - bonne souche de lutteuses - prix raisonnable
✆ **06 26 33 68 95**

88 - ELEVAGE BLONDE D AQUITAINE vend belles grosses vaches gestantes de bonnes origines, taurillons de 15 mois aptes à la saillie, lot de 10 génisses 14 mois, calmes indem I B R, paratube, B V D livraison
✆ **03 29 30 81 40**
ou 06 12 85 67 49

90 - Vds mâles Aubrac + génisses inscrits HB 10/18 mois.
✆ **06 80 23 63 65**

Ovin

21 - Elevage TEXEL inscrit vend agnelles non inscrites à saillir avant 1er novembre 2018. GAEC Lépée 21140 - Chevigny - Millery (réf. 4109)
✆ **06 48 54 62 33**

26 - Vds 50 brebis Mérinos précoces agnelage novembre 120 euros
✆ **06 87 59 15 35**

58 - Vends 70 brebis CHAROLAISES (réf. 4108)
✆ **06 83 13 43 26**

71 - Vds béliers charollais inscrits ou non, garanties sanitaires, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

74 - Vds béliers charolais et charmois pur race + des agneaux de 25 à 35 kg + brebis de réforme.
✆ **06 86 41 16 44**

Porcin

38 - Vds porcelets fermiers de 20 kg et plus nés et élevés sur paille sevrés à 4 sem., disponible toute l'année
✆ **06 83 81 45 79**

Chien

39 - Vds chiots mâles border collie LOF 4 mois, 600 euros. N° Siret 41133586200016 mère puce 250269802148337
✆ **6 81 77 10 48**

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

FORMAAT.fr Mandataire formaliste

SAS BIOMANEO

Le 20/07/2018, les associés de la société BIOMANEO, SAS au capital de 50.000 €, siège: 64 A Rue de Sully - Maison Régionale de l'Innovation 21000 DIJON, 820 132 702 RCS DIJON ont nommé, aux fonctions de CAC titulaire: le cabinet ADEXIAM, 5 Rue Albert Thomas - Immeuble Le Forum - 25000 BESANCON, 533 483 715 RCS BESANCON, CAC suppéant: le cabinet GENERATION AUDIT EXPERTISE, 28 Rue Thomas Edison 25000 BESANCON, 402 824 536 RCS BESANCON. Modification au RCS de DIJON

AL214122446

JNB

Société Par Actions Simplifiée au capital de 3 000.00 € Siège social : 12 RUE DE LA RESCOUSSE 21130 LES MAILLYS 811 071 208 RCS AVIS DE PUBLICITE LEGALE D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 15 décembre 2017, il résulte que : - Madame NATHALIE BAUMONT, demeurant à GRENOBLE (Isère) 3 PLACE DE METZ, a été nommée président de la société en remplacement de Monsieur JEAN-FRANCOIS BAUMONT. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon, le représentant légal.. Pour avis

AL214122503

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL PORTELEC

Aux termes d'une décision en date du 26 septembre 2018, l'associé unique de PORTELEC, société à responsabilité limitée au capital de 7500 euros ayant son siège social 15 A Quai Fleury 21700 NUITS ST GEORGES, immatriculée 448 425 124 RCS DIJON, a décidé de le transférer au 9 Rue du Nuits ST Georges 21000 DIJON, à compter du 1er octobre 2018, de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL214122451

INCO BOURGOGNE

SASU
Siège social : 8 chemin de la noue
21600 LONGVIC
Capital social : 1000 €
RCS DIJON : 823 309 968

Par décision en date du 15 septembre 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à compter du 1er octobre 2018 qui était à LONGVIC (21600) – 8 chemin de la noue à DOLE (39100) – 48 rue du Mont Roland.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Francisco Javier MANZANO AGUILAR demeure président de la société.

La société sera immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER et sera radiée du RCS de DIJON.

AL214122476

A2R

SAS au capital de 2500,00 Euros 21 Rue le Pâtis, 39290 Champagney 824397129 R.C.S. Lons-le-Saunier Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/09/2018 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 30 avenue du Général de Gaulle, 21130 Auxonne à compter du 01/09/2018. Présidence : Madame Anne-Sophie LEVEQUE, demeurant 30 avenue du Général de Gaulle, 21130 Auxonne La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Lons-le-Saunier

AL214122485

RFC

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

CAPUCINE SARL au capital de 5 000 euros Siège social : 100 Rue Emile Gruet 21130 AUXONNE RCS DIJON 839 252 327 Aux termes d'une décision en date du 16 août 2018, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 100 Rue Emile Gruet 21130 AUXONNE au 4 Rue du Bourg 21130 AUXONNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL214122493

QUETIDIS SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 94 009 euros
Siège social
43 rue Eugène Ducretet
68200 Mulhouse
RCS Mulhouse 381 974 831

Aux termes d'une décision en date du 28 septembre 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société sis précédemment 10, Place Centrale à 21800 QUETIGNY et immatriculée au RCS de DIJON à MULHOUSE (68200) 43 rue Eugène Ducretet avec immatriculation au RCS de MULHOUSE et modifie en conséquence l'article 4 des statuts. La société est gérée par son Président Monsieur Bruno BARBARISI domicilié professionnellement 43 rue Eugène Ducretet 68200 MULHOUSE.

Le président

AL214122494

SCI QUETIMO

Société Civile Immobilière
au capital de 106 600 euros
Siège social
43, rue Eugène Ducretet
68200 Mulhouse
RCS Mulhouse 382 590 149

Aux termes d'une décision en date du 28 septembre 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société sis précédemment 10, Place Centrale à 21800 QUETIGNY et immatriculée au RCS de DIJON à MULHOUSE (68200) 43 rue Eugène Ducretet avec immatriculation au RCS de MULHOUSE et modifie en conséquence les articles 2, 4 et 8 des statuts. La société est gérée par son Gérant Monsieur Bruno BARBARISI domicilié professionnellement 43 rue Eugène Ducretet 68200 MULHOUSE

Le président

AL214122495

2094

Société par actions simplifiée
au capital de 100 016 euros
Siège social
43 rue Eugène Ducretet
68200 Mulhouse
RCS Mulhouse 417 767 647

Aux termes d'une décision en date du 28 septembre 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société sis précédemment 10, Place Centrale à 21800 QUETIGNY et immatriculée au RCS de DIJON à MULHOUSE (68200) 43 rue Eugène Ducretet avec immatriculation au RCS de MULHOUSE et modifie en conséquence l'article 4 des statuts. La société est gérée par son Président Monsieur Bruno BARBARISI domicilié professionnellement 43 rue Eugène Ducretet 68200 MULHOUSE

Le président

AL214122496

MODIFICATION DE CAPITAL

BATIMENTS INDUSTRIELS DE L'EST

SARL au capital de 20 000 euros
porté à 22 230 euros
Siège social : 3 rue du Point du Jour,
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
790 931 000 RCS DIJON

Le 21/09/2018, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 2 223 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 20 000 euros

Nouvelle mention : Capital social : 22 230 euros

Pour avis, La Gérance

AL214122436

MODIFICATION DE STATUTS

KREBS ARCHITECTURE
Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 53 Impasse de la Maladière
21160 MARSANNAY LA COTE
803 717 107 RCS DIJON

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 1/10/2018, l'associée unique a décidé : de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «KREBS ARCHITECTURE» par «CHOUETTE ARCHITECTURE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, et de transférer le siège social du 53 Impasse de la Maladière, 21160 MARSANNAY LA COTE au 5 rue Gérard Philipe 21240 TALANT à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL214122480

FRANCE CUISINE

EURL au capital de 1.000 € Siège social : 25 rue de l arquebuse, 21000 Dijon 835 359 159 RCS de Dijon L'AGE du 01/10/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 9 rue de l artisanat, 21560 Couternon, à compter du 01/10/2018 - Modifier l'objet de la société en ajoutant les activités suivantes : la vente des meuble de cuisines et de carrelage . Mention au RCS de Dijon

AL214122481

AUTO ECOLE SAINT JEAN DES VIGNES

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 € Siège social : 34 Rue de Lorraine et 1 Rue de l'Hôtel de Ville – 21200 BEAUNE SIREN : 752 070 391 RCS DIJON - APE N° 8553Z L'assemblée générale extraordinaire des associées en date du 12 septembre 2018 a décidé de modifier à compter de cette date la dénomination sociale de la société qui est désormais « AUTO ECOLE DES VIGNES «. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention : La dénomination sociale est : « AUTO ECOLE SAINT JEAN DES VIGNES « Nouvelle mention : La dénomination sociale est : « AUTO ECOLE DES VIGNES « Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis, LA GERANCE

AL214122486

GFV DE L'ABBAYE DE MORGEOT

Groupement foncier viticole
au capital de 1 000 euros
Siège social
1 Chemin des Mariages – 21200 Beaune
813 937 745 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 5 octobre 2018, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'exploitation directe et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis.

AL214122497

SOCIETE BOURGUIGNONNE DE MECANIQUE - SBM

SA à directoire et conseil de surveillance
au capital de 1.545.737,50 €uros
Siège : CLENAY (21490) 3 Cottages de la Norge
015 450 992 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Mixte du 28 SEPTEMBRE 2018 a décidé d'insérer dans les statuts une clause d'agrément en cas de cession d'actions à un tiers. Il résulte de cette décision que toute cession de titres est libre entre actionnaires, conjoint, ascendant ou descendant. Toute autre cession est soumise à l'agrément du conseil de surveillance. Les articles 9 et 13 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL214122501

FUSION

AVIS DE FUSION

I – Pour les Associations absorbées :

Fédération CUMA Bourgogne.

1 rue des Coulots 21110 Bretenière

Date de déclaration à la Préfecture : déclaration modificative du 20/11/2015 N° de l'Association W212003858

Département de parution de l'avis de constitution : Côte d'Or

SIRET : 42130422100078

Réseau CUMA Franche Comté.

Valparc Espace Valentin Est 25048 BESANCON Cedex

Date de déclaration à la Préfecture : du 18/05/2009 N° de l'Association W251000618

Département de parution de l'avis de constitution : Doubs

SIRET : 52754359000015

II – Pour l'Association absorbante :

CUMA Bourgogne Franche Comté

1 rue des Coulots 21110 Bretenière

Date de déclaration à la Préfecture : déclaration de création du 25/03/2016 N° de l'Association W212008458

Département de parution de l'avis de constitution : Côte d'Or

SIRET : 82206059600019

III – Date de l'arrêté du projet de fusion : 24/05/2018

Date de l'AGE devant statuer sur l'opération : 13/11/2018

IV – Désignation et évaluation de l'actif/passif et engagements souscrits

L'opération est réalisée sur la base de la situation nette comptable établie au 30/06/2018 pour chacune des Associations absorbées.

Les éléments d'actifs seront transmis par les Associations absorbées pour la valeur nette comptable à l'absorbante : il s'agit de matériel de bureau et informatique, et des équipements nécessaires aux prestations machinisme.

En contrepartie de l'apport effectué par les Associations absorbées, l'Association absorbante s'engage :

- à conserver aux biens apportés la destination et l'usage qu'ils avaient au sein des Associations absorbées

- à assurer la continuité de l'activité des Associations absorbées

- à admettre comme membres tous les membres des associations absorbées selon leur volonté et jouissant de cette qualité au dernier jour avant la dissolution.

- à permettre la représentation au sein des organes de direction des anciens membres des Associations absorbées par la création de postes de membres du Conseil d'Administration (article 13 des statuts).

La fusion emporte dissolution des Associations absorbées Fédération CUMA Bourgogne et Réseau CUMA Franche Comté

S'agissant d'une fusion entre Association, il n'y a pas lieu de procéder à un échange de titres ni par conséquent de déterminer de parité d'échange.

Les organes délibérants doivent statuer sur l'opération le 13/11/2018 la fusion prendra effet rétroactivement au 1er juillet 2018.

Les créanciers des Associations absorbées et absorbante dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition à la fusion auprès du Tribunal de Grande Instance du ressort du siège social de chaque Association dans les conditions et délais prévus aux articles L 236-14, L 236-20 et L 236-21 du Code de Commerce.

Le projet de traité de fusion est disponible au siège social de chacune des Associations

Depuis le 24/05/2018.

Pour Avis,

Le Président de l'Association absorbante, Frédéric FAUROIS

Les Présidents des Associations absorbées, Claude DESBROSSES et Hervé DELACROIX

AL214122498

CESSION

Notaire

Me Paul JOUFFROY
Notaire à SAINT AMOUR (Jura)

CESSION

Suivant acte reçu par Maître Paul JOUFFROY, Notaire associé de la SELARL PAUL JOUFFROY NOTAIRE à SAINT AMOUR (39160) 22 Rue du Châtelet, le 26/09/2018, enregistré à LONS LE SAUNIER, dossier 2018 30234 référence 2018 N 636 montant 560€, Maître Pascal GUIGON, Mandataire Judiciaire, à BESANCON (25000), agissant en qualité de Mandataire liquidateur de la Société INSTITUT MARINE, SARL en liquidation judiciaire au capital de 172.600 € ayant son siège social à BESANCON (25000) 14 Rue Luc Breton SIREN 341240174 RCS BESANCON, a cédé à la Société L'INSTITUT, SAS au capital de 1.000 € ayant son siège social à CONDAL (71480) 515 Route de Charangeat SIREN 801053653 RCS CHALON SUR SAONE, un fonds de commerce d'institut de beauté situé à DIJON (21000) 16 Rue du Chapeau Rouge (établissement secondaire), moyennant le prix de 15 000 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au siège du fonds pour la validité dans les dix jours de la dernière en date des publications légales. Les créanciers devront également adresser leur correspondance à l'Etude du Notaire.

Pour insertion

Me Paul JOUFFROY

AL214122483

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CONTRAT DE MANDAT-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à BEAUNE du 25 septembre 2018 :

Madame HENRY Laure, Sylvie, Marthe, née THUM, demeurant à MAVILLY-MANDELOT (21190), 3 route de Meloisey, immatriculée au Registre du Commerce de DIJON sous le numéro 842 714 313, a donné en mandat-gérance à Monsieur HENRY Laurent, Edgar Henri, demeurant à AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS (27380), Château de Canteloup – 17 route de Val Pitan, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce de DIJON, son fonds commercial de courtage en assurances, exploité à BEAUNE (21200), 39 rue de Lorraine, pour une durée de deux années à compter du 6 septembre 2018, qui se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

Pour unique insertion

AL214122505

DISSOLUTION LIQUIDATION

IMPRIMERIE PAPETERIE DE MONTCHAPET

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social
18, rue de la Côte d'Or 21000 Dijon
433 876 760 RCS DIJON
et 433 876 760 RM 21

AVIS DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 28/09/2018, l'AG Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28/09/2018 et le même jour sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des dispositions légales et réglementaires en vigueur, pour cause de fin d'activité anticipée, nommé en qualité de liquidateur M. Jean-Louis LAMY, demeurant 16 Rue des Alleux - 21490 SAINT JULIEN et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur.

Les modifications seront effectuées au RCS de DIJON.

Pour avis, le liquidateur.

AL214122499

CHARBONNET

EARL en liquidation
au capital de 7 622,45 €,
Siège social :
Ferme de l'Avenir 21400 Chatillon sur Seine
388 662 884 RCS Dijon

AGO du 20/09/2018 : approuve le compte définitif de liquidation, décharge de son mandat de liquidateur, lui donne quitus de sa gestion et constate la clôture de la liquidation.

Pour avis

AL214122500

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :LF Serv'Is

Forme : société par actions simplifiées

Capital : 5000 euros

Siège social : 7 rue du Cerceau, 21120 Is sur Tille

Objet : petits travaux de jardinage, entretien d'espaces verts, tonte, taille de haie, d'arbres fruitiers, d'arbustes, plantation, désherbage, engazonnage, débroussaillage, élagage, abattage d'arbres. Petits travaux de maçonnerie. Travaux de rédaction et aide administrative.

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droits de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : actions librement cessibles entre associés et ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : LECOMBLE Karine, demeurant 7 rue du Cerceau, 21120 Is sur Tille

Immatriculation : RCS de Dijon

AL214122477

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 12/10/2018

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CENSEREY : Landes-Terre et Pré - Objectif : Maintien des exploitants.

4 ha 28 a 88 ca - Champs du cerisier : C-11 - Chars du moulin: C-294-295 - En lichard: C-40 - La voirenne: C-307(*) - Sous la feuillie: C-406-410 - Sous le crai: B-173-176

AVOT: Fonds occupé sur une partie de la surface

Terre - prés - Bâtiments

2 ha 87 a 50 ca - Avot le travot: A-346 - Des fosses: A-327-463[330](A)-463[330](Z) - Le febvry: A-307(A)-307(Z) - Les fosses: ZK-29(A)-29(Z)-30

CORCELLES-LES-MONTS : Fonds occupé sur une partie de la surface

Bois-taillis et terre - Objectif : Maintien des exploitants en place

52 a 31 ca - En tartiveau: AC-491[148] - La charriere de beaume: AI-28 - Les souliers: B-517[77]

GEVREY-CHAMBERTIN : AOP Bourgogne - AOP Gevrey Chambertin - AOP Gevrey Chambertin 1er Cru - AOP Grand Cru Charmes Chambertin - AOP Grand Cru Mazis Chambertin. Objectif : Maintien du fermier en place.

2 ha 56 a 29 ca - Aquatique : AE-108 - Aux charmes: BN-93-94-97 - La perriere: BR-196 - Les mazis bas: BS-45-56-58 - Pressonnier: BI-1-2-14-49

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (21) se propose de louer les biens fonciers suivants :

BELLENEUVE : Terre

21 ha 15 a 37 ca - 'La saule': ZE- 1 - 'La sionne': ZE- 33 - 'La voie d ahuy': E-259[114] ZE- 25- 28- 30 - 'Mouille bee': ZH- 9- 82 - 'Vide sac': ZB- 53[34](*)

2 ha 82 a 39 ca - 'Prairie de priaulles': H- 261

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 29/10/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures

AL214122513

TISSOT HOPGOOD DEMONT
Société d'Avocats
au Barreau de Chalon sur Saône
16 Boulevard de la République
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à responsabilité limitée MARTIN AUTO.

SIEGE SOCIAL : 3 Rue de la Planche – 21460 CORROMBLES

OBJET : Garage automobiles. Tôlerie, peinture, carrosserie, lavage, entretien et réparation autos, matériel agricole, engins travaux publics, cycles, poids lourds. Climatisation. Restauration de tous véhicules. Diagnostic automobile. Vente et négoce de toutes pièces, accessoires, fournitures, outillages, matériels et produits destinés à la réparation automobile en général. Achat, vente de tous véhicules neufs et d'occasion. Location de tous véhicules. Station de lavage. Vente de boissons non alcoolisées. Dépannage, remorquage, dépannage autoroute. Vente de produits pétroliers.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1.000 euros

GERANCE : Monsieur Emilien MARTIN, demeurant 3 Rue de la Planche – 21460 CORROMBLES

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

Pour avis,

AL214122479

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MARSANNAY LA COTE du 1/10/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : DISTRISECUR'iT. Siège : 15 Rue Louis Lumière, 21160 MARSANNAY LA COTE. Durée : 99 ans.

Capital : 10 000 euros. Objet : Installation d'alarmes, de systèmes de vidéosurveillance, téléphonie IP et contrôle d'accès. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Michel GALLOIS, demeurant 6 C Rue Alexandra

Daniel Neel, 21800 CRIMOLOIS. Directeur général : M. Laurent CHENION, demeurant 10 Impasse du Closeau 21410 SAINT VICTOR SUR OUCHE. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

POUR AVIS. Le Président

AL214122487

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/10/2018, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : COURSON Siège : 20 rue de la Saône, 21170 LOSNE Durée : 99 ans Capital : 3 000 euros Objet : Travaux de terrassement ;Voirie et Réseau Divers ; Petite maçonnerie ; Aménagements extérieurs ; Démolition ; Location de matériels avec chauffeur ; Assainissement. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Alexandre COURSON demeurant 20 rue de la Saône, 21170 LOSNE Immatriculation au RCS de DIJON.

AL214122490

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à ORGEUX (21490) du 4 octobre 2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : TAXI OLIVIER MALLAMACI - Capital social : 17 000 euros par apports en numéraire - Siège social : 7, Rue Champ Messot à 21490 ORGEUX – Objet social : transport de voyageurs par taxi - le transport non médicalisé de personnes à mobilité réduite conventionné par la sécurité sociale - les entreprises de taxis exerçant une activité de transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas neuf places, y compris celle du conducteur, ou un véhicule taxi - tous services de navettes non régulières vers les gares - Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés - Gérant : M. Olivier MALLAMACI demeurant 7, Rue Champ Messot à 21490 ORGEUX - RCS DIJON.

AL214122491

TRANSPORT STEPHANE WEBER

SARL au capital de 30 000 € Zone Industrielle – Route d'Esbarres 21470 BRAZEY EN PLAINE Aux termes d'un assp à BRAZEY EN PLAINE en date du 12.09.2018, il a été constitué, pour 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, une société présentant les caractéristiques ci-dessus et les suivantes : Objet social : activité de transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicule fort tonnage. Gérant : Stéphane WEBER, demeurant 6 rue Pré aux Chevaux, 21130 TRECLUN.

AL214122492

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 05/10/2018: forme : SCI, dénomination: MB LOCATION, siège social : 18 B Rue de la Rente Logerot, 2116 MARSANNAY LA COTE, objet : acquisition d'un immeuble sis à MARSANNAY LA COTE (21), 18 B Rue de la Rente Logerot, administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange ou autrement ;acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ce terrain par édification d'immeubles et exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société ; durée :99 ans,

capital social : 1 000 €, gérance : Mme Sophie BOUVIER (2 Rue Marguerite Duras 21800 QUETIGNY) et M. Nicolas MESSAGER, (1 135 Rue de Bourgogne 21410 PONT DE PANY), Cession : agrément en AGE majorité des ¾, libres entre associés, dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL214122502

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/10/2018, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ISABELLE MARICHY NATUROPATHE Objet social : Cabinet de Naturopathie, réflexologie, massages naturopatiques. Siège social : 9 rue Raoul de Juigne, 21000 Dijon. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : Mme MARICHY ISABELLE, demeurant 9 rue Raoul de Juigne, 21000 DijonAdmission aux assemblées et droits de votes : 1 action 1 voix Clause d'agrément : libre Immatriculation au RCS de Dijon

AL214122504

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

Notaire

S.C.P. Véronique LAGE-WERNER, François PENY et François GUILLERMET

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Véronique LAGE-WERNER, Notaire à DIJON, le 5 octobre 2018, a été constituée la société civile dénommée «LA DHUYS LAGROSSE», siège social DIJON (21000), 67 rue des Godrans». Capital social 600000€, divisé en 600 parts sociales de MILLE EUROS (1.000,00 €) chacune, numérotées de 1 à 600. Apport en numéraire.

Objet social : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement. Durée 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S de DIJON. Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Gérant: Mme Khadija JEMNI, demeurant à BLIGNY LE SEC (21440), Ferme de la Dhuys.

Pour avis

Maître Véronique LAGE-WERNER

AL214122506

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à POUILLY-EN-AUXOIS du 06/10/2018 a été constituée une SAS nommée :

FRANCE DYNAMIC LED

Objet : PUBLICITÉ SOUS TOUTES SES FORMES

Capital : 100 € Siège social : 2 RUE NÔTRE-DAME, 21320 Pouilly-en-Auxois

Durée : 99 ans

Transmission des actions : libre

Président : Mme NATALIA KOKORINA, UI Bratya Miladinovi

20 ap.1, 09002 VARNA BULGARIE

Directeur général : M. GRÉGORY PROST Nom d'usage FLACHOT, UI Bratya Miladinovi 20 ap.1, 09002 VARNA BULGARIE

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon

AL214122507

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 27 septembre 2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BWINE

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle

SIEGE SOCIAL : 2 Rue de Sceaux – 21200 BEAUNE

OBJET : Toutes activités de conseil en viticulture et œnologie, formation en viticulture et œnologie, conseil en sommellerie et plus généralement toutes opérations liées à la culture de la vigne, la vinification et l'élevage du vin,

Toutes opérations concernant l'achat et la vente de produits liés aux activités ci-dessus décrites ou connexes à ces activités.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1 500 EUROS

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS :

Les cessions sous quelque forme que ce soit des actions détenues par l'associé unique sont libres.

PRESIDENT : Monsieur Bruno VUITTENEZ

Domicilié 2, Rue de Sceaux 21200 BEAUNE

IMMATRICULATION : au RCS DIJON

Pour Avis

AL214122509

NIÈVRE

SUCCESSION

Me Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (58600)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe du 22 juin 2013,

Mme Jeanne Marcelle WERNER Vve MINARD, dt à NEVERS (58) 42 bd Mal de Lattre de Tassigny. Née à VILLEMOMBLE (93), le 19 mars 1926. Décédée à NEVERS (58), le 5 avril 2018.

A consenti un legs universel.

Ce testament a été déposé aux minutes de Me PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT,

le 28 août 2018, dont copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS le 28 septembre 2018.

Opposition pourra être formée auprès du notaire sus-nommé, dans le mois suivant la réception par le greffe de ladite copie du testament.

AL584122611

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault
(Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 11 novembre 2009,

M. Pierre LIOT, dt à NEVERS (58) 38 rue Gabriel Valette, né à MONTROUGE (92), le 21 juillet 1936, décédé à NEVERS (58) le 10 juillet 2018, a consenti un legs universel.

Ce testament a été déposé aux minutes de Me PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT,

le 27 septembre 2018, dont la copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS le 1er octobre 2018.

Opposition pourra être formée auprès du notaire susnommé, dans le mois suivant la réception par le greffe de ladite copie de testament.

AL584122613

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault
(Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 29 octobre 2017, M. Roger GRASLIN, dt à MARZY (58) 7 rue Principale, né à MARZY (58), le 16 février 1935, décédé à NEVERS (58), le 25 juin 2018, a consenti un legs universel.

Ce testament a été déposé aux minutes de Me PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT, le 28 septembre 2018, dont la copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS le 1er octobre 2018.

Opposition pourra être formée auprès du notaire susnommé, dans le mois suivant la réception par le greffe de ladite copie de testament.

AL584122614

Etude de Maître
Jean-Paul GAUTHRON
Notaire à Guérigny (Nièvre),
1, rue Plouzeau

AVIS

Par testament olographe 10 juillet 2017 M. René Pierre MOIREAUD, en son vivant retraité, demeurant à POUGUES LES EAUX (58320), 69, rue du Docteur Jean Pidoux, né à MACON (71000), le 14 octobre 1943, veuf de Mme Jocelyne Bernadette Thérèse NICOT, décédé à MACON (71000), le 11 septembre 2018, a institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a été déposé ou rang des minutes de Maître Jean-Paul GAUTHRON, notaire à Guérigny suivant procès-verbal du 4 octobre 2018, dont une copie authentique a été envoyée au tribunal de grande instance de Nevers.

Les oppositions pourront être formées auprès de l'Office Notarial du Val Charitois, dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, société de notaires chargé du règlement delà succession.

Pour avis.

AL584122626

TRANSFERT DE SIÈGE

SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS « IGSA »

Au capital de 25 519.97 €
Siège social : 3 Rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

L'A.G.E. du 13 novembre 2017 a décidé de transférer le siège social, à compter du 19 novembre 2017, du 3 Rue Henri Barbusse 58000 Nevers au 14 Rue Gambetta 58000 Nevers.

L'article 3 des statuts a été modifié.

Pour avis

AL584122597

Etude de Maître Anne JUILLET
Notaire à Pouilly-sur-Loire
(Nièvre)
9, rue René Couard

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI LA RAISINERIE
10 RUE RAMON PERLAT
58150 POUILLY
SUR LOIRE
Au capital de 2 000,00 €
490 976 404 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01/10/2018, déposée au rang des minutes de Me Anne JUILLET, notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 2 Octobre 2018, les associés ont décidé de transférer le siège social du 10 rue Ramon Perlat 58150 POUILLY SUR LOIRE au lieudit «Les Chênes» 58150 POUILLY SUR LOIRE, et ce à compter du 01/10/2018.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de NEVERS

Pour avis.

AL584122601

CONVOCATION

MEDICAVET
1 rue Louis Pasteur
58000 SERMOISE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du lundi 29 octobre 2018 - 18 H00
ZA le Clos Ry - 1 Rue Louis Pasteur
58000 SERMOISE SUR LOIRE.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales de la Société pendant l'exercice clos le 30 avril 2018 et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice, et rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-38 du code du commerce.

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

Approbation des conventions

Quitus aux administrateurs.

Affectation des résultats.

Dans le cadre statutaire du renouvellement du Conseil d'Administration, renouvellement du poste d'administrateur de Mme Isabelle COURTOIS et Mr Thierry SIMONNEAU dont le mandat prend fin avec cet exercice.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Questions diverses.

Alexandre ANIER

Directeur

AL584122621

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'annonce parue le 07/09/2018, concernant la dissolution de la société TRINQUET FRERES, il fallait lire **avec effet à compter du 25/08/2018** au lieu du 30/06/2018

AL584122599

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Francis LHERITIER
Nicolas CIRON
Notaires associés
6, avenue Saint Just
58000 Nevers

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable
(article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Francis LHERITIER Notaire associé à Nevers, office notarial n° 58003, le 28 septembre 2018, M. Claude MARX et Mme Claude, Antoinette, Isabelle GIRELLI son épouse demeurant ensemble à NEVERS (58000 Nièvre) 40 rue de l'Oratoire mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de MONTIGNY LES METZ (57158

Moselle) le 22 octobre 1975, ont adopté pour l'avenir le régime de la

communauté universelle.

Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Francis LHERITIER Notaire associé à Nevers où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

Me LHERITIER

AL584122627

MODIFICATION DE STATUTS

SAS MAISON DU FROMAGE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 12 000 € Siège social : 7 rue Etienne Litaud Carré Colbert 58000 NEVERS 819 470 824 RCS NEVERS

D'un procès-verbal de l'associée unique du 21/09/2018, il résulte que: - Melle DUCHASSIN Christelle a démissionné de ses fonctions de Directeur Général à compter du 21/09/2018 et ne sera pas remplacée. - L'objet social de la société a été étendu, à compter du 21/09/2018, aux activités suivantes: Restauration, plats à consommer sur place ou à emporter, à titre secondaire; En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL584122607

VENTE

Office Notarial de
Maîtres S. KREICHER
et S. SANDELLI
Notaires à Château-Chinon
(Nièvre),
2, place du Docteur Bondoux

AVIS

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente de la parcelle boisée située commune d'OUROUX EN MORVAN (58230), cadastrée Section AP n°151, lieu-dit Echeintre Bart, d'une contenance de 68 ares 49 centiares, moyennant le prix de 2.000,00 €uros. Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière. Tout propriétaire d'une parcelle boisée contigüe au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de cette publication pour faire connaître par

courrier recommandé adressé à Maître SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120), qu'il exercera son droit de préférence.

Pour avis et mention.

Me Stéphane SANDELLI, notaire.

AL584122602

CESSION

SCP Francis LHERITIER
et Nicolas CIRON
Notaires associés
6 Avenue Saint-Just,
58000 NEVERS

CESSION

Suivant acte reçu par : Maître Francis LHERITIER, Notaire associé à NEVERS (Nièvre), 6 Avenue Saint-Just, le PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT enregistré.

Monsieur Didier, Arsène HIRONDELLE, Boucher, et Madame Patricia, Ghislaine VELLA, Vendeuse, son épouse demeurant ensemble à PARIGNY LES VAUX (58320) 715 Route du Château de Mimont.

Nés savoir:

Monsieur Didier HIRONDELLE à TOULOUSE (31000) le 20 juillet 1958.

Madame Patricia VELLA à LE CATEAU CAMBRESIS (59360) le 16 août 1962.

Ont cédé à Monsieur Steven, René, Miguel, Martial CARPENTIER, Salarié boucher, demeurant à JOUET SUR L'AUBOIS (18320) 17 Route de Nevers, célibataire.

Né à NEVERS (58000) le 14 mars 1987.

Un fonds de commerce de BOUCHERIE, BOUCHERIE CHEVALINE, VENTE DE CHARCUTERIE connu sous le nom de BOUCHERIE HIRONDELLE situé et exploité à VARENNES VAUZELLES (58640) 52 Avenue Louis Fouchère

Prix : QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000,00 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour SOIXANTE NEUF MILLE SIX CENT TRENTE-CINQ EUROS (69.635,00 €) et aux éléments corporels pour DIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (10.365,00 €)

Entrée en jouissance au 1er octobre 2018.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Francis LHERITIER, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour insertion

Me Francis LHERITIER

AL584122605

SELARL Nadège Mc NAMARA
et Patrick Mc NAMARA,
Notaires
17 rue de Lattre de Tassigny
71400 AUTUN

CESSION

Suivant acte reçu par Me Patrick Mc NAMARA, Notaire à AUTUN (71400), 17 Rue de Lattre de Tassigny, le 24 septembre 2018, enregistré à MACON, le 28 septembre 2018, Référence 7104P01 2018 N 00739,

La Société LA VIEILLE DILIGENCE, SARL au capital de 2400 €, dont le siège est à MONTSAUCHE-LES-SETTONS (58230) , lac des Settons, immatriculée au RC DE NEVERS sous le n° 793569716.

A vendu à la Société LA NOUVELLE DILIGENCE, SARL au capital de 20000 €, dont le siège est à MONTSAUCHE-LES-SETTONS (58230), Lac des Settons Rive Droite, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 842230864

Le fonds de commerce de LOUEUR D'EQUIDES, CHAMBRES D'HOTES et DEBIT DE BOISSONS exploité à MONTSAUCHE-LES-SETTONS (58230), Lac des Settons, Rive Droite, lieudit « Les Ponceaux », connu sous le nom commercial « LA VIEILLE DILIGENCE », objet d'une immatriculation au RCS de NEVERS sous le n° 793.569.716, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.

Moyennant le prix de 62.000,00 Euros.

La propriété et la prise de possession a été fixée au jour de la signature de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude de Me Patrick Mc NAMARA, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

Patrick Mc NAMARA, Notaire.

AL584122609

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 70

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de MONTARON:

4 ha 65 a 10 ca

- Le batou: C-527

Cmne de ONLAY:

16 a 10 ca

- Bois des hychards: B-212 - Les proies: B-286

Cmne de POUQUES-LORMES:

2 ha 54 a 88 ca

- L huy marechal: ZL-102[169] - La champagne: ZH-71 - Les quatre vents: ZL-51(*) - Les vieillies: ZH-86[473]-87[477]-91[476]

Cmne de SOUGY-SUR-LOIRE

Loué en totalité

Recherche apporteur de capitaux:

76 ha 47 a 39 ca

- L ouche jeandiot: A-387-389-391-676[390]-677[392]-678[392]-679[392] - L ouche poulet: AB-376[351] - La garenne: B-57-60-62-63-779[53]-782[56]-785[61] - La petite varenne: A-396-953[922]-955[397]-961[957] - La prairie: A-352 - La vigne: A-361-841[725]-843[725] - Le champ bobien: B-52 - Le champ de la croix: B-64 - Le dessiert: A-416-417-419-420-738[418] - Les chassins: B-83(*)-84 - Les querdes: B-40-41-42-43-593[39]-780[38] - Les queudres: B-85-86-87 - Les varennes: A-729[407]-901[772] - Pature du bois jeandiot: B-613[1]-717[1]-719[1] - Pres de l etang: B-614[4]-615[5]-720[4]-721[4]-724[5]-901[847]-917[6]-920[726]-922[903]

Cmne de VILLAPOURCON:

4 ha 71 a 91 ca

- Bois de la brosse: A-51-60-65-69-71-72-73-75

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 29/10/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL584122625

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEV « DOMAINE NICOLAS GAUDRY »

Société Civile au capital social de 242 000 euros
Siège social 21 rue des Gominets - Boisgibault - 58150 TRACY sur Loire
RCS de NEVERS - N° 830 221 362

Suivant délibération d'AGO du 15 septembre 2018, les associés ont agréé la nomination de Mme Sandy GAUDRY née RAFFAITIN, en qualité de cogérante, demeurant 13 rue de l'Etang - Boisgibault - 58150 TRACY sur Loire.

Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers.

Pour avis et mention, la gérance.

AL584122584

FONTAINE ROUSSEL & ASSOCIES
Notaires associés à Lille (Nord)
42 rue Basse

GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS DE MARIGNY GF

au capital de 8.232,25 €
Siège social
58110 Aunay en Bazois
RCS Nevers - N° SIREN 419.076.872

Les associés réunis en AGE le 22 septembre 2018, ont constaté le décès de M. Etienne FONTAINE, co-gérant, survenu le 31 janvier 2014 à CROIX.

Pour avis.

AL584122617

SCI DE L'ECHO

SCI au capital de 602,80 € Siège social : 4 RUE DE L'ECHO, 58400 Bulcy 438 924 804 RCS de Nevers L'AGE du 29/09/2018 a nommé en qualité de gérant M. GAYOT Pierre-Anne, demeurant 4 RUE DE L'ECHO, 58400 MESVES SUR LOIRE en remplacement de Mme GAYOT Annette, à compter du 29/09/2018 Modification au RCS de Nevers

AL584122623

NON DISSOLUTION

KHENIFRA

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1 000,00 euros
Siège Social : 26 Rue des Pâtureaux
NEVERS (Nièvre)
RCS NEVERS? 822 999 736

à

L'AGE du 02 Octobre 2018 statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Dépôt légal RCS Nevers.

Pour avis, la gérance

AL584122600

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

STBS

SARL au capital de 40 000 euros
Siège social : 3 boulevard de la République
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
RCS NEVERS 821 854 619

Selon AGO du 12/07/2018 et conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société.

Pour avis,

Le gérant

AL584122604

DISSOLUTION LIQUIDATION

GAEC DU SILLON

La Grande Mare - 58700 GIRY
Au capital de 259 900 euros
R.C.S. Nevers - 489 165 340

L'assemblée générale réunie le 1er septembre 2018, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Lucien DELANOUE, M. Arnaud DELANOUE et Mme Marie Jeanne COULON de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de la gestion et constaté la clôture de la liquidation- partage. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, les liquidateurs.

AL584122592

SOCIÉTÉ TRINQUET FRERES,

SNC en liquidation
Au capital de 1 524 €
Siège : Le Bourg,
58 110, Saint-Péreuse,
RCS n° : 420 173 858 NEVERS

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération en date du 25 Aout 2018, l'assemblée générale des actionnaires de la société TRINQUET FRERES a approuvé à l'unanimité le compte définitif de liquidation de la société avec effet à compter du 30 juin 2018, et déchargé Mr Gilles TRINQUET de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis et mention

Le liquidateur

Gilles TRINQUET

AL584122594

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/10/2018, il a été constitué la société suivante :

Forme : société civile immobilière.

Dénomination : SCI CABINET DU BANLAY.

Siège social : Résidence Blaise Pascal Bâtiment B, 4 rue Blaise Pascal - 58000 NEVERS.

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Julie SIX, demeurant Rés. Blaise Pascal Bât. B 4 Rue Blaise Pascal 58000 NEVERS; Frédérique LAZAAR, demeurant 105 Av. du Chasnay 58180 MARZY.

Cessions de parts sociales : les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants et descendants du cédant, elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de la de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation : au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL584122593

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/09/2018 il a été constitué une SARL dénommée: ALTIN

Siège social : 25 rue du MARECHAL LYAUTEY, LOG243 58000 NEVERS. Capital : 500€. Objet : Maçonnerie générale. Gérant : M ALTIN SAMİ, 25 rue du MARECHAL LYAUTEY, LOG 243 58000 NEVERS. Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584122595

Il a été procédé à la création du GFA « La GRANDE CHAMPAGNE » prenant effet au 1er octobre 2018 et disposant des caractéristiques suivantes :

FORME : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE

OBJET : La propriété, la gestion et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole, l'achat et la dation de tous immeubles à destination agricole et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

DENOMINATION SOCIALE : G.F.A. « La GRANDE CHAMPAGNE »

SIEGE SOCIAL : Les Barbiers - 58350 CHATEAUNEUF Val de Bargis

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 2000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE des ASSOCIES :

MOREAU Jean-Michel : 100 euros

MOREAU François-Xavier : 1900 euros

GERANCE : M. MOREAU François-Xavier, domicilié 2 Rue des Charrons - 58130 Saint Aubin les Forges

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les fondateurs

AL584122596

SELARL Office Notarial du Val Charitois, Notaires associés à LA-CHARITE-SUR-LOIRE (Nièvre), 37, TER Avenue Maréchal Leclerc.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 28 juillet 2018, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1, le 6 août 2018 dossier 2018 16917 référence 2018 N 00483 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : AVP 58.

Le siège social est fixé à : LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400) , 14 rue du Clos .

La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années

Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENTS EUROS (500,00 EUR) .

Les apports sont en numéraire pour la somme de cinq cents euros (500,00 euros).

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Madame ROMMEL, demeurant à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), 14 rue du Clos.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis

Le notaire.

AL584122598

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/09/2018, il a été constitué la société :

Dénomination : SCI DE LA MAIN DE FER

Forme : Société civile à capital variable

Capital : 3 000 €, minimum : 3 000 €, maximum : 500 000 €

Siège social : 2 chemin de la Genetière, 58200 SAINT LOUP

Objet : Acquisition, administration, gestion, cession de biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : société MHD CORP, 842420895 RCS NEVERS, siège : 2 chemin de la Genetière, 58200 SAINT LOUP

Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584122603

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/10/2018, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI JEQ Objet social : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Siège social : 175 route Nationale, 58300 Saint-Léger-des-Vignes. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : M. MUSARD Quentin, demeurant 19 rue des Acacias de Brain, 58300 Decize, Mme MUSARD Elodie, demeurant 19 rue des Acacias de Brain, 58300 Decize Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers

AL584122606

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/10/2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CARROSSERIE MUSARD Objet social : réparation mécanique, carrosserie, et accessoirement vente de voitures neuves et d'occasions Siège social : 175 route Nationale, 58300 Saint-Léger-des-Vignes. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : Mme MUSARD Elodie, demeurant 19 rue des Acacias de Brain, 58300 Decize Directeur Général : M. MUSARD Quentin, demeurant 19 rue des Acacias de Brain, 58300 Decize Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers

AL584122608

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CLAMECY en date du 02 octobre 2018, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : CLAMECY BAZAR, SIEGE SOCIAL : avenue Saint Exupéry, CLAMECY (58500) OBJET : toute activité se rapportant à la vente en détail et en gros d'articles pour la maison, de meubles de bazar, d'ornement, d'alimentation et de vêtements. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 5 000 euros ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président. PRESIDENT : Monsieur Ismet NUBEE, demeurant 12 rue de la Croix Pieuchot, AVALLON (Yonne), IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS. Pour avis, le président

AL584122612

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/10/2018, il a été constitué la société :

Dénomination : SCI DU 14 JUILLET

Forme : Société civile à capital variable

Capital : 3 000 €, minimum : 3 000 €, maximum : 500 000 €

Siège social : 2 chemin de la Genetière, 58200 SAINT LOUP

Objet : Acquisition, administration, gestion, cession de biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : société MHD CORP, 842420895 RCS NEVERS, siège : 2 chemin de la Genetière, 58200 SAINT LOUP

Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584122618

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/10/2018, il a été constitué la société :

Dénomination : ARTIS'ENLOIRE

Forme : Société civile à capital variable

Capital : 3 000 €, minimum : 3 000 €, maximum : 500 000 €

Siège social : 2 chemin de la Genetière, 58200 SAINT LOUP

Objet : Acquisition, administration, gestion, cession de biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : société MHD CORP, 842420895 RCS NEVERS, siège : 2 chemin de la Genetière, 58200 SAINT LOUP

Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL584122619

YONNE

NOMINATION

NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

HOLDING ETC, SARL Au capital de 52 000 euros Place de l'Europe - 89000 Saint Georges sur Baulche RCS AUXERRE 799 255 351 Suivant l'assemblée générale en date du 6 juillet 2018, il a été pris acte de la nomination de la société COFIDES-L'AUDIT, demeurant 8 rue Alfred de Vigny - 25000 BESANCON en qualité de deuxième commissaire aux comptes titulaire conformément à l'article L823-2 du code de commerce. Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

Pour avis, Le Gérant

AL894122657

TRANSFERT DE SIÈGE

SAS BRICO MAILLOT

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 4 avril 2018, les associés de la Société BRICO MAILLOT, Société par Actions Simplifiée au capital de 750.000.000 Euros ayant son siège à MAILLOT (89100) ZA rue de l'Europe, immatriculée sous le numéro 490 310 463 RCS SENS ont décidé de transférer le siège social de la société à GARANCIERES EN BEAUCE (28703) CD 17 Lieudit Dièpe et ce à compter du même jour.

Mention sera faite au RCS de CHARTRES

POUR AVIS

AL894122612

SCI DU 70 AVENUE JEAN JAURES

Société Civile Immobilière au capital de 762,25 Euros Siège social : 89400 MIGENNES 70, avenue Jean-Jaurès 340 989 318 R.C.S. SENS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 03.09.20181 il a été décidé de transférer le siège social au 12 rue Marie Noël 89400 MIGENNES. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Dépôt légal au Res de SENS.

AL894122621

LES NOUES

Société civile Immobilière au capital de 1.000 € Siège social : 28 rue du général Exelmans 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY 840 438 642 R.C.S. Versailles

Suivant procès-verbal en date du 27 août 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : Dp 48 route de Chemilly 89250 GURGY.

Pour information :

Objet social : La Société a pour objet l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles, terrains..

Durée : 99 années.

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Auxerre désormais compétent à son égard.

Le représentant légal.

AL894122635

SCI SAINTE MARGUERITE SCI au capital de 152.45 € 60 avenue de Nice Le Delphes, 06800 Cagnes-sur-Mer RCS Antibes n° 393 717 954

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 08/10/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 19 Les Roys, 89120 Charny

Gérant : Mme PRESCUITTI Sabrina demeurant, 712 av Bel-air 06270 Villeneuve Loubet. Radiation au RCS Antibes réimmatriculation au RCS de Sens.

AL894122650

IMMOBILIERE FROUMESSOL SAS au capital de 60 979,60 € 60 avenue de Nice Le Delphes, 06800 Cagnes -sur-Mer RCS Antibes n) 388 289 936

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 08/10/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 19 Les Roys, 89120 Charny

Gérant : Monsieur Nicolas MIROIR demeurant, 712 av Bel-air 06270 Villeneuve Loubet. Radiation au RCS Antibes réimmatriculation au RCS de Sens.

AL894122651

MODIFICATION DE CAPITAL

AUGMENTATION DU CAPITAL SUITE À FUSION

BRETIMMO SCI au capital de 500 000 € 21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT RCS SENS 524 840 576

En date du 13/08/2018 l'AGE a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 244 600 € pour le porter de 500 000 € à 744 600 € par création de 24 460 parts sociales par suite de la fusion intervenue avec la société LA LUCARNE, SCI au capital de 300 000 €, située au 21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT, n° 524 896 545 RCS SENS.

En conséquence, les articles «APPORTS» et «CAPITAL SOCIAL» des statuts ont été modifiés.

Le nouveau capital social est fixé à 744 600 euros divisé en 74 460 parts sociales.

Pour avis,

AL894122620

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : YAGMUR.

Forme : SARL.

Siège social : 9 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY, 89100 SENS.

803145259 RCS SENS.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 juillet 2018, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 1000 euros à 25000 euros.

Les articles 7 et 8 ont été modifiés en conséquence.

Mention sera portée au RCS de SENS.

AL894122623

ACTIONS SERVICES - ASYLIS

Société à responsabilité limitée Au capital de 5.000 euros 1bis rue Marie Madeleine 89520 Sainpuits 495 032 583 RCS AUXERRE

Aux termes d'un PV d'AGE du 10/09/18, il a été décidé d'augmenter le capital social de 45.000 par émission de parts sociales nouvelles portant le capital à 50.000 euros. Les statuts sont modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS d'Auxerre.

AL894122634

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 17 mai 2013, concernant la société SQUARE HABITAT AUXERRE, dont le siège est 7 Avenue Jean Jaurès, 89000 Auxerre. Il y a lieu de lire «Désigne Monsieur Michel Fournier demeurant 31 Grande Rue - 89800 Maligny en qualité de Président», et non pas «en qualité de Président Directeur Général»

AL894122614

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne, le 01/03/2018, concernant la société SHAVING COIFFURE, lire 2 en lieu et place de 500

AL894122627

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgognes (89), le 14/09/2018 concernant la société LE FORESTIER BOURGUIGNON, il convient de lire que le gérant a été nommé en remplacement de M. Gislain LECUYER Démissionnaire.

AL894122633

MODIFICATION DE STATUTS

A l'issue de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SAS AUXINVEST (RCS AUXERRE 529 882 490) – 13, allée du Petit Bois – 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE en date du 21/09

/2018, les associés ont pris les décisions suivantes :

1/ Transfert du siège social au 1, rue de la Fraternité – 89000 AUXERRE. L'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 4 – Siège social :

Le siège social est fixé au 1 rue de la Fraternité 89000 AUXERRE. »

2/ Extension de l'objet social aux activités suivantes : convoyage de véhicules, toutes prestations aux entreprises. L'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 3 – Objet social :

La Société a pour objet :

- Le convoyage de véhicules,
- Toutes prestations aux entreprises,
- Le négoce et la location de véhicules de tourisme, minibus et utilitaires,
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ainsi que la fourniture de toutes prestations de services, conseils, études à des entreprises, la gestion de titres et généralement, toutes opérations de nature à favoriser le développement des différentes filiales de la société existantes ou à créer,
- La prise de participation dans toutes sociétés,
- La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail ou location, de biens immobiliers, à usage professionnel ou d'habitation, qui seront loués, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

3/ Nomination d'une directrice générale : Madame CRESSON Sophie, épouse GALLAT demeurant 1, rue de la Fraternité – 89000 AUXERRE est nommé directrice générale à compter du 21/09/2018.

Formalités effectuées auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

Pour avis, le représentant légal.

AL894122563

H2EAUX

SARL au capital de 100 940.00 euros Siège social : 2 rue des Longues Raies ZI des Vauguillettes 89100 SENS 493 839 401 RCS SENS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 27 août 2018 :

L'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de 100 940 euros. Il est divisé en 980 parts sociales de 103 euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites

et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 38 625 .

Il est divisé en 375 parts de 103 euros, chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

-L'objet social de la société a été étendu, à compter du 27/08/2018, aux activités suivantes :

L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

- Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 27 août 2018 :

Mr Hassan LAMARKBI demeurant 37 chemin de Babie, SENS (89100), a été nommé gérant, en remplacement de Monsieur Stéphane HUOT, gérant démissionnaire. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, la gérance

AL894122610

EARL DE LA COTE AU DUC

EARL au capital de 83 328,63 euros Siège social : 10 rue Neuve - 89440 ANGELY 353 700 453 RCS AUXERRE L'assemblée générale du 30 septembre 2018 a pris acte de la démission de M. Philippe TRESPALLÉ et de Mme Bernadette NAULOT épouse TRESPALLÉ de leurs fonctions de gérants, et a nommé M. Yannick COUDRET, demeurant à ANGELY (Yonne), 19 rue du Moulin de Chouard, auxdites fonctions. La collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de la société à ANGELY (Yonne – 89440), 19 rue du

Moulin de Chouard. Pour avis, la gérance.

AL894122615

AVIS DE MODIFICATIONS

S.A.R.L ATELIER CLEMENT S.A.R.L. au Capital de 4 000 Euros Siège social : 10 RUE PORTE MARLOTTE 89170 SAINT FARGEAU R.C.S. AUXERRE 832 466 841

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 Septembre 2018, il a été décidé :

- De désigner en qualité de CO-GERANT Monsieur Eloi PRONOST, demeurant à SAINT FARGEAU (Yonne) 10 Rue Porte Marlotte, avec effet au 1er octobre 2018 et pour une durée indéterminée.
- De modifier la dénomination sociale qui devient LES ATELIERS POYAUDINS, à compter du 1er Octobre 2018.

Les articles concernés dans les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

Pour avis et mention

AL894122626

BRASSERIE DE VEZELAY

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée au capital de 119.600 € Siège social Rue du Gravier 89450 St Père 532 737 327 RCS Auxerre

AVIS DE TRANSFORMATION

Par acte unanime des associés du 25/09/2018, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, il a été décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées Le capital social reste fixé à la somme de 119.600 € Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par PRESIDENT DE LA SOCIETE la société SOLEIL BLEU HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 15 Rue de la Grande Fontaine - 78 100 SAINT GERMAIN EN LAYE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 840 868 467, représentée par son Gérant, Monsieur Marc NEYRET

Pour avis Le Président

AL894122632

Expert-Comptable 38, rue Bézout 77140 Nemours Téléphone : 01.64.28.13.61

OBJET SOCIAL

Dénomination : CEFASI. Forme : SARL au capital de 10 000 euros. Siège social : 123 Rue du Four, 89340 VILLEBLEVIN. 513 536 540 RCS SENS. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 octobre 2018, les associés ont décidé de supprimer de l'objet social, les activités suivantes : opérations de coiffure mixte, parfumerie, esthétique, cosmétique, vente de produits, soins de beauté, manucurie, bimboloterie, à compter du 4 octobre 2018. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera portée au RCS de SENS.

AL894122653

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION-GERANCE

Suivant acte SSP du 16/03/2015, la Société TOTAL MARKETING FRANCE S.A.S au capital de 390 553 839 €, dont le siège social est 92000 NANTERRE - 562, Avenue du Parc de l'Ile, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 3 ans, prorogée de 6 mois à compter du 01/04/2015 à la SARL PIERRE au capital de 7 622,45 € dont le siège social est à 29 Route de Paris – RN 6 - 89380 APPOIGNY, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le n° 422 307 504 un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé Relais APPOIGNY sis à la même adresse.

Le présent contrat liant la Société TOTAL MARKETING FRANCE et la SARL PIERRE a pris fin le 30/09/2018.

AL894122619

GÉRANT

L'EURL MENUISERIE DUMAREST au capital social : 7700 euros, sise 7 rue Victor Guichard,

89140 Vinneuf, et immatriculé aux RCS de SENS 447803230.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 juillet 2018, l'associé unique a pris acte de la modification de la gérance de la société dudit jour et nomme Jean DUMAREST, demeurant 3 RUE PAUL DOUMER, 77830 Echouboulains en remplacement de Cyprien DUMAREST.

Mention sera portée au RCS de SENS

AL894122628

GAEC DE LA RELLE

GAEC au capital de 186 200 euros 13 rue des Garnisons – 89500 ROUSSON 430 242 727 RCS SENS Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2018, l'associé a pris

acte de la démission de Mme Danièle LEMAIRE de ses fonctions de gérant à compter du 31 août 2018 inclus. Pour avis, la gérance.

AL894122637

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

DEMISSION CO-GERANTES

MALVICHE DISTRIBUTION Société à responsabilité limitée au capital de 70 000 euros

Siège social : 1 Route de Chalaux 58140 ST MARTIN DU PUY 749 981 304 RCS Nevers. Le 30 JUIN 2018, dans la perspective de transformer prochainement la société en SAS, l'unanimité des associés a pris acte de la démission, à compter du 1er Juillet 2018, de Mesdames Jocelyne MALVICHE-BARGEOT, Sophie RADEL née MALVICHE et Karine MALVICHE en qualité de cogérantes. La gérance de la société est donc assurée par Monsieur Michel MALVICHE, seul gérant. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL894122639

NON DISSOLUTION

AVD RESTAURATION

SAS au capital de 10 000 euros 3 Route de Joigny 89210 BRIENON SUR ARMANCON 794 099 341 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 28 juillet 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président

AL894122609

DISSOLUTION LIQUIDATION

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI TRIGONE. Forme : SC société en liquidation. Capital social : 40800 euros. Siège social : 59, Avenue Jean Mermoz, 89000 AUXERRE. 405145756 RCS AUXERRE. Aux termes de l'assemblée générale mixte en date du 2 octobre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 2 octobre 2018. Monsieur Romain TERNANDGALLAGHER, demeurant 41, Grande Rue 89000 St georges sur baulche a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL894122616

SCEA DU COIN

Société Civile en liquidation au capital de 6 000 euros Siège social : Chez M. ROUMOIS Bernard - Chamelard - 89430 MÉLISEY 400 677 514 RCS AUXERRE Avis de clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour

avis, les liquidateurs.

AL894122625

DEWAELE

SCI en liquidation au capital de 1 500 euros Siège social 2 rue du Château 89140 Saint-Sérotin 821 769 064 RCS Sens

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2018, il résulte que : La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 1er août 2018 suivi de sa mise en liquidation. A été nommée comme liquidatrice : Madame Carole DA SILVA, demeurant à SAINT-SEROTIN (89140) 2 rue du Château, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à SAINT-SEROTIN (89140) 2 rue du Château. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, le liquidateur

AL894122630

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DU LIQUIDATEUR

CHARPENTE SENONAISE Société à responsabilité au capital de 4 000 € à associé unique Siège social : 15 Rue aristide Briand, 89100 SUBLIGNY 751 323 049 RCS SENS Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 Août 2018. A été nommé

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/10/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Gilles BRUFFAERT** Les Robins 89170 Saint Martin des Champs. RCS Auxerre 792175291. CIP 3881.

AL894122643

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/10/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LE PETIT PRINCE** 6 avenue du Maréchal Juin 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 523920676. CIP 3838.

AL894122644

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/10/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Madame Jacqueline Louise DE BEAUCHAMP** Centre Commercial Zac Saint-Simeon, parc du Levant 89000 Auxerre (boulangerie). RCS Auxerre 428886584. CIP 4091. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894122640

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/10/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl ELOMA FITNESS** 4 rue du Clos 89000 Auxerre (activités multisport). RCS Auxerre 528564024. CIP 4090. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894122641

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/10/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl HOLDING ICAUNAISE DE RESTAURATION** 21 place du Champ de Foire 89450 Vezelay (prise de participations). RCS Auxerre 790706089. CIP 4092. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894122642

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de **Madame Amélie Irène Marie-Louise CASTELEYN** rue Robert Raclot Centre Commercial Rami 89290 Champs-sur-Yonne (Esthétique). RCS Auxerre 512368879. CIP 4093. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894122645

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/10/2018 modifiant le plan de redressement de **Monsieur Max Jean Marie BOUTTAZ** 10 place du 8 mai 1945 89560 OUANNE (pharmacie). RCS Auxerre 337831028. CIP 2996. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE .

AL894122646

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 01/10/2018 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl **SARL P.A LOPES ANTONIO** 3 RUE ANDRE VILLEDIEU 89580 COULANGES LA VINEUSE (maçonnerie). RCS Auxerre 804333003. CIP 4063. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL894122647

liquidateur, pour la durée

de la liquidation : – M. Alexandre BUZZI, demeurant 15 Rue Aristide Briand, 89100 SUBLIGNY. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 15 Rue Aristide Briand, 89100 SUBLIGNY. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur.

AL894122638

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DES LIQUIDATEURS

SARL LES PRES DE SAINT MARC Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 € Siège social : 16 Grande Rue- 89390 PERRIGNY SUR ARMANÇON RCS AUXERRE 445 386 170 Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la

dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2018. Ont été nommés liquidateurs, pour la durée de la liquidation : - M. Eric COQUILLE, demeurant 16 Grande Rue- 89390 PERRIGNY SUR ARMANÇON - M. RENAUD BERTHON, demeurant Ferme de Saint Marc, 89300 NUITS. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 16 Grande Rue- 89390 PERRIGNY SUR ARMANÇON. Le dépôt

des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d' AUXERRE. Pour avis,

les liquidateurs.

AL894122652

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une EURL dénommée Carmin Conseil Sigle : C.C. Capital : 1000euros Siège social : 1 Lieu-dit les Biguereaux 89330 PIFFONDS Objet : L'activité de consultant informatique; Conseil et services en systèmes et logiciels informatiques; Marketing; Analyse de données; Conseil aux entreprises dans les domaines précités; Développement et exploitation de logiciels et d'applications web et mobiles, dans les domaines de la téléconsultation et de la télémédecine. Gérant : POIREY Yannick 1 Lieu-dit les Biguereaux 89330 PIFFONDS Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS SENS

AL894122379

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/09/2018 constitution de la SAS: D-P RAMASSAGE 89.

Capital : 2 euros.

Siège social : 9 allée des arrivaults, 89560 Ouanne.

Objet : Service de ramassage de volailles chez les éleveurs.

Président : Ida Parvaix 9 Allée Des Arrivaults, 89560 Ouanne.

Directeur général : Romain De Solminihac 16 Rue D'aillant Sur Tholon 89710 Senan.

Admissions aux assemblées et droits de vote : chaque associé participe aux AG, une action = un vote.

Clauses d'agrément : cession libre.

Durée : 99ans à compter de l'immatriculation au RCS de Auxerre.

AL894122439

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 03/09/18 il a été constitué une SAS à capital variable dénommée HELLO AGENCEMENT.

Siège social : 7 rue marceau 89300 Chamvres.

Capital minimum : 450 euros, **capital initial :**2 500 euros, **capital maximum :**15 000euros.

Objet : Menuisier agenceur. Tous travaux intérieurs et extérieurs, neuf et rénovation.

Président : M. Patrice Hello 7 rue marceau 89300 Chamvres.

Durée :99 ans. Immatriculation au RCS de Sens.

AL894122453

LAMA PATRIMOINE

Par ASSP du 12/09/18,il a été constitué une SAS dénommée LAMA PATRIMOINE.

Sigle:LP.

Siège social :47 rue de Saint Pelerin 89000 Auxerre.

Capital :1 000 euros.

Objet : Gestion de patrimoine; Courtage en assurance; Conseil en investissement mobilier et immobilier et l'intermédiation en matière d'achat,de vente,de location de biens

immobiliers pour le compte de tiers.

Président : Mme LAURIANNE BELLIER,68 bis grande rue 89580 Migé.

Durée :99 ans

Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL894122483

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er septembre 2018, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Dénomination sociale : JARDINS BIO EN OTHE. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 8 000 euros. Siège social : 1 rue du Puits, Grange Pourrain, 89500 DIXMONT. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 8 000 euros. Gérant : M. Emmanuel CRETTÉ demeurant à DIXMONT (Yonne), Ferme de Champbalay, et M. Jean WUCHER demeurant à DIXMONT (Yonne), Grange Pourrain, 1 rue du Puits. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL894122611

M.E.C.S.
Société à responsabilité limitée au capital de 100 euros
Siège social : 14 PLACE DE L'EGLISE 89630 QUARRE LES TOMBES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Quarré les Tombes du 04 octobre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : M.E.C.S.

Siège social : 14 PLACE DE L'EGLISE, 89630 QUARRE LES TOMBES

Objet social : Bar, café, salon de thé, restaurant, hôtel, bimbeloterie.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros

Gérance : M. Sébastien LEGENDRE demeurant LA VERDIERE 58140 MARIGNY L'EGLISE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

AL894122624

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une société de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux sous forme de Société à Responsabilité Limitée, immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE, dénommée SPFPL LAB INVEST, au capital de 1.204.155 Euros, ayant pour objet la détention de parts ou d'actions de toutes sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de biologiste médical, dont le siège social est à TONNERRE (89700) 12 bis Avenue de la Gare.

Les gérants sont Mesdames Nathalie GRILLET CHARBIT demeurant à TONNERRE (89700) 12 bis rue du Pont, Bénédicte DE FAUP-ROCHETON demeurant à SAINT JULIEN LES VILLAS (10800) 8 rue Jean-Jacques Rousseau, Isabelle GAILLARDOT demeurant à SEMUR EN AUXOIS (21140) 18 rue Jean-Jacques Collenot, et Messieurs Franck HADJADJ demeurant à PARIS (75010) 6 rue Martel et Abdelhafid SEMGHOUNI demeurant à SEMUR EN AUXOIS (21140) Route de Lantilly.

AL894122629

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Vinneuf du 04/10/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par actions simplifiée
- Dénomination : YPSOFAKTO
- Siège : 28 rue Voltaire (89140) VINNEUF
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
- Capital : 1.000 €
- Objet : Tant en France qu'à l'étranger :
- Assistance en maîtrise d'ouvrage, ingénierie,
- Etudes techniques, diagnostics, maîtrise d'œuvre,
- Suivi de travaux, OPC dans les opérations de travaux immobiliers,
- Représentation commerciale,
- Détachement de personnel.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions trois jours ouvrés avant la décision collective, à 15 heures, heure de Paris.

sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Jean-Renaud HUBERT 28 rue Voltaire (89140) VINNEUF

La Société sera immatriculée au R.C.S. de SENS

AL894122648

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE

1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40

abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 48 €
- ☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____

date d'expiration : ____/____

SIGNATURE

Comment réaménager un magasin de producteurs

Suite à un déménagement et pour optimiser ses ventes, le magasin de producteurs Natur'halles à Draguignan a fait appel à un formateur, Vincent Duclos. Une formation bénéfique adaptée à la nouvelle petite surface de vente.



Photo : P.L. Berger

Faire appel à un formateur permet de mieux concevoir l'aménagement d'un magasin de producteurs.

Créé en 2008, le magasin de producteurs Natur'halles à Draguignan disposait d'un espace de vente en centre-ville dans les halles. Faute de parking et de places, le magasin de producteurs a dû déménager en 2014 dans un local en périphérie de Draguignan, doté de places de parking et étoffer sa gamme de produits. Les 15 producteurs du département du Var étaient confrontés à de nouveaux défis sur le plan commercial : *« À l'occasion de ce déménagement, il a fallu optimiser la présentation et améliorer nos ventes. Nous devions présenter les produits fermiers des 15 exploitations sur une petite surface de vente de moins de 30 m2. Nous avions des produits fermiers issus de l'élevage, (volaille, agneau) du maraîchage, des plantes aromatiques et médicinales, du lait, des pâtes alimentaires, de la confiture… Natur'halles devait repenser cet espace en intégrant du nouveau matériel frigorifique »* explique la présidente du magasin de producteur, Julie Ledoux. Ce collectif, membre du réseau des magasins de Paca (Provence-Alpes-Côte d'Azur) a décidé de se former sur une journée en faisant appel à la FR Geda (Fédération régionale des groupes d'études et de développement agricole) Paca pour organiser la formation. Cette session intitulée « Aménager un magasin de producteurs en adéquation avec les attentes de la clientèle » a été animée part Vincent Duclos, formateur spécialisé dans l'aménagement des magasins depuis une dizaine d'années. Il intervient pour le réseau Trame au niveau national, pour les chambres d'agriculture et pour le réseau boutiques paysannes. Cette formation a été financée par Vivea.

Souvent de la place perdue

Doté d'une maîtrise en marketing vente, Vincent Duclos, est formateur et maraîcher dans le Var. Il connaît les problématiques d'approvisionnement, de distribution et de production pour avoir travaillé pour le réseau Gamm Vert. Il est intervenu pour le compte de nombreux collectifs : « La ferme des violettes » à Toulouse, « La Main Paysanne » à Annonay, « Couleur paysanne » à Manosque. Il propose deux types de formation : une formation sur deux jours pour une création d'une surface de vente et sur une journée pour un réaménagement. Pour Vincent Duclos, il faut éviter « le ronron » dans la vente car il est nécessaire de susciter continuellement l'intérêt du consommateur : *« De nombreux magasins de producteurs sont réalisés à la hâte sans prendre en compte la cohérence de produits dans la présentation. Dans la seconde phase, les producteurs ont tendance à revoir leur stratégie de vente et veulent optimiser leurs ventes dans la majeure partie des cas. Quand je commence la formation, je recentre le débat sur les attentes des consommateurs. Je fais appel à des techniques de merchandising. Comment présenter les produits, l'été, l'hiver, en fonction des saisons. Je les incite à modifier leur présentation pour donner un aspect nouveau au consommateur. Je fais souvent le constat suivant : beaucoup de place perdue. Il faut faire attention au circuit client, au sens de circulation et définir des univers, sucré, salé. Dans le cas de Natur'halles, nous avons modifié l'emplacement des caisses de présentation de produits et établi une logique marketing ».*

PIERRE-LOUIS BERGER

Le point de vue de Natur'halles

« Nous sommes très satisfaits de la formation »*, explique Julie Ledoux, présidente de Natur'Halles. *« L'apport théorique du formateur et les multiples photos de magasins étudiées nous ont donné de nombreuses idées et nous ont permis de réfléchir concrètement pour améliorer l'aménagement. Nous avons analysé ensemble nos points forts et nos points faibles. Nous sommes passés à la mise en pratique, en sous-groupes, en élaborant de nouveaux projets de plans d'aménagement argumentés. Suite à la formation, nous avons réaménagé notre magasin Natur'Halles. Aujourd'hui, nous avons de nouveaux chantiers, comme réaffirmer la communication sur notre identité (collectif de paysans) et l'uniformisation de notre étiquetage par exemple » P. L. B.

Du 12 au 14 octobre à Saint Romain

Premiers rendez-vous de la pierre sèche

La Fédération française des professionnels de la pierre sèche organise ses premières rencontres nationales du 12 au 14 octobre à Saint-Romain. Ce rendez-vous qui vise à réunir les adhérents de la fédération a également pour objectif de s'ouvrir au public intéressé (vignerons, professionnels…) et aux personnes souhaitant en savoir plus sur les techniques de construction et de restauration traditionnelles des murets, cabottes, etc.

La première édition des *« Rendez-vous de la Pierre Sèche »* se déroulera au cœur du site des Climats du vignoble de Bourgogne inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco. Ici, la culture de la vigne a favorisé la construction d'un patrimoine bâti d'exception et notamment de nombreux ouvrages en pierre sèche qui contribuent à l'identité du paysage et au maintien des sols.

L'objectif de cette manifestation est de proposer un moment convivial fait d'échanges et de rencontres entre les professionnels et les personnes passionnées par ces ouvrages et leur mode de construction.



Au programme :

- Six tables rondes (UNESCO et pierre sèche, enjeux et intérêts / Pierre sèche et système constructif / Fonction environnementale des ouvrages / Pierre sèche et pédagogies / Actualités et projets pierre sèche 2018 / diagnostiquer, restaurer, bâtir à neuf)
- des visites de sites et de chantier, avec pour certaines des diagnostics et regards croisés entre propriétaires, viticulteurs, bâtisseurs, ingénieurs et naturalistes
- des expositions, notamment sur les métiers de la pierre
- un chantier collectif de restauration de mur en pierre sèche encadré par des professionnels.

Consulter le programme complet sur www.climats-bourgogne.com

Pratique

L'entrée est gratuite. L'inscription n'est obligatoire que pour les repas.
Pour plus de renseignements : ffpps.contact@gmail.com

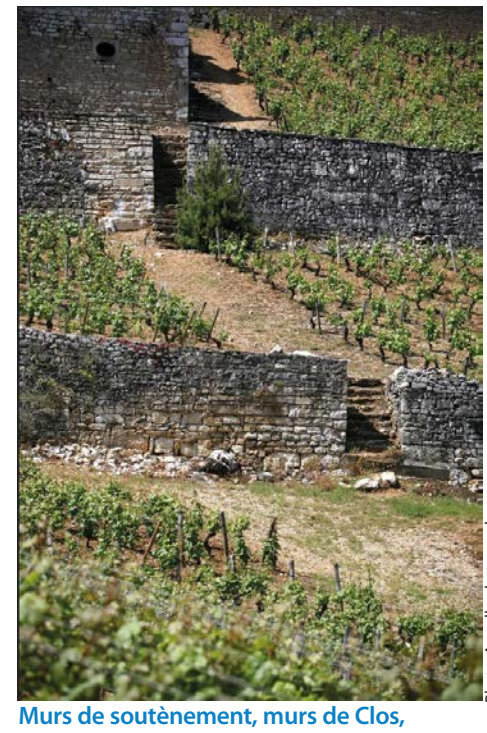


Photo : Armelle photographe

Murs de soutènement, murs de Clos, cabottes… ces nombreux ouvrages en pierre sèche contribuent à l'identité du paysage du vignoble bourguignon.